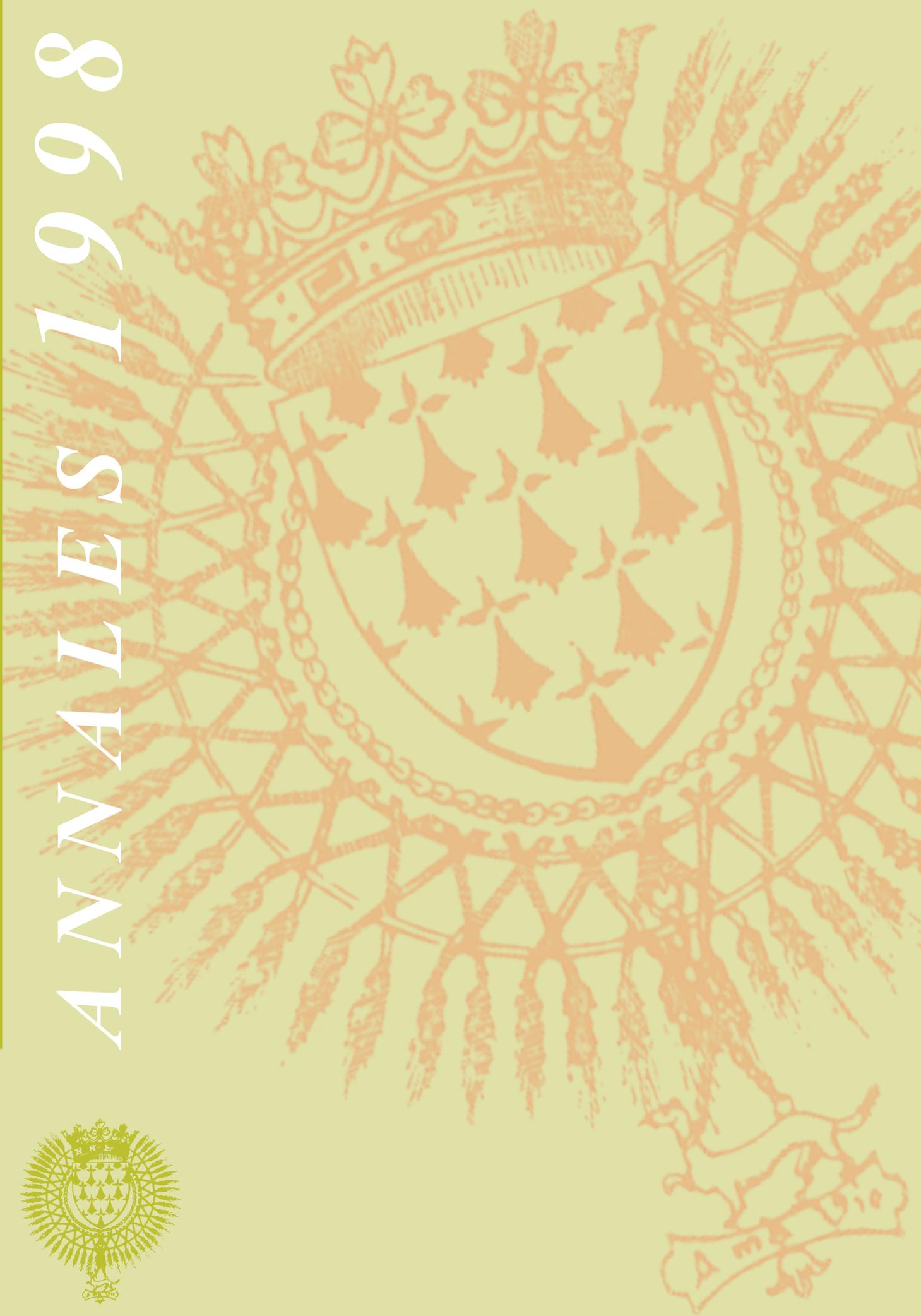




ANNALLES 1998





AVERTISSEMENT

Les systèmes informatiques évoluent sans cesse.

*Les premières annales de la SBNH ont été créées et imprimées en 1992-1993
et les fichiers de mise en page originaux sauvegardés sur disquette puis Cd-rom.*

Le temps a passé et la technique a évolué.

*Aussi, à ouverture des fichiers originaux, impossible de réimprimer tel quel,
toutes les préférences informatiques ayant changé.*

*Aujourd'hui, la technique permet de réaliser des versions numériques
plus sécurisées dans la durée. Nous avons donc refait la mise en page
de chaque édition et gagné en qualité. Mais cela a généré des changements :
nombre de pages, notes de bas de page faisant référence à des articles ou auteurs
ou positionnement des images dans les textes...*

*La conséquence la plus importante est la modification de numérotation des pages,
ce qui a généré des différences de report de notes vers des articles dans les éditions originales.*

Veillez nous excuser pour les désagréments que vous rencontrerez dans votre lecture.

Désormais, toutes les éditions, de 1992-1993 à 2016 existent en version pdf.



Éditorial

Chercher en équipe

A PARTIR DE L'INSTANT où l'on choisit, à plusieurs, de travailler sur un même champ d'investigation, la concentration focalisée sur un centre d'intérêt commun crée nécessairement une équipe. Si cette équipe a la chance de travailler soudée pendant plusieurs années, le respect mutuel, l'étonnement de bâtir plus vite qu'on ne le pensait, ne fait que la renforcer.

Le sujet commun que nous partageons, c'est la Bretagne.

L'amalgame que nous avons créé permet une ambition qu'un chercheur isolé ne peut avoir.

Autour de notre table, il arrive fréquemment que les monnaies apportées par chacun, mises ensemble, dépassent largement sur un sujet précis ce qu'aucun musée au monde ne pourrait présenter.

Il y a parmi nous de "simples" collectionneurs, et c'est déjà beaucoup. Ils mettent à la disposition de tous une matière de recherche souvent inconnue.

Il y a aussi des chercheurs, et même des chercheurs professionnels. Habités à une démarche méthodique, ils parviennent à identifier des documents souvent inédits et les rapprochent ainsi des pièces de leur propre collection ou de celles prêtées par d'autres membres de la SBNH.

Il y a enfin des amateurs, mais qui nous obligent tous, sainement, à un peu plus de distance et un peu plus de réflexion face à notre passion commune. Mais ces amateurs sont souvent de faux amateurs : historiens par exemple, ils aident à mettre en perspective les objets présentés. Quelle chance de présenter des jetons d'Olivier de Clisson ou Jean II de Rohan quand, au sein de l'association est présent le spécialiste ayant déjà écrit des ouvrages sur ces deux personnages.

La démarche du numismate autodidacte ou bien formé à cela par l'université peut être sensiblement différente. Faire l'amalgame du "public" et du "privé" enrichit la méthodologie.

Avoir avec soi des professionnels et des marchands à partir de l'instant où les activités commerciales ne pénètrent pas dans l'association est une chance exceptionnelle. Qui d'autre peut mieux connaître les tendances du marché, les ramifications de la profession, le nombre d'exemplaires de telle pièce rare passés en vente publique depuis 30 ans, les centres d'intérêt de chacun, les ouvrages en préparation ?

Former de jeunes amateurs, quand c'est possible, à une époque où la numismatique, surtout moderne, présente des risques de déformation, justement, de la connaissance et du sens artistique, c'est aussi une obligation d'exigence bien nécessaire.

Mais ce sont souvent les jeunes qui nous forment, comme l'ont démontré, par exemple, Gildas Salaün ou Arnaud Clairand.

Les informations éparses détenues par chacun ne mènent pas bien loin. Mais la circulation et la confrontation de deux informations détenues par des personnes à la démarche intellectuelle différente, c'est souvent le sujet inédit d'un nouvel article.

Ne pas être isolé, c'est la règle du chercheur. Bien modestement, c'est aussi la nôtre. Dans cet esprit, nous essayons aussi d'être en relation avec des institutions ou des musées, dans l'hexagone comme à l'étranger – la numismatique armoricaine ne doit-elle pas énormément aussi, à des chercheurs britanniques ?

Nous ne serons pas isolés, et de cette façon nous serons nous-même étonnés des résultats que nous obtiendrons, car en groupe la recherche va plus vite qu'on ne le pense. ■

DANIEL CARIOU

*Notre revue a l'honneur d'accueillir cette année
de nouvelles grandes signatures,
Jean Duplessy, Philip de Jersey, Pierre Crinon...
Ces noms prestigieux sont pour nous un gage d'exigence
pour le contenu du reste de la revue.*

Sommaire 1998

ANNALES 98 - Dépôt légal Mars 1999
Conception/Mise en page C. Fontenoy - Brest

La Gaule armoricaine et les pays celtiques

- | | | |
|---|----------------------------------|--------|
| • Un nouvel exemplaire du quart de statère dit à la jument ailée. | PHILIPPE ABOLLIVIER - GUY COLLIN | page 5 |
| • Introduction à l'étude des monnaies celtiques de Grande-Bretagne. | PHILIP DE JERSEY | page 7 |
-

L'époque carolingienne et l'ère du denier

- | | | |
|--|---------------|---------|
| • Les monnaies carolingiennes du XIII ^e siècle émises en Bretagne. | PIERRE CRINON | page 15 |
| • Les piéforts médiévaux bretons. | GILDAS SALAÛN | page 21 |
| • La chronologie de la Maison de Dreux en Bretagne. | GILDAS SALAÛN | page 23 |
| • Abréviations médiévales sur les monnaies bretonnes. | DANIEL CARIOU | page 29 |
| • Réattribution des imitations bretonnes du double tournois de Philippe VI (Dy 271). | GILDAS SALAÛN | page 21 |
-

Les guerres de succession

- | | | |
|--|-------------------------------|---------|
| • Un gros à la couronne de Jean IV retrouvé. | GILDAS SALAÛN - DANIEL CARIOU | page 33 |
| • Hypothèses sur le denier tournois 4 ^e type de Jean le Bon (Dy 340), non retrouvé. | GILDAS SALAÛN | page 35 |
| • La couronne de Charles de Blois. | GILDAS SALAÛN | page 37 |
-

Les XIV^e et XV^e siècles - La fin de l'indépendance

- | | | |
|--|----------------------------------|---------|
| • Couronne royale, couronne ducale. | DANIEL CARIOU | page 39 |
| • Observations sur quelques monnaies des ducs de Bretagne. | JEAN DUPLESSY | page 41 |
| • Demi-targe inédite pour les ducs François. | DANIEL CARIOU - YANNICK JÉZÉQUEL | page 43 |
| • Y a-t-il eu des monnaies bretonnes médiévales en cuir ? | CLAUDE-YOUENN ROUSSEL-HIDOUX | page 45 |
-

La Renaissance en Bretagne

- | | | |
|--|------------------------------|---------|
| • Un exemple de rente féodale près de Pont-Château.
Le Vilain d'argent. | THÉRÈSE ROGER | page 49 |
| • La palissade du jeton de la Chambre des comptes de Rohan. | YVES COATIVY - YVES SUIGNARD | page 51 |
| • Au sujet d'un jeton de Renée de France. | YVES COATIVY | page 53 |
| • Les incunables de la numismatique bretonne - Bretagne et Dauphiné | | page 55 |
-

Les XVII^e et XVIII^e siècles bretons

- | | | |
|--|------------------------------|---------|
| • La médaille brestoise de la Compagnie de Jésus. | YVES COATIVY | page 77 |
| • Le monnayage d'or des compagnies françaises des Indes. | DANIEL CARIOU | page 79 |
| • Le demi-écu à l'olivier 1736 Nantes retrouvé. | GILDAS SALAÛN | page 83 |
| • À propos d'un jeton de jeu aux armes de Bretagne. | CLAUDE-YOUENN ROUSSEL-HIDOUX | page 85 |
-

Le XIX^e siècle

- | | | |
|---|------------------------------|---------|
| • Deux médailles maçonniques, pour Machecoul et Nantes. | ASS. "CLIO DE MIDI À MINUIT" | page 87 |
| • Quelques numismates vendéens qui s'intéressèrent à la numismatique bretonne. Un jeton inédit. | DANIEL CARIOU | page 89 |
| • La médaille de fondation des pupilles de la Marine. | YVES COATIVY | page 91 |
-

Le XX^e siècle

- | | | |
|---|------------------|----------------|
| • Les origines nantaises de Luc-Olivier Merson. | DANIEL CARIOU | page 93 |
| • La médaille de l'exposition de Brest en 1901 :
Bristok ou le triomphe de l'anachronisme. | YVES COATIVY | page 95 |
| • Jetons et Bons de la Société de Saint-Vincent-de-Paul. | HENRI VIÉ | page 97 |
| • Brest : Lancement du croiseur <i>Algérie</i> . | DANIEL CARIOU | page 99 |
| • À propos d'un ouvrage. Les monnaies des comtes et ducs de Bretagne. | YANNICK JÉZÉQUEL | page 101 |
| • Actualités numismatiques bretonnes. | | pages 103 -104 |
-



Un nouvel exemplaire du quart de statère dit à la jument ailée

PHILIPPE ABOLLIVIER ET GUY COLLIN

LA CONSULTATION du catalogue d'une vente aux enchères anglaise nous a permis de répertorier un nouvel exemplaire de cette série (Fig. 1). Son principal intérêt réside dans le fait qu'il est très bien venu à la frappe. En effet, cette petite série de 14 exemplaires répertoriés est surtout connue par son revers très particulier et par son avers qui pour un grand nombre d'exemplaires a été frappé avec un coin en mauvais état (Fig. 2).

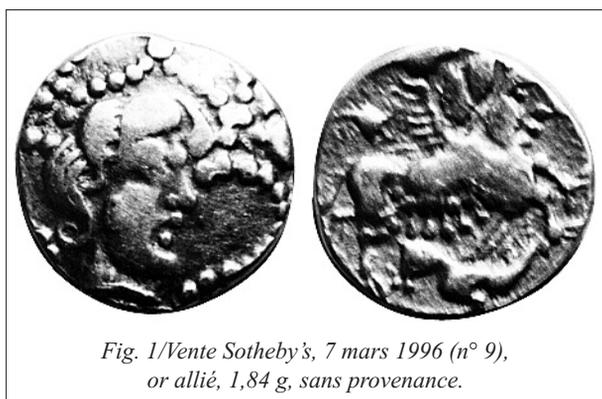


Fig. 1/Vente Sotheby's, 7 mars 1996 (n° 9),
or allié, 1,84 g, sans provenance.

Description typologique

Avers :

Tête humaine stylisée à droite, la chevelure composée de 4 mèches et entourée de 4 cordons perlés.

Revers :

Animal fantastique à droite identifié comme une jument ailée à tête humaine ; sous son ventre pendent 5 ou 7 mamelles. Les extrémités des membres antérieurs se dédoublent. Au-dessous et orienté à gauche, un animal marin ailé (hippocampe ?) ou un oiseau (bécasse ?) suivant les différentes interprétations.

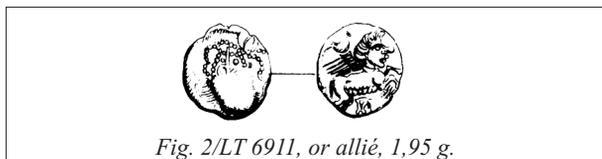


Fig. 2/LT 6911, or allié, 1,95 g.

Il existe des variantes typologiques (Fig. 3) qui peuvent se résumer de la façon suivante :

Type A (12 exemplaires)

Avers : Tête humaine à droite entourée de cordons perlés.

Revers : Jument ailée et à tête humaine à droite avec mamelles, au-dessous un animal à gauche.

Type B (1 exemplaire)

Avers : Tête humaine à droite entourée de cordons perlés.

Revers : Cheval ailé et à tête humaine à droite.

Type C (1 exemplaire)

Avers : Tête humaine à gauche entourée de cordons perlés. Devant la face, un pieux oblique partant de l'arête du nez. Dans la composition du visage, s'intègre une croix verticale prenant naissance au sommet de la joue. Les trois terminaisons supérieures de la croix sont bouletées.

Revers : Cheval ailé et à tête humaine à droite. Au-dessous un animal à droite, derrière lui trois points.

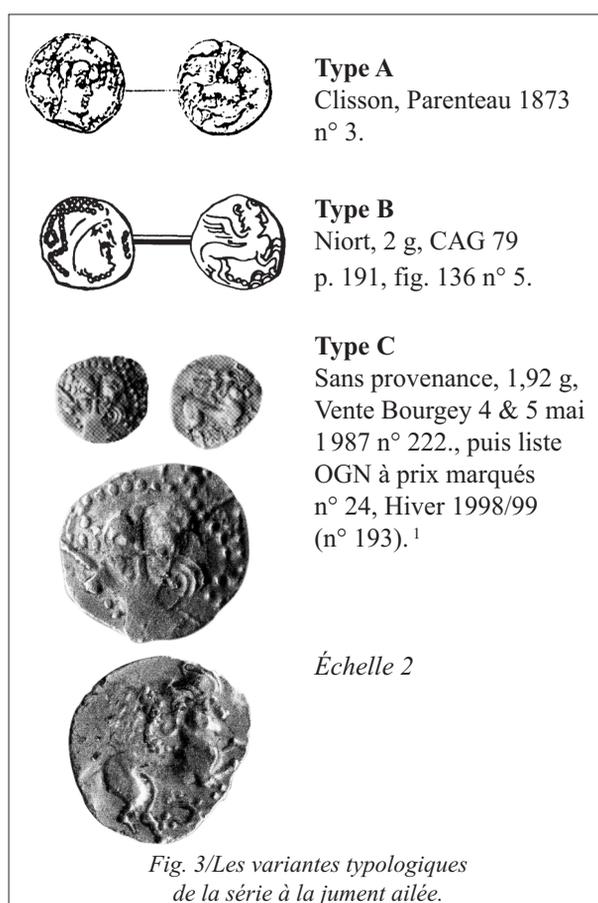


Fig. 3/Les variantes typologiques
de la série à la jument ailée.

L'échelon de poids privilégié va de 1,92 à 1,95 g (8 ex.), l'exemplaire le plus léger étant l'exemplaire que nous présentons aujourd'hui (1,84 g) et le plus lourd pesant 2,04 g (conservé à Nantes, Musée Dobrée, Inv. : N 169).

On ne connaît que 5 ou 6 lieux de trouvaille² pour cette petite série (Finistère : Rumengol ; Loire-Atlantique : Clisson, Machecoul, Nantes, env. de Saint-Nazaire (?) ; Deux-Sèvres : Niort).

1. Nous remercions Pierre Crinon pour nous avoir communiqué ce quart de statère unique pour étude.

2. Voir l'inventaire de G. Aubin dans "L'or gaulois", 1994, p. 239-240.

La concentration de 3 ou 4 exemplaires en Loire-Atlantique et la typologie d'avvers très proche du quart de statère LT 6840 (Fig. 4) permettent d'envisager une attribution aux Namnètes ou aux Vénètes suivant le critère que l'on souhaite privilégier. Il est évident que la seule vue de l'avvers ne peut permettre une attribution immédiate à la série à la jument ailée.



Fig. 4/Quart de statère attribué aux Vénètes
LT 6840, or allié, 1,87 g.

Actuellement l'attribution aux Namnètes ou au Vénètes (?) est retenue³, celle aux Osismes étant abandonnée depuis l'analyse métallurgique de l'exemplaire LT 6911 qui a révélé un taux d'antimoine (Sb: élément trace) très inférieur à ce qui est constaté dans leur monnayage. La difficulté d'un consensus au niveau de l'attribution s'explique également par l'aire de circulation du monnayage attribué aux Vénètes. Ce dernier s'étend principalement à l'est du golfe du Morbihan et plus particulièrement le long de la basse Loire, donc sur les cités des Namnètes et des Andécaves.



LT 6721, or, 2,11 g LT 6722, or, 1,95 g
Fig. 5/Les exemplaires (La Tour)
de la série dite "Au pontife forgeron".

On ne peut manquer de faire le parallèle avec la série dite "au pontife forgeron" LT 6721-6722 (Fig. 5) tant des points de vue dénomination (quart de statère uniquement) que localisation (région des Mauges, entre Cholet et Ancenis). Mais un point important les différencie; le titre en or avoisine les 90 % (or natif) pour celle au pontife forgeron tandis qu'il n'est plus que de 70 % (or allié) pour celle à la jument ailée. La première série est datée de la fin troisième, début du deuxième siècle av. J.-C. et est considérée par les numismates⁴ comme faisant partie du premier monnayage armoricain. Tandis que la seconde est considérée comme datant du début du premier siècle av. J.-C. Les analyses métallurgiques réalisées par J.-N. Barrandon et publiées dans "l'or gaulois" permettent de situer du point de vue du titre, la série à la jument ailée à la fin de la série vénète et au début de la série namnète. Il est étonnant à ce stade de l'évolution monétaire en Armorique lors de la fin de l'âge du fer que le statère n'existe pas.

3. G. Aubin suit la dernière attribution aux Namnètes de J.-B. Colbert de Beaulieu, S. Scheers la classe aux Vénètes (?), tandis que B. Fischer propose de la classer aux incertaines de l'Armorique.
4. S. Scheers inclut cette série dans la première génération des imitations du "Philippe de Macédoine". G. Aubin, P. de Jersey & Daphne Nash la considèrent comme faisant partie du premier monnayage armoricain avec cependant des nuances. Pour P. de Jersey, il s'agit d'un "First phase Loire type" tandis que J. Hiernard propose d'y voir le numéraire de l'emporion de Korbilôn.

Bibliographie

- Barrandon (J.-N.), Aubin (G.), Benusiglio (J.), Hiernard (J.), Nony (D.) et Scheers (S.), "L'OR GAULOIS", Cahiers Ernest Babelon 6, 1994, p. 237-240, 376, pl. VIII n° 8.
- Colbert de Beaulieu (J.-B.), "UNE ÉNIGME DE LA NUMISMATIQUE ARMORICAINE: LES MONNAIES CELTIQUES DES VÉNÈTES II. L'OR", Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne, XXXIV, 1954, p. 27, 30.
- Colbert de Beaulieu (J.-B.), NOTICES DE NUMISMATIQUE CELTIQUE, Annales de Bretagne, 64, 1957, p. 38 pl. I n° 5, 42-43.
- Hiernard (J.), Aubin (G.) et Collin (G.), "DEUX NOUVEAUX QUARTS DE STATÈRE DE LA SÉRIE DITE AU PONTIFE FORGERON (VARIANTES DE BNF 6721)", Actes des Journées Numismatiques de Tours, Bulletin de la SFN - 52^e année - n° 6-juin 1997, p. 97-99.
- Hiernard (J.) et Simon-Hiernard (D.), Carte Archéologique de la Gaule 79, Les Deux-Sèvres, Éditions de l'Académie des belles-lettres, Paris 1996, p. 216 fig. 136 n° 5, p. 218.
- Jersey (P. de), "COINAGE IN IRON AGE ARMORICA", Oxford, 1994 (Studies In Celtic Coinage, 2), p. 47-49, 69-70.
- La Tour (H. de), "ATLAS DE MONNAIES GAULOISES", mis à jour par B. Fischer, Paris, 1994.
- Parenteau (F.), "ODYSSÉE DE LA BÉCASSE EN GAULE", Bulletin de la Société Archéologique de Nantes, XII, 1873, p. 25-28, pl. n° 3.
- Scheers (S.), UN COMPLÈMENT À L'ATLAS DE MONNAIES GAULOISES DE HENRI DE LA TOUR, 1992.

Introduction à l'étude des monnaies celtiques de Grande-Bretagne

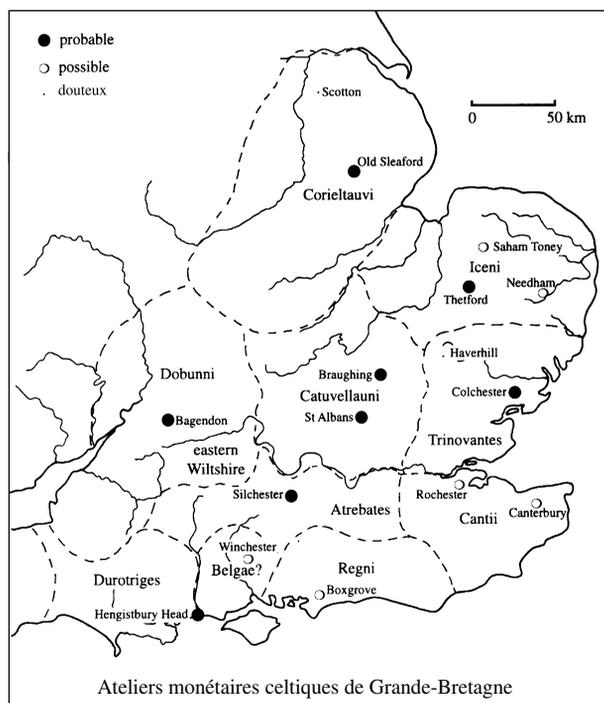
PHILIP DE JERSEY *

* Dr Philip de Jersey dirige le "Celtic Coin Index" à l'Institut Archéologique d'Oxford (Grande-Bretagne)

Traduction française : Patrick Galliou, Université de Bretagne Occidentale, Brest

Les premiers monnayages

Les premières monnaies celtiques, frappées au IV^e siècle avant notre ère, étaient des imitations des statères de Philippe II de Macédoine, que des mercenaires avaient rapporté des rives de la Méditerranée. Ces copies furent uniquement frappées sur le continent, mais quelques exemplaires de ces premiers monnayages ont été découverts dans le sud-est de l'Angleterre. Le droit porte la tête d'Apollon, ceinte d'une couronne de lauriers, tandis que sur le revers se voit un bige, placé au-dessus du nom de Philippe.



Les premières espèces importées dans l'île en quantités notables proviennent de la Gaule Belgique, c'est-à-dire pour l'essentiel du nord de la France actuelle. Dès le milieu ou la fin du second siècle avant notre ère, probablement, au moins six types "gallo belges" furent ainsi diffusés en Grande-Bretagne. Les premières séries, qui sont aussi les plus spectaculaires, sont celles des statères à large flan (fig. 1) que frappaient les Ambiens de la vallée de la Somme. Ces monnaies constituent l'un des sommets de l'art monétaire des Celtes. Elles sont certes toujours inspirées des statères de Philippe II, mais le traitement particulièrement flamboyant de la couronne et de la chevelure les en distingue. On sait que ce sont là des éléments qui deviendront les signes distinctifs de beaucoup de monnayages postérieurs à celui-ci.



Fig. 1

C'est probablement à la même période – la fin du second siècle avant notre ère – que furent importés de la même région des statères à flan mutilé. Ce sont là des monnaies fort curieuses, délibérément frappées avec un revers fortement entaillé, et dont les statères et les quarts de statère furent parfois frappés avec les mêmes coins, ce qui constitue sans doute un fait unique dans les monnayages du monde celtique.

Les statères à large flan, les statères à flan mutilé et les quarts de statère correspondant à ces derniers n'eurent cependant pas d'influence durable sur les monnayages postérieurs de l'île de Bretagne. Il fallut attendre les premières décennies du premier siècle avant notre ère pour qu'un nouveau type monétaire, le statère biface (fig. 2), probablement frappé lui aussi par les Ambiens, vienne modifier ce paysage. Sur les exemplaires les plus anciens de ces monnaies, le droit porte encore le profil humain reconnaissable, qui s'estompa cependant bientôt lorsque les graveurs mirent l'accent sur la couronne de lauriers et non plus sur la représentation du visage.

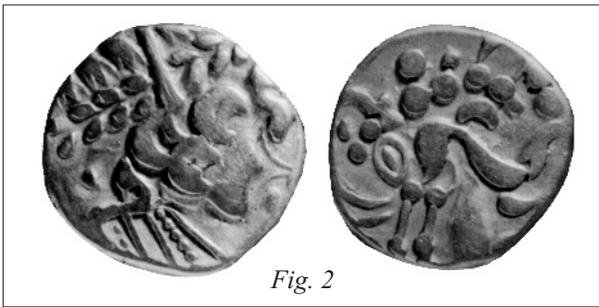


Fig. 2

De même, au revers, la stylisation du cheval fut-elle encore poussée, tandis que d'autres éléments de l'image – comme l'aurige – n'étaient plus figurés que par des nuages de globules.

Ce statère biface fut largement diffusé en Grande-Bretagne, où il inspira la première génération des monnayages britanniques, que nous analyserons dans ce qui suit. Plus fréquents encore, dans les ensembles monétaires du premier siècle avant notre ère, sont les statères uniface, que les liaisons de coin apparentent aux classes les plus tardives des statères bifaces. Ces espèces furent produites en quantités considérables entre 60 et 50 avant notre ère environ, peu avant et pendant la conquête de la Gaule, presque certainement afin de payer les troupes levées contre les légions de César. L'absence d'image monétaire sur le revers donne à penser qu'il s'agit là d'un monnayage d'urgence.

Aux séries présentées ci-dessus, il convient aussi d'ajouter les statères au cheval à triple queue (fig. 3), probablement frappés par les *Suessiones*, qui occupaient alors une région située à l'est de Paris. Bien que ces monnaies soient rares en Grande-Bretagne, elles eurent une influence certaine sur les monnayages du sud de l'île, où ce cheval à trois queues fut représenté par la suite sur de nombreuses monnaies d'or.

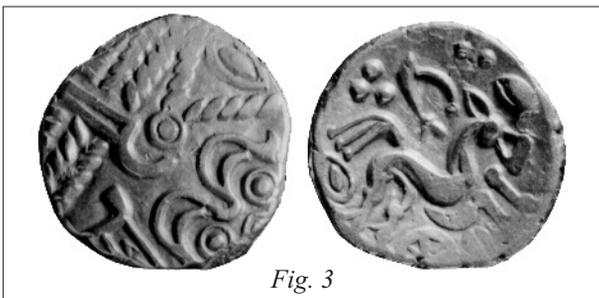


Fig. 3

Bien que le statère correspondant ne soit pas attesté, on mentionnera enfin, parmi les premières monnaies importées en Grande-Bretagne, des quarts de statère (fig. 4), dont l'interprétation reste encore problématique. Il n'est pas impossible qu'au revers soit figuré un navire avec trois occupants, et la concentration de ces monnaies dans des régions côtières de l'île, où ces espèces furent fréquemment imitées, laisse supposer qu'elles étaient, d'une manière ou d'une autre, associées à des marchands qui commerçaient entre les deux rives de la Manche.

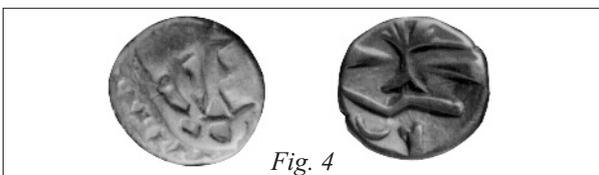


Fig. 4

Les premiers monnayages britanniques

Bien que beaucoup de ces séries gallo belges aient eu une influence majeure et durable sur les premiers monnayages britanniques, nous sommes de plus en plus convaincus que les plus anciennes monnaies de l'île ne furent pas frappées sur or, mais appartiennent aux séries de potin ou de bronze coulé produites dans le Kent, peut-être dès la fin du second siècle avant notre ère. Il s'agit encore ici d'imitations de modèles continentaux, les prototypes appartenant aux monnayages de la colonie grecque de *Massalia* (Marseille), eux-mêmes déjà copiés dans le Centre de la Gaule.

La variété la plus ancienne de ces monnaies est le potin du type de Thurrock, que l'on rencontre en abondance dans l'Est du Kent. Les premières séries, montrant au droit la tête d'Apollon et au revers un taureau chargeant au-dessus des lettres MA (pour *Massalia*), sont des répliques assez fidèles du prototype continental. Mais, en raison probablement du mode de fabrication de ces espèces, ce dessin se dégrada bientôt pour ne plus laisser voir qu'un globule sur chaque face (fig. 5).

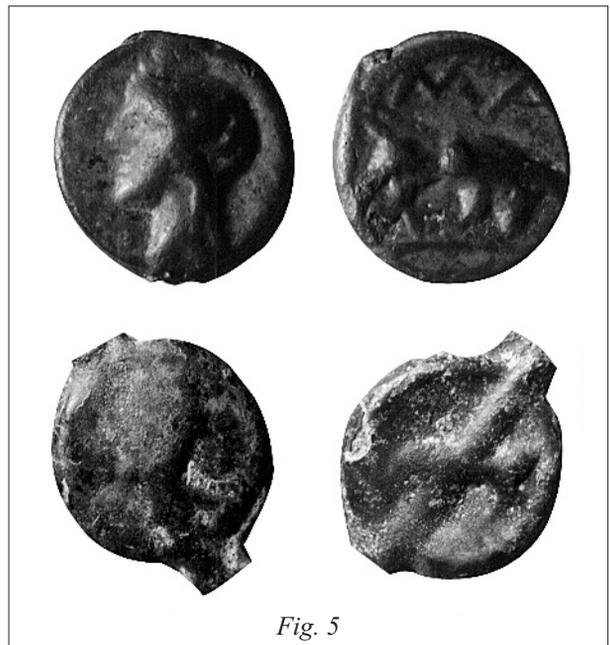


Fig. 5

À un certain stade de son évolution, peut-être dans les premiers temps du premier siècle avant notre ère, le potin de Thurrock semble avoir été remplacé par un nouveau type de monnaie à flan plus plat et plus léger, le potin plat à figures linéaires. Sur les premières séries, le dessin était, là encore, relativement réaliste, mais la stylisation grandissante de l'image ne laissa bientôt subsister de la tête divine et du taureau que quelques lignes rapidement tracées (fig. 6).



Fig. 6

La production de ce monnayage semble s'être interrompue peu de temps après le milieu du premier siècle avant notre ère. Nous ne savons pas grand-chose de l'utilisation qui était faite de ces espèces, ni de leurs relations avec les premières frappes sur or, qui en furent très certainement contemporaines.

Le premier monnayage indigène frappé sur or fut le statère du type de Westerham (fig. 7), qui imitait de façon très fidèle le statère biface gallo belge. On en connaît deux sous-types, que distingue l'orientation donnée aux feuilles de laurier de la couronne divine. L'un fut produit au nord de la Tamise, l'autre au sud. Parmi d'autres imitations anciennes du statère gallo belge, on peut aussi classer le statère du type dit de Chute, qui se rencontre surtout dans le Dorset, le Wiltshire et le Somerset. Celui-ci fut imité à son tour par les statères des types de Cheriton et de Yarmouth, dont la zone de diffusion est limitée aux rives de la Solent et à l'hinterland de celle-ci.



Fig. 7

Au nord de la Tamise, les types dits de Clacton dérivent aussi pour l'essentiel du statère biface. Plus au nord encore, les *Iceni* et les *Corieltavi* imitèrent eux aussi ce même modèle, mais, alors que les premiers faisaient figurer sur leurs monnaies un cheval très caractéristique de leur style régional, les *Corieltavi* le remplacèrent par un loup à l'aspect plutôt impressionnant.

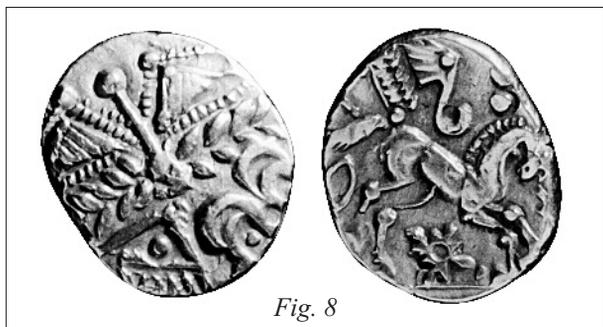


Fig. 8

Bien que le statère biface gallo belge ait été largement imité, on doit reconnaître que les mutations les plus importantes qu'aient connues les monnayages celtiques de Grande-Bretagne dans la période 60-40 av. furent inspirées par des influences différentes. Au nord de la Tamise, les statères du type de Whaddon Chase (fig. 8) se démarquent des figurations de type gallo belge pour marier une couronne de lauriers stylisée à un cheval traité de manière beaucoup plus réaliste. Ces monnaies se rencontrent en abondance dans le Buckinghamshire, le Bedfordshire, l'Essex et l'Hertfordshire, où elles sont associées à d'autres types de diffusion moindre, dont l'origine est à chercher en East Anglia.

Au sud de la Tamise

Au sud de la Tamise, le monnayage de loin le plus influent fut celui du statère figurant un cheval à triple queue (fig. 9), imité d'un modèle gallo belge que l'on peut vraisemblablement attribuer aux Atrébates. Cette frappe se voit fréquemment dans le Surrey, le Hampshire, le Berkshire et l'Oxfordshire. Ces monnaies, auxquelles est associée une très grande variété de quarts de statère ornés des mêmes motifs décoratifs, évoluèrent par la suite vers des types uniface.

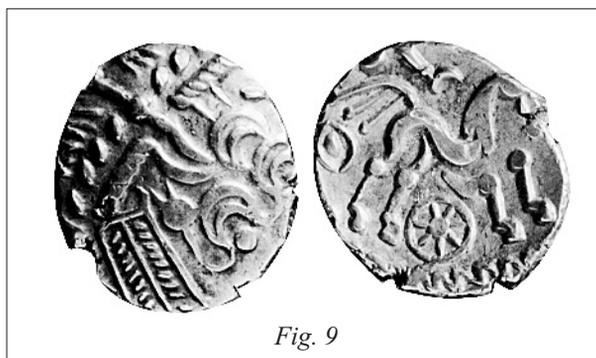


Fig. 9

La période qui suivit immédiatement la fin de la Guerre des Gaules vit frapper, au nord comme au sud de la Tamise, toute une variété de monnayages éphémères, de bronze et d'argent. Au sud, on notera en particulier les monnaies de bronze au coq du type dit de Chichester et plusieurs séries de frappes sur argent, influencées par les monnayages celtiques continentaux.

Dans la décennie qui suivit la conquête de la Gaule, les premiers statères épigraphes commencèrent d'apparaître au sud de la Tamise. On y voit le nom *Commios*, sous et devant le cheval à triple queue. Il est possible qu'il s'agisse ici du *Commios* qui se révolta contre César et s'enfuit en Grande-Bretagne après la défaite d'Alésia (51 av.)

L'autre chef dont le nom est attesté par des monnayages contemporains est *Tincomarus*. Jusqu'en 1996, on pensait qu'il s'appelait plutôt *Tincommius*, car aucune des monnaies exhumées jusqu'alors ne portait une légende plus longue que TINCOM. Un enfouissement monétaire, exhumé voici deux ans dans le Hampshire par des prospecteurs équipés de détecteurs de métaux, comprenait toutefois des monnaies à la légende TINCOMARVS.

Bien que les premières monnaies de celui-ci relèvent d'un style celtique parfaitement caractéristique, un changement radical dans leur frappe fut opéré à la fin du premier siècle av. On produisit en effet à cette époque un nouveau modèle monétaire, inspiré de motifs figurés d'essence classique (fig. 10), ainsi que des monnaies d'argent, elles aussi ornées de motifs classiques et dont le métal provient probablement de la fonte de deniers romains.

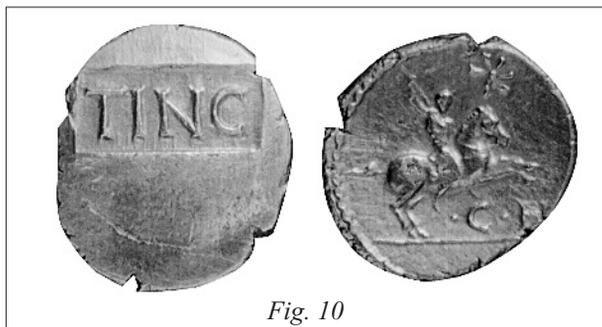


Fig. 10

Il est possible que *Tincomarus* n'ait régné que sur la partie méridionale du territoire atrébate. Au nord, *Eppillus* frappa des monnaies qui le proclamaient roi de Calleva (Silchester). Il possédait aussi des territoires dans le nord-est du Kent, pour lesquels il fit frapper des espèces différentes.

Avant qu'*Eppillus* ait pris le contrôle du Kent, le chef le plus important de cette région, pour lequel on frappa de nombreuses séries monétaires, était un certain *Dubnovellaunus*, qui possédait peut-être aussi, à la même époque, divers territoires au nord de la Tamise. Il fit frapper des monnaies à figurations celtiques et classiques, probablement au tournant de l'ère. De même, pendant les premières décennies du premier siècle après, vit-on circuler dans le Kent les monnaies de *Cunobelin*, frappées au nord de la Tamise.

Vers 10 apr., le territoire atrébate paraît avoir été unifié sous le règne de *Verica*, qui fit frapper de longues séries monétaires où figurent généralement des motifs empruntés aux monnaies et aux intailles romaines (fig. 11). Il régna probablement pendant plusieurs décennies, avant d'être vaincu, dans les années 30 de notre ère, par des invasions venues du nord de la Tamise et menées par *Epaticcus*, puis par *Caratacus*, qui, après une brève incursion dans le sud de l'île, battit en retraite vers le Pays de Galles après le débarquement romain de 43 apr.



Fig. 11

Au nord de la Tamise

Comme au sud, on connaît mal l'évolution des monnaies frappées au nord de la Tamise après la conquête de la Gaule. On y voit, en effet, toute une variété de frappes

éphémères, sur bronze comme sur argent, qui ne circulaient que sur un territoire limité.

Le premier monnayage épigraphe qui apparut au nord de la Tamise, peut-être aux environs de 35 av., fut celui d'*Addedomaros* (fig. 12). Il est possible qu'il ait été le roi des Trinovantes, mais il peut aussi avoir régné sur une zone plus vaste.



Fig. 12

Son quasi contemporain, *Tasciovanus*, frappa des monnaies concentrées sur un territoire situé légèrement plus à l'est, autour de *Verulamium* (St-Albans). Ses premières frappes imitaient les séries dites de Whaddon Chase, mais, dans la seconde moitié du siècle, elles évoluèrent vers des types plus nettement romanisés. Certaines de ces monnaies portent la légende TASCIO RICON ou RICOIN, qualificatif sans doute équivalent au latin *rex* et soulignant son rôle éminent dans le gouvernement de la tribu (fig. 13). Il est possible qu'il ait été entouré de chefs de moindre rang, dont les noms – *Andoco*, *Sego*, *Dias* et *Rues* – figurent aussi sur ses monnaies.



Fig. 13

À l'est de cette région, *Addedomaros* vit lui succéder un chef du nom de *Dubnovellaunus*, dont les monnaies se concentrent de façon très nette dans l'Essex. Nous ne savons toutefois pas s'il s'agit du même *Dubnovellaunus*, qui, comme nous l'avons vu, régnait aussi sur la région du Kent.

Au début du premier siècle apr., *Cunobelin*, que certaines de ses monnaies qualifient de fils de *Tasciovanus*, fédéra les territoires des *Trinovantes* et des *Catuvellauni*. Ses premiers statères frappés sur or portent le nom de l'atelier de *Camulodunum* (Colchester), bien en évidence sur le droit, le revers figurant un bige. Par la suite, ce monnayage sur or se caractérisa par la figuration d'un épi de blé ou d'orge, associée à celle d'un cheval et aux trois ou quatre premières lettres du nom de *Cunobelin* (fig. 14). Ce monnayage ne se modifia guère au cours du long règne de ce roi, bien que les séries les plus tardives figurent en général un cheval de style nettement plus réaliste.



Fig. 14

Le monnayage d'argent et de bronze de *Cunobelin* était, à l'origine, d'essence celtique, mais il emprunta bientôt bon nombre de ses motifs aux prototypes classiques, aux monnaies républicaines et augustéennes surtout, mais aussi peut-être à la glyptique. Son influence s'étendit indéniablement au sud de la Tamise, et il est possible que certaines séries aient été produites spécifiquement pour le Kent.

Au milieu ou à la fin des années 30 apr., il semble que *Cunobelin* ait installé *Amminus*, l'un de ses fils, dans le Kent. *Amminus* y fit frapper une courte série sur argent et sur bronze. Il est par ailleurs possible qu'à la même époque, *Cunobelin* ait joué un certain rôle dans la prise de contrôle de la partie nord du territoire atrébate par son frère *Epatticus*. Pendant la brève période qui sépara cet événement du débarquement romain, *Caratacus*, fils de *Cunobelin*, succéda à *Epatticus* avant de s'enfuir au Pays de Galles avec *Togodumnus*, l'un de ses frères, au lendemain de la conquête claudienne.

La périphérie occidentale

Les puissants royaumes installés au sud et au nord de la Tamise étaient entourés par des tribus dont le territoire formait un grand arc à l'ouest de ceux-ci. On leur avait interdit, dans la plupart des cas, toute relation directe avec la Gaule romaine, et ces tribus, durant les dernières années de leur indépendance, s'opposèrent avec violence à tout ce que Rome pouvait leur apporter. Les *Durotriges* et les *Dobunni* occupaient la région qui s'étend de la côte du Dorset à Hereford et au Worcestershire.

Le premier monnayage des *Dobunni* imitait le statère au cheval à triple queue des Atrébates, mais son droit portait aussi l'image d'un arbre, figure qu'on retrouve sur toutes les séries postérieures frappées sur or (fig. 15).

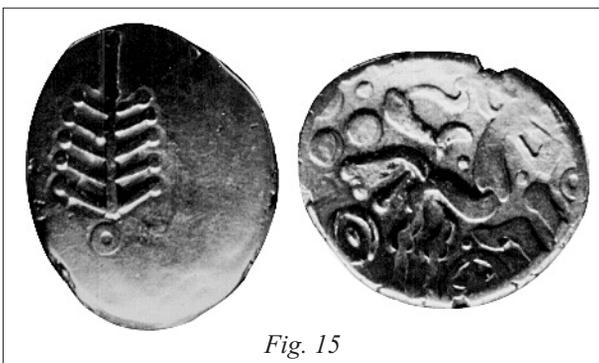


Fig. 15

Les premières sont anépigraphes, mais, par la suite on frappa des statères avec légende, certains étant associés des monnaies divisionnaires frappées sur argent. Il est probable que *Bodvoc* et *Corio* furent les premiers princes à faire figurer leur nom sur leurs monnaies, celui de *Bodvoc* remplaçant le symbole en forme d'arbre. Il est possible de ces deux hommes aient régné en même temps sur des parties différentes du territoire des *Dobunni*.

Il semble qu'à *Bodvoc* et *Corio* aient succédé *Comux* et *Catti*, puis *Anted* et *Eisv*. Les monnaies de ces derniers se rencontrent sur tout le territoire des *Dobunni*.

Le monnayage d'argent des *Dobunni* est plus complexe (fig. 16). *Bodvoc*, rompant une nouvelle fois avec la tradition, fit frapper un buste sur le droit de ces monnaies, ce qui indique peut-être une influence des monnaies de *Tasciovanus* et donc un alignement politique avec le royaume de ce dernier. Les premières monnaies d'argent anépigraphes montrent une diffusion très différente de celle des monnayages postérieurs. Elles se rencontrent en effet pour l'essentiel dans l'Est du Wiltshire, et il n'est donc pas impossible qu'une communauté autonome ait frappé ses propres monnaies dans cette région, ces séries comprenant peut-être les statères du type de *Savernake*.



Fig. 16

Au sud-ouest des *Dobunni*, les *Durotriges* produisirent des monnayages particulièrement statiques. Leur monnaie principale fut le statère (fig. 17), fidèlement copié sur les statères du type de *Westerham*. L'aloi de cette monnaie se dégrada cependant fort rapidement, passant d'un argent presque pur, contenant un peu d'or, à un alliage médiocre, très pauvre en argent, puis enfin au bronze. La disparition de l'argent reflète sans doute la réorientation des principales routes commerciales traversant la Gaule après la conquête de celle-ci. La voie maritime atlantique perdit alors de son importance au profit de l'axe Seine-Tamise, qui fut exploité avec beaucoup de succès par les royaumes situés au sud et au nord de la Tamise.

Le commerce entre la Gaule et le Sud-Ouest de la Grande-Bretagne n'avait cependant pas totalement disparu, et il est possible que les monnaies de bronze coulé, produites dans les premières décennies du premier siècle apr. dans cette région, témoignent de ces échanges.



Fig. 17

Ces espèces, qui proviennent peut-être d'un atelier installé à Hengistbury Head, sur la côte sud du Dorset, représentent l'ultime étape de la dégradation du prototype de Philippe II de Macédoine, car elles ne portent plus, sur chacune de leurs faces, qu'un simple motif pointillé (fig. 18).



Fig. 18

Les *Durotriges* produisirent cependant une série de quarts de statère d'argent d'un modèle plus élaboré. Ces espèces semblent s'inspirer des quarts de statère gallo belges où figure peut-être un navire (voir *supra*), motif qui, sur les monnaies durotriges, s'estompa bientôt pour ne laisser subsister qu'un monnayage quasi-uniface. Sur une série distincte de quarts de statère, ce revers est cependant à nouveau décoré d'un motif où l'on a parfois vu une étoile de mer.

Il est probable que la frappe des quarts de statère cessa peu de temps avant le début de notre ère, vraisemblablement au moment même où les statères n'étaient plus frappés qu'en bronze. Ces dernières espèces semblent encore avoir circulé pendant un certain temps après la conquête de 43 apr.

La périphérie septentrionale

Les territoires s'étendant au nord des royaumes des *Trinovantii* et des *Catuvellaunii* étaient sous le contrôle des *Corieltauvi*, basés dans le Lincolnshire, et des *Iceni*, basés dans le Norfolk et les régions voisines de l'East Anglia.

Pendant toute la fin du premier siècle av., le monnayage des *Corieltauvi* paraît être resté anépigraphhe. Les statères du type de South Ferriby, ornés du cheval très caractéristique de ce peuple (fig. 19), remplacèrent progressivement les statères de la côte nord-est. On ne connaît pas de quarts de statère dans ce monnayage, mais aux statères étaient associés des unités et demi-unités d'argent. Sur le droit et le revers des premières séries se voient un sanglier et un cheval, dont le dessin, de belle allure, se simplifia par la suite.

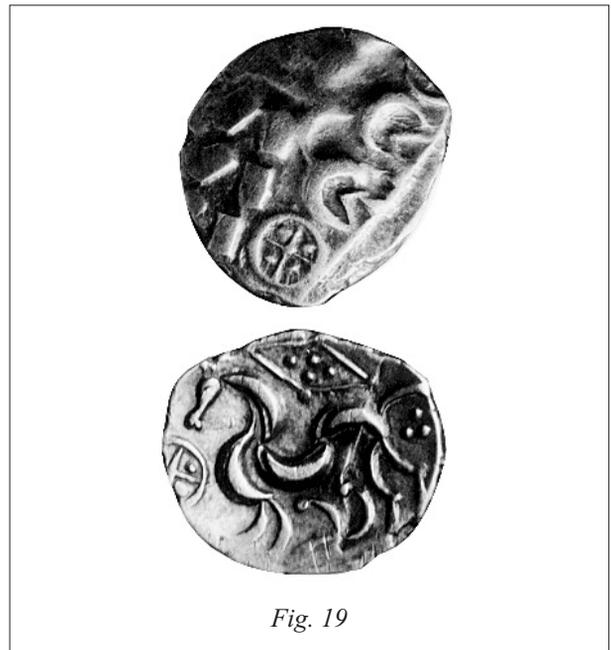


Fig. 19

Au début du premier siècle apr., les *Corieltauvi* commencèrent de faire figurer des légendes sur leurs monnaies. Il s'agit vraisemblablement des noms de leurs chefs, le premier étant VEP, à qui succéda AVN COST. L'ordre des chefs suivants n'est pas assuré, et il est par ailleurs possible que des nobles régnant sur différentes parties de ce vaste territoire aient frappé leur propre monnaie au même moment. Ces espèces comprennent les types aux légendes VEP CORF (fig. 20) – ce qui signifie peut-être VEP, fils de COR – et ESVP RASV.

Les autres types épigraphes sont généralement plus rares et révèlent des changements significatifs dans l'organisation du décor. Ainsi la tête du cheval est-elle modifiée, tandis que les légendes apparaissent aussi au droit de la monnaie. Il est possible que les plus rares de ces espèces aient été frappées au moment de l'invasion romaine.

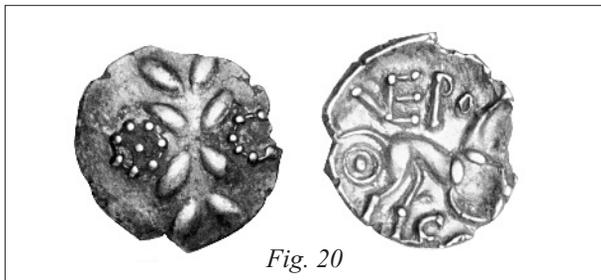


Fig. 20

Au sud-est du territoire des *Corieltauvi* s'étendait le pays des *Iceni*. Ces derniers commencèrent par frapper des monnaies d'un style vigoureux et novateur, dont les statères au loup du Norfolk représentent les premières séries. Vers 40 apr., sans doute, ces espèces furent remplacées par les statères du type de Freckenham. Durant cette période, d'autres monnaies d'argent pénétrèrent dans la région, certaines étant cependant extrêmement rares. La série principale, dite de Bury (fig. 21), montre une tête portant un diadème complexe et un cheval finement gravé. Parmi ces monnayages anciens, on classera aussi les premières séries figurant un visage et un cheval.



Fig. 21

À ces séries anciennes succédèrent bientôt des monnaies à figurations plus élaborées, où le visage semble parfois porter une moustache (fig. 22). On a parfois estimé qu'il s'agissait là du monnayage de *Boudicca*, mais ces frappes sont en fait bien antérieures à son règne.

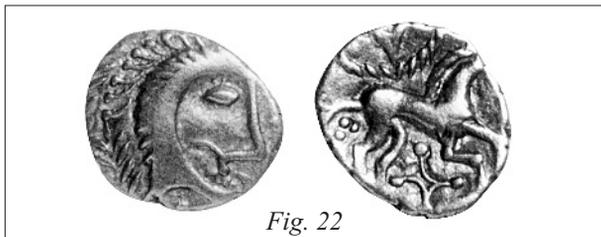


Fig. 22

Dans les séries figurant un sanglier et un cheval, presque contemporaines des précédentes, les monnaies portant l'inscription CAN DVRO sont probablement les premiers types épigraphes frappés par les *Iceni*. L'utilisation de légendes monétaires témoigne d'une mutation majeure de leurs monnayages, qui se traduit par l'apparition de croissants adossés sur le droit des monnaies d'or et d'argent. Les premières monnaies de ces séries portent la légende ANTED, mais, sur des types quasiment identiques à ceux-ci, on lit ECEN, ce qui est vraisemblablement le nom de la tribu (fig. 23).

Cette légende se dégrada bientôt cependant, les monnaies ne portant plus qu'ED ou EDN, ou devenant complètement anépigraphes. À ce premier type succédèrent des monnaies portant la légende ECE et figurant un cheval



Fig. 23

d'un style légèrement différent. Les dernières monnaies celtiques des *Iceni* sont semblables à ce dernier modèle, mais portent les légendes AESV ou SAENV. On connaît des milliers de ces monnaies aux croissants et au cheval, qui proviennent pour l'essentiel d'enfouissements découverts en East Anglia. Bien que ces derniers soient traditionnellement associés à la révolte de *Boudicca*, en 60-61 apr., il est possible que certains d'entre eux aient été cachés au cours de la période séparant la conquête de 43 de ce soulèvement. À cette époque, les *Iceni* formaient en effet un royaume client de Rome, et leur roi *Prasutagus* fit frapper ce qui fut peut-être le dernier monnayage celtique de l'île. Mais on verra sur ces frappes tardives l'effet de la romanisation de la province, car elles portent tout à la fois un buste classique, un cheval traité de façon réaliste, et la légende SVB RI PRASTO ESICO FECIT (sous le roi Prasto, Esico m'a faite), constituant ainsi un exemple unique d'association du nom du monétaire et du roi (fig. 24).

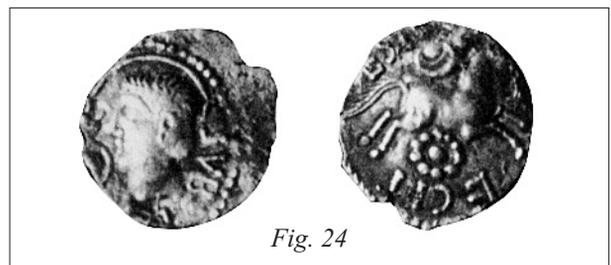


Fig. 24

Après la mort de *Prasutagus* en 59 ou 60 apr., Rome tenta d'achever sa conquête en absorbant le royaume des *Iceni* dans la province de Bretagne. Le testament de *Prasutagus*, qui faisait de ses deux filles et de l'Empereur ses héritiers fut bafoué, ses deux filles violées et sa femme, *Boudicca* battue à coups de fouet. Les *Iceni* se soulevèrent alors, entraînant dans leur révolte les *Trinovantes* et d'autres tribus dont nous ignorons le nom. Les insurgés brûlèrent Londres, Colchester et St-Albans avant de se heurter aux légions, commandées par Suetonius Paulinus. Selon Tacite : "Ce fut une victoire éclatante, aussi belle que les triomphes des temps anciens : certains pensent que près de 80 000 Bretons furent tués dans la bataille... *Boudicca* mit fin à ces jours en avalant du poison."

Dans cette province de Bretagne ainsi mise à merci, il n'y avait bien sûr plus de place pour les monnayages celtiques. Les monnaies d'argent et de bronze continuèrent certes de circuler pendant encore une ou deux générations, mais on ne frappa plus de nouvelles monnaies. Ainsi s'acheva le dernier grand monnayage celtique, vaincu, lui aussi, par la puissance romaine. ■



MAISON PLATT



49, rue de Richelieu, 49
75001 PARIS

NUMISMATIQUE

PAPIER-MONNAIE • LIBRAIRIE NUMISMATIQUE

ORDRES et DÉCORATIONS

Adresse postale: BP 2612 - 75026 Paris cedex 01

Tél. : 01 42 96 50 48 - Télécopie : 01 42 61 13 99

Gérard BARRÉ et Daniel RENAUD

seront heureux de vous recevoir dans le cadre du magasin
au 49 rue de Richelieu 75001 PARIS

Où vous pourrez redécouvrir :
NUMISMATIQUE GÉNÉRALE
PAPIER-MONNAIE
LIBRAIRIE NUMISMATIQUE
ORDRES ET DÉCORATIONS

Organisation de VENTES et parutions de "Catalogues à prix fixes".

Dès à présent, pour toutes demandes de catalogues, et pour la mise à jour de nos fichiers :

Maison PLATT - BP 2612 - 75026 PARIS cedex 01

Les monnaies carolingiennes du VIII^e siècle émises en Bretagne*

PIERRE CRINON

LA LIAISON ENTRE LES MÉROVINGIENS et les Carolingiens est souvent caractérisée sur les monnaies par une certaine unité de style ; d'autant que le premier roi carolingien, Pépin, était maire du Palais depuis 741. Nous connaissons deux deniers mérovingiens rennais conservés au Cabinet des Médailles de la BnF. Le trésor de Bais (Ille-et-Vilaine) découvert en 1904 et enfoui vers 710 au cœur de l'ancien comté de Rennes contenait une douzaine de pièces d'argent émises au nom de Rennes, de l'Église, ou de l'Église Saint-Melaine. Le trésor de Plassac (Gironde) découvert en 1850 et enfoui vers 710, contenait deux deniers de Rennes¹. Ces trésors ne contenaient aucun denier nantais. Le monnayage mérovingien en argent des ateliers bretons des décennies 720 à 750 n'est pas encore connu².

À partir de Clovis, ces régions du *limes* reconnaissaient la suzeraineté des rois Francs. Depuis 749, Grifon était duc du Maine avec 12 comtés. Il se révolta à l'époque où son frère Pépin prépara son élection ou lorsqu'il la réussit. Il se coalisa avec le duc d'Aquitaine. Pépin se tourna vers les Bretons alliés de Grifon et enleva Vannes qui forma avec Nantes et Rennes un *limes britannicus*. Sous Pépin, cette marche de Bretagne fut confiée à cette dynastie de Trèves à laquelle appartenaient Milon de Trèves et Reims³.

Denier de Pépin (751-758) trouvé à Josselin (Morbihan), attribuable à Nantes

A/Monogramme composé des lettres : PIPI REX. Les I sont à l'intérieur des arrondis des lettres P. La seconde lettre P est développée en E sur la haste verticale. La première lettre P se termine en R et en X.

R/Monogramme composé des lettres N et A liées. Un signe abrégé sur le A que l'on peut interpréter comme la barre horizontale d'une lettre T. La lettre A est barrée par un X.



N° 1- Collection privée, poids inconnu, denier trouvé en 1852 dans les environs de Josselin (Ar. de Pontivy, ch. l. de c., Morbihan).

J. LAFAURIE, *Francia* Band 2 (1974), p. 36-37
et n° 2 figure XII, photographie.

Cet exemplaire ayant appartenu à la collection Bigot était auparavant dessiné. Bigot et ses successeurs avaient placé verticalement le premier jambage de la lettre N qui est retournée :

A. BIGOT, *R.N.* 1855, n° 1 p. 39 et n° 1 pl. I
(poids de 21 grains)
A. BIGOT, 1857, p. 20 et n° 1 pl. IV
E. GARIEL, p. 64 et n° 44 pl. II
A. ENGEL et R. SERRURE, *Traité I*, fig. 367 p. 201
K.-F. MORRISON et H. GRUNTHAL, n° 41
H.-H. VÖLCKERS, p. 64, 152, 201 et n° IX, 1 pl. H.

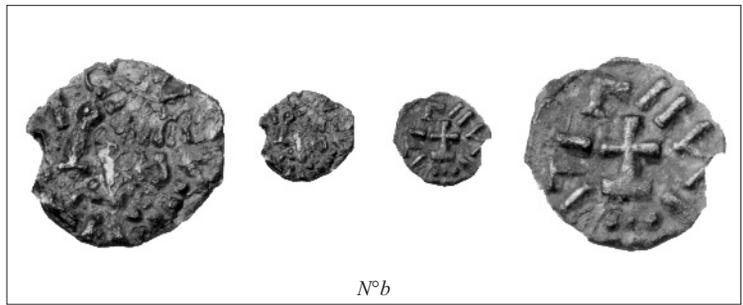
La trouvaille est mentionnée par :

FR. DUMAS, *BSFN*, juin 1977, p. 223-226.

J. Lafaurie a souligné, dans l'article que nous venons de mentionner, toute l'originalité du monogramme de l'avers. Ce développement de la titulature en PIPI REX est exceptionnel. Comme à Tours, où l'on trouve un autre rare exemple de monogramme, cette pièce présente un développement primitif de la titulature. Ce monogramme sera ensuite simplifié sous des formes diverses RP et (RX) F. Le revers présente les lettres N et A en monogramme. Le monnayage de Narbonne, autre localité offrant un nom commençant par les mêmes lettres, étant déjà connu (lettre N dans le champ), la trouvaille isolée dans les environs de Josselin a permis à Bigot de proposer Nantes comme lieu d'émission. J. Lafaurie a émis l'hypothèse de placer l'apparition du monogramme RP à partir du Capitulaire de Ver en 755. La forme (RX) F doit être plus récente puisqu'elle se retrouve sur des monnaies de Carloman et de Charlemagne.

Par son style, le monogramme présenté ici correspond au début du règne de Pépin, à une période de recherche. Rappelons qu'en 753, Pépin fit une expédition en Bretagne. Vannes fut prise et le roi établit des comtes sur les frontières. Ce denier ne peut être attribué à Vannes dont le nom était *Venetus* sur les monnaies mérovingiennes, même si l'on préfère voir une lettre V à la gauche du A. Cette pièce peut donc être datée d'avant 755 et l'attribution à Nantes est la plus vraisemblable.

La photographie de ce denier présente un aspect différent des dessins sur lesquels les lettres laissent penser qu'il existe un autre motif sous les deux lettres. C'est donc pro-



bablement à partir du dessin que fut fait le faux suivant, passé de la collection Motte à la collection Guibourg.

N°a- Faux denier de 1,03 g, présenté par G. Fontenoy (coll. particulière).

H. ROLAND, n° 112 et pl. VI

coll. G. Motte (E. Bourgey), 12-15 novembre 1951, n° 105

coll. E. Guibourg (J. Vinchon), 9-10 décembre 1974, n° 118 (retiré de la vente)

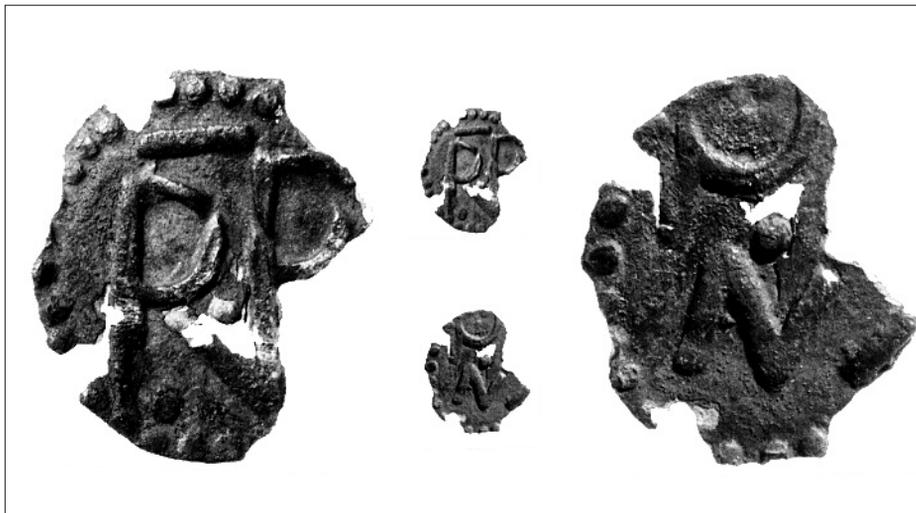
voir J. Lafaurie, *Francia* Band 2 (1974), note 23 p. 35.

L'avers a été copié sur le denier trouvé près de Josselin. Le revers présente un monogramme avec une lettre A au centre, liée avec N et T. Au-dessous, plus petites, des lettres E et N. Globules dans le champ.

Denier de Pépin trouvé à Saint-Martin-Longueau (Oise), attribuable à Rennes (?)

A/R et P en monogramme sous un trait abréviatif. Globule central, un autre entre les jambes de la lettre R.

R/Le grènetis constitue le haut de la première lettre : P. Le globule central peut avoir été relié à l'arrondi de cette lettre et former un R. En dessous, N et I. La pièce est cassée verticalement au-dessus de la lettre N, à la limite d'un début de relief, à la formation d'un trait vertical qui peut correspondre à une lettre comme un E, ou à un monogramme ED comme on l'a rencontré sur un denier de Charlemagne.



N° 2 - Denier, 0,70 g trouvé autrefois à Saint-Martin-Longueau (Oise).

Ce denier a été trouvé à proximité d'un rare denier mérovingien que nous décrivons maintenant.

A/Une tête à gauche. Légende illisible rétrograde, débutant à 6 heures de droite à gauche : $\Lambda E \Lambda O V \dots T I I \dots$ La chevelure est très particulière, constituée de petits traits attachés sur la tête.

R/Une croix sur un degré lui-même au-dessus de trois globules. Une légende illisible, succession de lettres : $I I I I I T I$, de gauche à droite

N°b - denier, 0,69 g.⁴

Ce denier est une immobilisation en argent du monnayage de Dorestadt (Pays-Bas) au nom du monétaire *Madelinus*. Pour Philip Grierson, l'exemplaire n° 633 du *MEC*, très proche de celui que nous avons décrit, date du dernier quart du VII^e siècle. La frappe de notre exemplaire est-elle plus récente ? Ce denier circulait vraisemblablement avec le denier de Pépin. Il date plutôt du VIII^e siècle : on ne rencontre pas de denier de ce type dans les trésors de pièces d'argent de Bais, Plassac, ni dans les autres trésors de la première moitié du VIII^e siècle. Il serait nécessaire de relever systématiquement les mentions de trouvailles des sceattas de Frise qui ont parfois fait l'objet d'immobilisations en France.

L'aspect fragmentaire de ce denier de Pépin oblige à la plus grande précaution quant à la lecture ou plutôt quant à "l'interprétation" du lieu d'émission dont le nom figure au revers. Le coin de la pièce est décentré ; le grènetis touche la lettre supérieure gauche et semble constituer l'arrondi de la lettre. La partie droite manquante est donc de ce fait décalée et laisse la place aux lettres manquantes seules ou en monogramme : EDS et O.

Quelle est la première lettre ? Elle est très arrondie ; cette forme se rencontre assez fréquemment sur le monnayage de Pépin, par exemple à Paris⁵. Autre difficulté, cette première lettre semble être un P, mais le manque entre l'arrondi de la lettre et le globule peut correspondre à un petit trait de liaison (jambe oblique du R). S'il n'y a aucun manque, cela ne nous gêne guère car nous avons relevé au moins un exemple de monogramme sur l'avvers d'un denier de Saint-Étienne de Bourges où le R est un P⁶.

Seule la découverte d'un second exemplaire permettra d'assurer une lecture et une attribution définitive. Nous pensons qu'il est possible d'y voir un denier de Rennes : *Redonis*.

Deniers de Charlemagne (768-814) émis à Rennes avant 793/794

• Type 1

A/CAR/LVS en deux lignes. Les lettres A et R sont liées.
R/RED/NIS en deux lignes, avec un signe abrégiatef au-dessus de E. Il convient donc d'ajouter une lettre manquante : ce pourrait être un H avant ou après le R, mais plus probablement (comme elle existe sur les deniers suivants) une lettre O pour : *Redonis*.

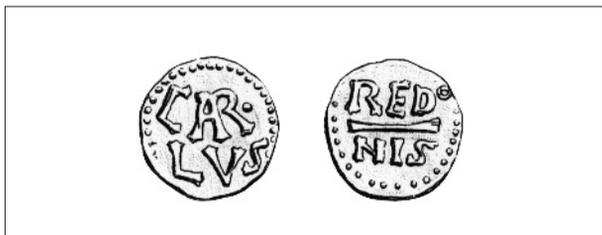


N° 3 - Cabinet des Médailles de la BnF n° A 262, 1,24 g.
Denier donné le 22 mars 1843 par M. Merland :

- A. RAMÉ, *R.N.* 1846, n° 1 pl. V (sans origine)
- A. BIGOT, 1857, n° 49 et n° 2 pl. IV (20 grains)
- E. GARIEL, n° 110 pl. IX
- M. PROU, n° 649
- K.-F. MORRISON et H. GRUNTHAL, n° 169.

• Type 2

A/CAR globule/LVS en deux lignes. Les lettres A et R sont liées.
R/REDO/NIS en deux lignes séparées par un point.



N° 4 - Denier sans mention d'origine :

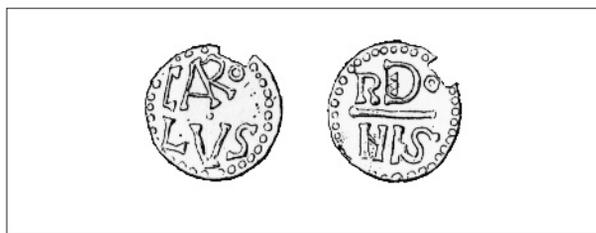
- E. GARIEL, n° 109 pl. IX d'après une empreinte remise par Charvet.
- Cette pièce ne faisait pas partie de la collection Charvet vendue en 1883.

Il s'agit d'un développement du premier type. Le O apparaît à l'avert sous forme de globule, à *Carolus*. Au revers également, le signe abrégiatef a disparu et le nom de la Ville est développé en *Redonis*. Les deux lignes sont séparées par un trait.

• Type 3

A/CARO/LVS en deux lignes. Les lettres A et R sont liées.
R/REDO/NIS en deux lignes séparées par un trait. Les lettres E et D en monogramme. La lettre S n'est pas droite. Les lettres E et D sont placées en monogramme. Sur le type précédent, il manquait de place pour la lettre O ; le graveur a ainsi gagné de l'espace.

Type K.-F. MORRISON et H. GRUNTHAL, n° 170
Deux exemplaires sont connus.



N° 5 - Cabinet des Médailles de la BnF, n° G 122, provenant de la Monnaie de Paris. Denier de 1,22 g, entré le 16 février 1861

Exemplaire cassé, avec la lettre S penchée :

- G. CONBROUSE, n° 10 pl. XXXbis
- A. BIGOT, 1857, n° 50 et n° 3 pl. IV (23 grains)
- M. PROU, n° 650.



N° 6 - Berlin, 1,18 g. Exemplaire avec la lettre S couchée :

- E. GARIEL, n° 108 pl. IX
- coll. Gariel (Hoffmann), 25 avril au 5 mai 1885, n° 633.

Ces deniers de Charlemagne ont été frappés avant la réforme du 11 novembre 793 connue par le Capitulaire de Francfort (juin 794), marquée par l'apparition du monogramme de *Karolus* et un alourdissement du poids.

Deniers de Charlemagne au nom de Roland (+778)

Jacques Stiennon a définitivement démontré que le nom de Roland n'était pas un nom de monétaire mais celui du préfet de la marche de Bretagne que la chanson de geste a fait neveu du roi Charles. On a ainsi, sur les monnaies de Charlemagne, relevé les noms de personnages de premier plan : Milon de Narbonne garde de la marche d'Espagne, Odalricus, beau-frère de Charlemagne et propriétaire en Saxe à la frontière du royaume, Wulfarius (Fiufarius), archevêque *missus* en région rémoise puis en Rhétie, Walacarius, évêque de Sens et archevêque des Gaules. Roland, comte du Palais est mentionné à Herstal en 772. Sa charge de préfet de la marche de Bretagne en fait un personnage aux pouvoirs exceptionnels. Chef des troupes d'occupation, il tenait en ses mains tous les pouvoirs.

• Type 1

À/K, R X en monogramme et F entre deux globules, pour *Karlus ReX Francorum*.
R/En cercle, les lettres : R, O losangée, D couchée, L retournée, A, N penché surmontée d'un trait abrégiatef.



Deux exemplaires répertoriés.

N° 7 - Berlin, 0,93 g, provenant du trésor d'Imphy (Nièvre) trouvé en 1857 et enfoui entre 775 et 794. Ébrèche, ce denier a été classé à Louvain (Belgique) jusqu'à l'étude de Völckers. La lettre K de l'avvers n'étant pas apparente, ce denier était attribué au roi Pépin :

- A. DE LONGPÉRIER, *RN*, 1858, p. 224 et n° 11 pl. XI coll. Ponton d'Amécourt (Rollin et Feuardent), 7-8 juin 1886, n° 213
 E. GARIEL, T. II, n° 35 pl. II et T. I, trésor d'Imphy, p. 35 et n° 16 pl. I
 K.-F. MORRISON et H. GRUNTHAL, n° 65 et trésor 1 p. 339-341
 H.-H. VÖLCKERS, n°I 45 et pl. K
 J. DUPLESSY, trésor n° 169 (Louvain?)
 H. FRÈRE, *RBN*, 1994 p. 149.



N° 8 - Berlin, 1,21 g, provenant du trésor d'Imphy (Nièvre). La mention de provenance du trésor est signalée dans la vente de la coll. Ponton d'Amécourt, mais pas dans les inventaires du trésor rédigés par Longpérier, Gariel, Völckers, Duplessy⁷ :

- Coll. Ponton d'Amécourt (Rollin et Feuardent), 7-8 juin 1886, n° 236
 E. GARIEL, n° 114 pl. IX (sans mention au trésor, coll. Ponton d'Amécourt)
 M. CEREXHE, n° 45 p. 89
 coll. H. Meyer, (Rollin et Feuardent), 26 mai-14 juin 1902, n° 94 (mal décrit)
 K.-F. MORRISON et H. GRUNTHAL, n° 259 et pl. IX
 J. LAFAURIE, *Francia* Band 2 (1974), n° 5 fig. XV.

Ce type 1 de Charlemagne et Rolland est caractérisé par un monogramme plus ancien utilisé en début du règne, peut-être avant la mort de Carloman en 771.

• Type 2

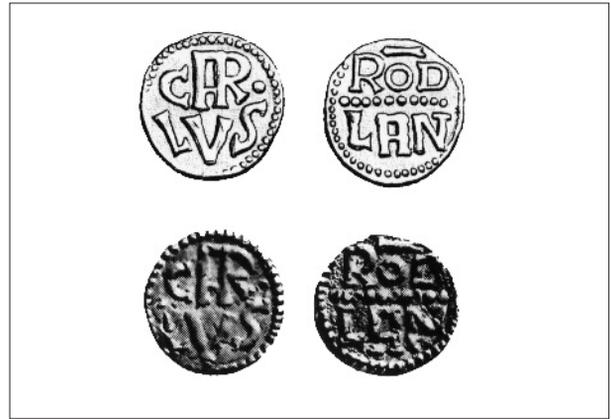
À/CAR globule/LVS en deux lignes. Les lettres A et R sont liées.

R/ROD/LAN en deux lignes séparées par une ligne de dix pointillés. Signe abrégiatef au-dessus du O.

Le O de *Carolus* est réduit à un globule comme sur le denier de type 2 au nom de Rennes frappé par Charlemagne. Cette similitude peut être un argument en faveur de l'hypothèse d'une identité de lieu d'émission.

Des faux à ce type ont été signalés⁸.

Deux exemplaires sont répertoriés ; les coins sont différents.



N° 9 - Berlin, 1,26 g, provenant du trésor d'Imphy (Nièvre) :

- A. DE LONGPÉRIER, *RN*, 1858 p. 256 et n° 39 pl. XIII coll. Ponton d'Amécourt (Rollin et Feuardent), 7-8 juin 1886, n° 235
 E. GARIEL, n° 113 pl. IX et T. I, trésor d'Imphy, n° 43 p. 57 et n° 44 pl. II
 A. SUHLE, fig. 23 p. 25
 H.-H. VÖLCKERS, n°I 44 p. 127 et pl. K
 K.-F. MORRISON et H. GRUNTHAL, n° 276 et pl. IX et trésor 1 p. 339-341
 J. STIENNON, dessin p. 89.



N° 10 - Musée de Coire (Suisse), 1,35 g, provenant du trésor d'Ilanz (canton de Graubünden, Suisse), trouvé en 1904 et enfoui vers 794-795. Petit globule dans le champ de l'avvers : au-dessus de la lettre L :

- F. JECKLIN, n° 111
 H.-H. VÖLCKERS, p. 162 et n°XXIV, 22
 K.-F. MORRISON et H. GRUNTHAL, trésor n° 10 p. 343.

Cette similitude de style entre les types 2 de Rennes et de Roland (nos n°s 4, et 9-10) avec le globule en place du O de *Carolus*, nous laisse présumer que cette unité de style peut correspondre à une unité de lieu de fabrication pour ces deux émissions au nom de la ville de Rennes et du préfet de Bretagne Roland, avant 778. Cependant, peut-on déterminer une antériorité d'un type par rapport à l'autre ? On peut seulement conclure que les monnaies de

Charlemagne au nom de Roland sont antérieures à celles de Rennes. Le premier type de monogramme de Charlemagne ne se rencontre pas sur les deniers de la ville. Enfin si les deniers rennais du type 2 peuvent être contemporains du type 2 de Roland, ils peuvent aussi leur succéder. Ces deniers de Roland sont également contemporains du denier au nom de *Gervasi* qui présente les mêmes pointillés au revers⁹.

Roland fut tué par des troupes basques à Roncevaux à l'été 778, ce qui nous donne un *terminus* plus précis que les trésors d'Imphy (Nièvre) et d'Ilanz (Suisse), enfouis au plus tard en 794-795. En 786, les Bretons refusent de payer un tribu et une nouvelle expédition eut lieu¹⁰.

On ne connaît pas, à ce jour, pour les ateliers bretons, de monnaie de Charlemagne après la réforme de 793-794 : ni monnaie au monogramme *Karolus*, ni monnaie impériale. L'activité des ateliers de Nantes et de Rennes est connue sous Louis le Pieux dont on a retrouvé de rares deniers et une obole¹¹. ■

ANNEXES

1- Trouvailles de monnaies de Pépin et de Charlemagne dans l'Ouest.

• Deniers de Pépin.

- Environs de Josselin (Morbihan), en 1852. Exemplaire mentionné plus haut, attribuable à Nantes (?): A. BIGOT, *R.N.* 1855, n° 1 p. 39 et n° 1 pl. I (poids de 21 grains). H.-H. VÖLCKERS, p. 64, 152, 201 et n° IX, 1 pl. H.
- Loire-Atlantique, avant 1844, Un denier de Pépin émis à St-Martin-de-Tours: H.-H. VÖLCKERS, n° XII, 1 p. 66, 152 et pl. L; P. CRINON, *S.F.N. supplément au bulletin*, n° 6, 1997, p. 57, 75, et pl. p. 83.

• Deniers de Charlemagne.

Nous remercions M. Y. Coativy qui nous a communiqué quelques mentions de trouvailles régionales de monnaies de "Charlemagne" citées dans des revues locales. La description laconique ne permet pas d'affirmer que l'attribution à Charlemagne est exacte. Toutefois nombre d'autres citations dans les mêmes revues mentionnent également des monnaies de Charles le Chauve.

- Broons (Côtes-d'Armor), en 1883: A.-L. HARMOIS: "Inventaire des découvertes archéologiques du département des Côtes-du-Nord", *BSE CdN*, 1909, T. 47, p. 4: découverte d'un denier de Charlemagne en 1883.
- Rennes (Ille-et-Vilaine), vers 1863: *PV de la SAIV*, 1870, p. XIII, 8 décembre 1863: Aussant présente quatre monnaies trouvées dans les fouilles faites sur l'emplacement des quais à Rennes dont un denier de Melle de Charlemagne.
- Saint-Malo (Ille-et-Vilaine), vers 1844-1847: *PV de la SAIV* (1844-1847), 1859, p. 20: monnaie de "Charlemagne" trouvée dans les environs de Saint-Malo.

2- Quelques fausses attributions à des ateliers bretons.

- Denier de Razès (Gard), conservé à la BnF n° 890a: type E. Gariel n° 111 pl. IX et K.-F. Morrison et H. Grunthal, n° 279. Ce denier est caractérisé par les lettres R, E, D, S autour des bras d'une croix. Il fait partie d'un ensemble régional à ce type que l'on rencontre à Avignon, Ardis (lieu indéterminé), Béziers, Marseille, Narbonne, Razès, Uzès. Il a été attribué à Rennes par plusieurs auteurs: G. CONBROUSE, n° 11 pl. XXX bis; A. BIGOT, 1857, n° 51 et n° 4 pl. IV cité par PROU note 5 pp. LXXV.
- Denier de Rouen (Seine-Maritime), 1,20 g conservé à la BnF n° 375a, provenant de la coll. Th. Kirsch de Düsseldorf (A. Cahn, Francfort), 15 avril 1912, n° 2: ce denier unique présente au revers la légende ROD/OM (premier O losangé et surmonté d'un signe abrégé) et second O ouvert et enroulé. Il a été décrit deux fois par K.-F. Morrison et H. Grunthal, sous le n° 140 (Rouen) et sous le n° 171 (Rennes).

NOTES

* Nous remercions MM. Y. Coativy et J. Lafaurie

1. Les exemplaires rennais conservés au Cabinet des Médailles sont les suivants : M. PROU n° 499 = A. DE BELFORT n° 3747 et M. PROU n° 500 = A. DE BELFORT n° 3744. Le trésor de Bais a été étudié par M. PROU et E. BOUGENOT dans la R.N. de 1906/7, publié en 1908 et republié par le Léopard d'Or (s.d.), à Paris, avec de nouveaux commentaires de J. LAFAURIE : voir n° 44 à 55. Le trésor de Plassac a été étudié par J. LAFAURIE, R.N. 1969, voir n° 30 et 31.
2. La seule pièce dont le style présente un rapport de style avec les deniers de Charlemagne à la légende REDONIS au revers est une monnaie mérovingienne à la légende REDONIS autour d'un globule. Malheureusement cette pièce n'a pas été retrouvée et l'on peut douter de son existence. Il s'agit d'un triens qui présente à l'avant un buste à droite devant une croix cantonnée de quatre points et au revers : REDONIS avec D ouvert et N inversé, autour d'un point ovale. A. BIGOT indiquait que ce triens dessiné dans le manuscrit de ROBIEN conservé à la Bibliothèque de Rennes avait disparu du musée de la ville où était entrée cette collection. S'il s'agit d'un triens, il est nécessaire de se souvenir que le monnayage d'or a cessé vers 675. Il est difficile d'en tirer la conclusion d'une inspiration quelconque avant de revoir l'objet lui-même. En l'état de nos connaissances, le style de cette pièce serait exceptionnel pour une pièce d'or mérovingienne et semblerait plutôt correspondre à une pièce d'argent, contrairement à ce qui est mentionné. La pièce est à retrouver : son style original a pu être interprété par le dessinateur. A. BIGOT, 1857, n° 30 p. 13 et n° 11 pl. II.
- A. DE BELFORT, n° 3746 reprend ce dessin sans mentionner le métal.
3. K.-F. WERNER, p. 366-367. Voir aussi les commentaires de M. PROU et E. BOUGENOT, R.N. 1907, p. 11 et 12.
4. MEC n° 633 légère variété - BnF (L 3557) n°1233a. Type des monnaies d'or A. DE BELFORT n° 1773 sq. et particulièrement des monnaies dégénérées n°1774sq.
5. E. GARIEL, n° 50 pl. III, à Soissons, n° 18 pl. I.
6. E. GARIEL, n° 61 pl. III - voir également à Verdun n° 76 pl. IV.
7. Cela a été signalé par PH. GRIERSON à J. STIENNON qui l'indique note 2 p. 87.
8. PH. GRIERSON, "Some modern forgeries of carolingian coins", Centennial publication of the ANS, New York, 1958, n° 4 pl. XIX et p. 311-312.
9. E. GARIEL, n° 54 pl. VII au nom de Gervasi. Un autre denier à l'avant énigmatique et au revers avec VIL-RED comporte également un trait en pointillés, terminé à droite par une croisette. Ne pourrait-il pas s'agir d'un personnage, un ecclésiastique (?): E. GARIEL, n° 149 pl. XI.
10. À. DE LA BORDERIE, vol. 2, p. 2-3. Une marche de Bretagne fut confiée en 790 à Charles fils aîné de Charlemagne. P. RICHÉ p. 122, 138.
11. Nantes : denier (GARIEL n° 83 pl. XVII - PROU n° 653 - MG n° 383) - obole (GARIEL n° 84 pl. XVII - MG n° 83) et Rennes : (GARIEL n° 112 pl. XVIII - MG n° 382); BIGOT, 1857, pl. IV n° 5-7.

BIBLIOGRAPHIE

- A. DE BELFORT, *Description générale des monnaies mérovingiennes*, T.3, Paris, 1893.
- A. BIGOT, "Notice sur quelques monnaies bretonnes inédites", *R.N.* 1855, p. 38-45 et pl. I.
- A. BIGOT, *Essai sur les monnaies de Bretagne*, Paris, 1857.
- A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, Rennes, 1905.
- M. CEREXHE, *Les monnaies de Charlemagne*, Gand, 1887.
- G. CONBROUSE, *Atlas des monnaies nationales de France*, Paris, 1840-1841.
- P. CRINON, "Catalogue des monnaies carolingiennes de Tours du VIII^e s. au début de la féodalité, X^e s.", *Tours études numismatiques, SFN, Supplément au bulletin n° 6* - 1997, p. 53 - 87.
- F. DUMAS, "Un denier de Pépin le Bref trouvé à Bibracte", *BSFN*, juin 1977, p. 223-226.
- J. DUPLESSY, *Les trésors monétaires médiévaux et modernes découverts en France*, Paris, T. I, 1985.
- A. ENGEL et R. SERRURE, *Traité de numismatique du Moyen-Âge*, T.I, Paris, 1891.
- H. FRÈRE, "Compte rendu de l'ouvrage de G. Depeyrot, Le numéraire carolingien", *RBN*, 1994, p. 147-150.
- E. GARIEL, *Les monnaies royales de France sous la race carolingienne*, Strasbourg, 1883-1884.
- PH. GRIERSON et M. BLACKBURN, *Medieval European Coinage*, T.I, Cambridge, 1986 (MEC).
- F. JECKLIN, "Der Longobardisch-karolingische Münzfund bei Illanz", *Mitteil. d. bayer. numismatischen Gesells.* XXV, 1906-1907.
- J. LAFAURIE, "Numismatique : Des Mérovingiens aux carolingiens", *Francia* Band 2 (1974), Munich, 1975, p. 26-48 et XV figures.
- J. LAFAURIE, "Monnaies d'argent mérovingiennes des VII^e et VIII^e siècles : les trésors de Saint-Pierre-les-Étieux (Cher), Plassac (Gironde) et Nohanent (Puy-de-Dôme)", *RN* 1969, p. 98 à 219 et pl. XV-XXI.
- J. LAFAURIE, *Nouveaux commentaires et attribution concernant la trouvaille de Bais*, voir M. PROU et E. BOUGENOT dans une nouvelle édition en 1981 par Le Léopard d'Or.
- K.-F. MORRISON et H. GRUNTHAL *Carolingian Coinage*, (NNM n° 158), New York, 1967.
- M. PROU, *Catalogue des monnaies françaises de la Bibliothèque Nationale. Les monnaies carolingiennes*, Paris, 1896.
- M. PROU et E. BOUGENOT, "Catalogue des deniers mérovingiens de la Trouvaille de Bais (Ille-et-Vilaine)", *R.N.* 1906/7, publiée en 1908, réimprimé avec de nouveaux commentaires et attributions par J. LAFAURIE, Le Léopard d'Or, Paris, 1981.
- A. RAMÉ "Fragment sur l'histoire monétaire de la Bretagne", *R.N.* 1846, p. 134-148 et pl. V.
- P. RICHÉ, *Les Carolingiens, une famille qui fit l'Europe*, Paris, 1983.
- H. ROLLAND, *Monnaies françaises. Étude d'après le cabinet numismatique de Georges Motte de Roubaix*, Mâcon, 1932.
- J. STIENNON, "Le denier de Charlemagne au nom de Roland", *Cahiers de civilisation médiévale*, Poitiers, 1960, p. 87-95.
- A. SUHLE, *Deutsche Münz- und Geldgeschichte von den Anfängen bis zum 15. Jahrhundert*, Berlin, 1955.
- H.-H. VÖLCKERS, *Karolingische Münzfunde der Frühzeit (751-800)*, Göttingen, 1965.
- K.-F. WERNER, *Les origines*, T.I, *Histoire de France, sous la direction de Jean Favier*, Paris, 1984.

Les piéforts médiévaux bretons

GILDAS SALAÜN

DANS SON ARTICLE traitant du travail des graveurs en Bretagne au Moyen Âge, M. Coativy nous a, en conclusion, proposé une liste des piéforts bretons répertoriés. Mes recherches m'ont mis sur la piste d'autres exemplaires, aussi ai-je souhaité compléter cette liste. Pour cela j'ai consulté les Bulletins de la Société Française de Numismatique, la Revue Numismatique, ainsi que les fonds des principales collections publiques (Cabinet des Médailles de la BnF, Monnaie de Paris – où il n'y en avait pas –, Musée Dobrée) dont je remercie les responsables pour leur aimable collaboration¹. Voici donc le résultat de mes investigations.

(Dans la liste suivante vous trouverez autant que possible, une description précise des monnaies, leurs références bibliographiques et le lieu où elles sont actuellement conservées).

Pour la Bretagne

JEAN I LE ROUX, 1237-1286

1 • Denier

D/°IO hE S°D VX Croix coupant la légende
R/+B rose R rose I rose TA rose NI rose E autour de l'écusson de Dreux en bannière avec double bordure de grenetis, un franc-quartier de Bretagne à cinq mouchetures posées 2.1.2.
Poids: 8,79 g; (Big. 279, P. A. 352).

2 • Denier à l'écu

D/+IOhANNES. DVX Croix simple
R/BRITANIE Écusson triangulaire de Dreux au franc-quartier de Bretagne, à trois mouchetures ovales placées 2.1, coupant la légende et non séparé par un grenetis.
Poids: 3,90 g; (Big. 286, P. A. 360).

JEAN III 1312-1341

3 • Denier

D/+IOHANNE DVX Champ écartelé de Bretagne et de Dreux.
R/+:BRITANI Croix fleurdelisée.
Poids: 8,12 g; (C. 43, DM 115, GUIB. 160, Cabinet des Médailles BnF).

CHARLES DE BLOIS, 1341-1364

4 • Gros tournois à la queue

D/+KAROLVS DVX Castel, bordure de douze lis.
R/Lég. int.: + BRITA-NNIE, lég. exi. + BnDICTV:...
Croix à queue portant un double globule en cœur.
Poids: 10,60 g.
(C. 45, DM 157, Cabinet des Médailles BnF).

5 • Gros à la couronne

D/Lég. int.: + KAROLLVS DEI Deux croissants renversés et superposés GRA
Lég. ext.: BnDITV... Croix à queue, haussée et fleurdelisée.
R/BRITAORVM DVX En deux lignes, sous une couronne rehaussée de trois lis et de deux trèfles évidés. Bordure de douze lobes séparés par un I et contenant chacun un lis.
Poids: 28,4 g; (Big. 406, P. A. 473).

6/7 • Autres

D/Lég. int.: + KAROLVS DEI: GRA
Lég. ext.: + BNDTIV... Même description
R/BRITAO RV trois points DVX. Même description.
Poids: 21,90 g; (Cabinet des Médailles BnF)
Poids: 27,70 g; (Big. 409, P. A. 476; musée Dobrée²).

8 • Gros aux trois lis

D/Lég. int.: + KAROLVS DEI GRA
Lég. ext.: + BNDICT... Croix égale
R/BRITAO RV DVX Sous une couronne, rehaussée de trois fleurs de lis et de deux perles, trois fleurs de lis dont la dernière coupe la légende. Bordure de treize lobes séparés par des I et contenant chacun une fleur de lis.
Poids: 15,05 g.
(Cabinet des Médailles BnF, BSFN avril 1980).

9 • Double atelier de Rennes

D/Deux mouchetures KAROLVS°DVX. Dans le champ, BRITAN en deux lignes.
R/+MONETA deux annelets REDOn. Croix à pied, pseudo-lisée.
Poids: 4,93 g; (P. A. 446).

10 • Denier

D/+KAROLVS.DVX entre deux mouchetures devant de la légende.
R/+BRITANNIE. Croix égale.
Poids: 3,90 g; (Big. 471, P. A. 550).

11 • Double

D/ILLISIBLE
R/KAR... DVX. La légende... nETA DVPL... est coupée par une croix longue, droite et sans ornement.
Poids: 2,40 g; (C. 49).

1. M. Dhénin pour le Cabinet des Médailles. J.-L. Desnier pour la Monnaie de Paris et J. Santrot pour le Musée Dobrée.

2. Les piéforts conservés au musée Dobrée à Nantes, ne sont actuellement pas consultables.

JEAN V 1399-1442

12 • Blanc aux neuf hermines

D/+IOHANNES : BRITOnV DVX (le premier O est rond et pointé). Neuf mouchetures posées 1.2.3.2.1, séparées du grenetis par un cercle délié.

R/+SIT nOME DnI + BEnEDICTV (le O est rond et pointé). Croix pattée.

Poids : 7,42 g ; (Cabinet des Médailles BnF).

13 • Double à l'hermine enchaînée

Atelier de Nantes IOHAnHES : DVX. n : Hermine L... enchaînée, passant à gauche, surmontée d'une hermine.

R/+MONETA : BRITAnE. Croix pattée et échancrée, cantonnée d'une moucheture aux 1^{er} et 4^e.

Le coin du revers semble avoir été réutilisé.

Poids : 5,39 g ; (Cabinet des Médailles BnF).

FRANÇOIS II, 1458-1481

14 • Blanc à la targe

Atelier de Nantes

D/+ : moucheture : FRANCISCVS : BRITORVM :

DVX : n : Targe à échancrure circulaire.

R/+ : moucheture : SIT : nOMEn : DnI : BEnEDICTVM : Croix pattée et bifurquée, aux pointes arrondies.

Poids : 15,34 g ; (Guib. 229, Cabinet des Médailles BnF, BSFN avril 1980).

Pour Limoges (Dhénin 1977)

JEAN III, 1328-1341

15 • Double

D/°+ IhA DVXTI°BRIT

R/°VICOLE MOVICEn. Croix égale, un x dans le deuxième canton.

Poids : 8,33 g ; (H 4A, Cabinet des Médailles BnF).

CHARLES DE BLOIS 1341-1364

16 • Denier tournois

D/+K DVX BRITOnVM, croix cantonnée d'une étoile au 1^{er} canton.

R/+TVRONVS LEMOVI, châtel tournois.

Poids : 12,00 g ; (I 1A).

Certains phénomènes méritent d'être remarqués. Tout d'abord la précocité de l'émission de piéforts en Bretagne. Comme on peut le constater au vu de cette liste elle commence dès le XIII^e siècle sous Jean I^{er}. Le deuxième aspect notable est la prépondérance de Charles de Blois et l'absence totale de son compétiteur Jean de Montfort tant pour la première partie que pour la deuxième partie de son règne.

Cette liste ne prétend pas être exhaustive puisqu'elle ne prend pas en compte les monnaies conservées dans les collections privées, aussi j'invite les collectionneurs qui possèdent des piéforts médiévaux bretons à les publier pour pouvoir compléter cette petite étude. ■

BIBLIOGRAPHIE

- BIGOT A., *Essai sur les monnaies de Bretagne*, Paris, 1857.
- COATIVY Y., *Le travail des graveurs en Bretagne au Moyen Âge*, ASBNH, 1995 p. 12-18.
- CARON E., *Monnaies féodales françaises*, Paris, 1882.
- DE LA PERRIÈRE P., *Deux piéforts bretons inédits*, BSFN, avril 1980, p 680.
- DE MEY J., *Les monnaies de Bretagne*, Paris/Bruxelles, 1970.
- DHÉNIN M., *Les monnaies des vicomtes de Limoges*, Bulletin d'études historiques du Limousin, 1977.
- GUIBOURG E., *Vente Vinchon, Monnaies de collection*, Paris, 1974.
- POEY D'AVANT F., *Monnaies féodales de France*, Paris, 1856.
- SALAÜN G., *Remarques sur le monnayage de Charles de Blois*, BSFN, mai 1997, p. 78-82.

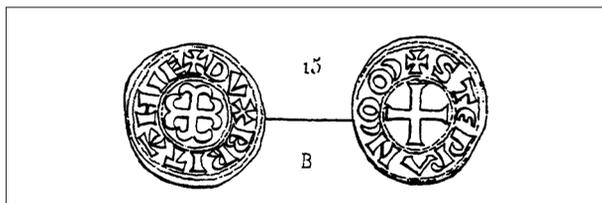
La chronologie des deniers de la Maison de Dreux en Bretagne¹

GILDAS SALAÜN

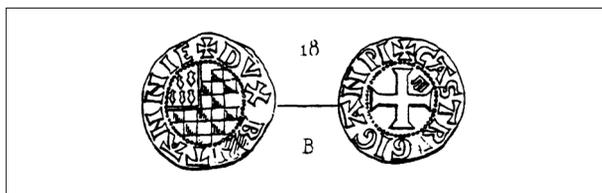
LES NUMISMATIQUES BRETONNES du XIII^e siècle et de la première moitié du XIV^e, c'est-à-dire de la "période de Dreux" selon l'expression d'A. Bigot, sont encore assez mal connues et le classement chronologique des types monétaires frappés à cette période demeure incertain. Une étude de la composition des trésors datables de cette période peut donner quelques éléments complémentaires, grâce à l'apport d'une définition typologique et chronologique de la circulation monétaire. Pour cela, il faut préalablement définir des types précis en faisant abstraction de toutes les petites variantes de légende, ponctuation, atelier et autres présentées par les auteurs du XIX^e siècle pour ne garder qu'un tableau simplifié et épuré de toutes interférences.

En feuilletant les manuels numismatiques classiques voici, par duc, quels sont les grands types de deniers que l'ont peut définir.

Pierre Mauclerc

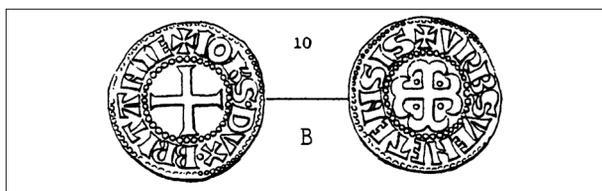


1^o Denier à la croix ancrée P. A. 314-326 (monnaie anonyme).



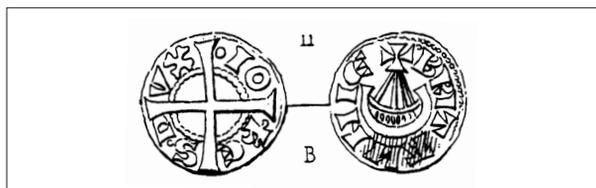
2^o Denier à l'échiquier de Dreux et au franc-quartier de Bretagne P. A. 327-335 (monnaie anonyme).

Jean I

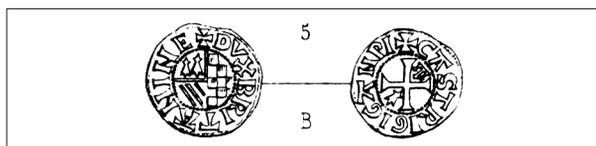


3^o Double à la croix ancrée P. A. 349-350.

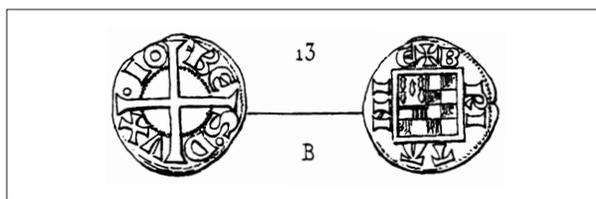
1. J'adresse tous mes remerciements à Jens-Christian Moesgaard pour ces conseils et son aide.
2. Poey d'Avant p. 66.
3. Ainsi, je décide, pour le moment du moins, d'attribuer toutes les monnaies anonymes de Guingamp à l'échiquier de Dreux indifféremment à Pierre Mauclerc, elles sont donc référencées sous le type 2^o.



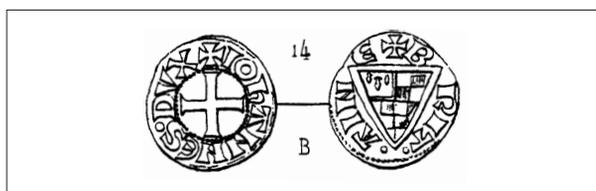
4^o Denier au navire P. A. 351.



5^o Denier à l'échiquier de Dreux et au franc-quartier de Bretagne P. A. 337-347 (les monnaies frappées à Guingamp sont anonymes et suivent le même type que celles attribuées à Pierre I, toutefois, celles frappées à Nantes portent bien le nom de IOHANNES).

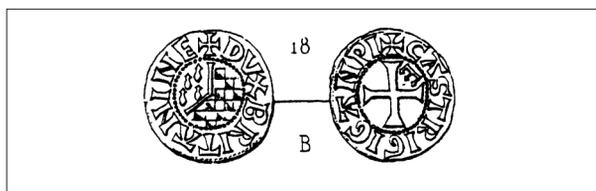


6^o Denier à la bannière P. A. 353-355.

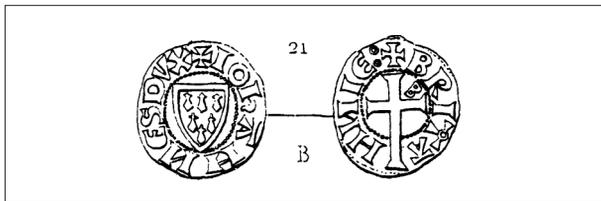


7^o Denier à l'écu P. A. 356-364 (mentionné dans une ordonnance royale de 1265²).

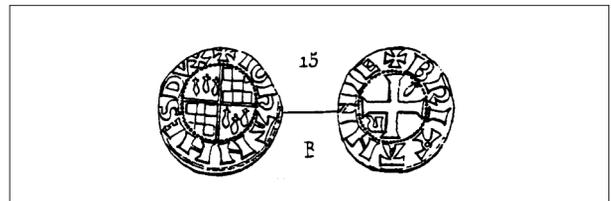
Jean II



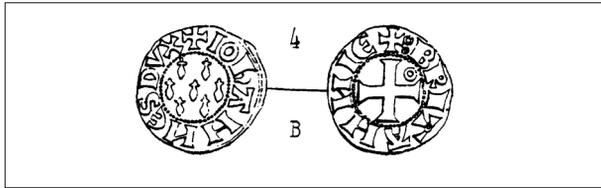
8^o Denier à l'échiquier de Dreux et au franc-quartier de Bretagne P. A. 370 ; 378 ; 379-385 (à nouveau, les monnaies frappées à Guingamp sont anonymes et suivent le même type que celles attribuées à Pierre I; celles frappées dans les autres ateliers portent bien le nom IOHANNES³).



9° Denier à l'écu de Bretagne P. A. 373-377.

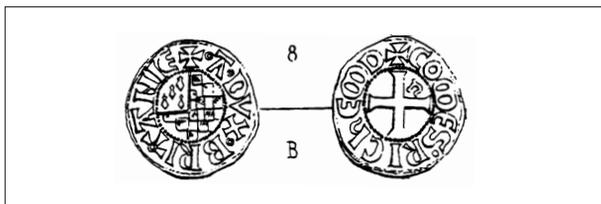


14° Denier à l'écartelé de Bretagne et de Dreux P. A. 412-413.



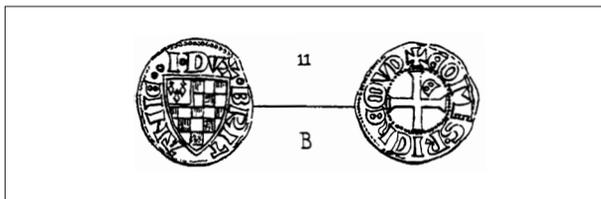
10° Denier au champ d'hermines B. 44-45; C. 40-41; P. A. 386.

Arthur II

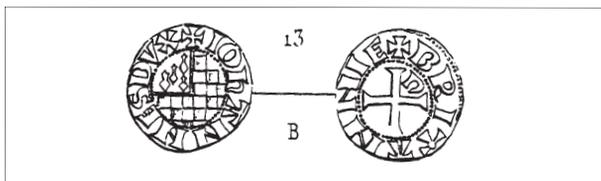


11° Denier à l'écu de Dreux et franc quartier de Bretagne P. A. 388; 390-396.

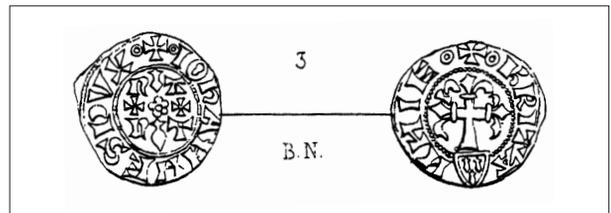
Jean III



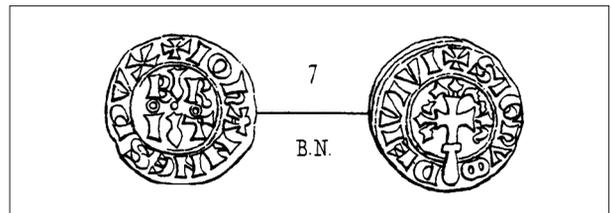
12° Denier échiquier de Dreux et franc quartier de Bretagne P. A. 400-404.



13° Denier à l'échiquier de Dreux et au franc-quartier de Bretagne P. A. 409-411; 414.



15° Double N A N T DM 117.



16° Double B R I T DM 118-119.

Une fois ces types définis, nous pouvons nous lancer dans le répertoire et l'analyse des trésors contenant des monnaies de la période de Dreux.

4. Ce chiffre comprend 8 monnaies anonymes frappées à Guingamp, traditionnellement attribuées à Jean I (type n° 5), mais que nous avons décidé de classer sous le règne de Pierre Mauclerc, cf. note n° 2.

Références	Lieu	Enfouissement	Nombre total	Duc	Type	Exemplaires
Dy 5	Alençon	1213-1215	1150	P. Mauc.	1	1
Dy 276	Le Rheu	1213-1223	600	P. Mauc.	1	?
Dy 277	Rieux	1213-1223	600	P. Mauc.	1	?
Dy 203	Mareuil/Lay	1223-1245	12 à 15 kg	P. Mauc.	1	8033
Dy 278	Pontmain	1223-1245	1 500	P. Mauc.	1?	?
Dy 300	Royan	1223-1245	500	P. Mauc.	1	4
Dy 368	Senillé	1223-1245	2 264	P. Mauc.	1	810
Dy 374	Smarves	1223-1245	?	P. Mauc.	1	?
Dy 272	Poiré/Velluire	1226-1245	5 400	P. Mauc.	1	318
Dy 399	Val-St-Père	1237-1286	?	Jean I	?	?
Dy 66	Bouvron	1241-1245	1 306	Jean I	7	580
Dy 149	Gisors	1244-1245	11 377	P. Mauc.	1	13
Dy 296	Roanne	1245-1249	3 761	P. Mauc.	1	1
Dy 429	Yffiniac	1249-1266	+ 2 000	Jean I	7	17
Dy 167	Jonzac	1250-1255	env. 1 815	Jean I	7	22
Dy 342	St-Nic-du-Pél.	1250-1255	1 189	Jean I	7	242
Dy 28	Avesnes/Helpe	1250-1270	env. 250	Jean I	7	?
Dy 379	Soulangis	1250-1270	6	Jean I	7	1
Dy 291	Redon	1250-1286	des milliers	Jean I	7	des milliers
Dy 270	Pluherlin	1253-1255	750 à 800	Jean I	7	157
Dy 314	St-Clair/Elle	1255-1260	2 640	Jean I	7	136
RN 1976	Bretagne	1265-1270	2 472	Jean I	7	353
				Jean I	4	1
				Jean I	6	93
Dy 346	St-Pard.-les-C.	1257-1266	1 120	Jean I	7	?
Dy 118	Courcelles-Fré.	1270-1271	13 107	P. Mauc.	1	1
				Jean I	7	37
Dy 256	Pagny/Moselle	1270-1279	2 300	Jean I	7	1
Dy 138	Feuillie	1270-1285	env. 8 000	Jean I	7	15
Dy 99	Châtres	1285-1314?	5 000	Jean I	?	?
Dy 9	Angers	1290-1300	285	P. Mauc.	2	28
Dy 45	Beauvais/Matha	1295-1310	534	Jean I	?	1
Dy 75	Camors	“Début xiv ^e ”	?	P. Mauc.	2	?
Dy 341	St-Maurice-le-G.	“Début xiv ^e ”	2 liv. 3 onces	P. Mauc.	2	1
Dy 336	St-Marc.-de-F.	1311-1322	907	Jean II	?	1
Dy 328	St-Jean-de-Brév.	1314-1317	409	P. Mauc.	2	6
				Jean I	?	1
				Jean II	?	10
				Arthur II	11	15
				Jean III	13/14?	9
Dy 404	Vannes	1315-1317	500	P. Mauc.	1 ou 2	5
				Jean I	?	12
				Jean II	8	35
				Jean II	10	20
				Jean III	12	15
				Jean III	13?	8
Dy 426	Vouvant	1315-1322	50	P. Mauc.	2	?
				Jean III	12/13?	?
Dy 333	St-Maixent-l'Ec.	1315-1322	4 200	P. Mauc.	2	79
				Jean I	7	?
				Arthur II	11	96
				Jean III	12	?
				Jean III	13	16
Dy 197	Manderen	1327-1328	30 kg	P. Mauc.	1	2
				P. Mauc.	2	17 ⁴
				Jean I	7	6
				Jean II	10	3
				Arthur II	11	5

Références	Lieu	Enfouissement	Nombre total	Duc	Type	Exemplaires
Dy 294	Riec/Belon	avr. 1340- nov. 1341	611	P. Mauc.	2	3
				Jean I	5	7
				Jean I	7	1
				Jean II	8	3
				Jean II	9	2
				Arthur II	11	2
				Jean III	13	2
				Jean III	14	15
				JIII; JLC	16*	21
Dy 231	Montpellier	avr./déc. 1341	299	JIII; JLC	15	1
				JIII; JLC	16	11
Dy 187	Locmariaquer	1341-1348	env. 400	Jean I	?	?
				Jean III	?	?
Dy 174	Landudec	1341-1364	?	Jean I	?	?
				JIII; JLC	?	?
Dy 289	Quimperlé	1341-1364	une centaine	Jean III	?	?
Dy 189	Loudéac	1341-1364	env. 1 000	P. Mauc.	1	?
				Jean I	?	?
Dy 193	Mairé	1342-1348	264	Jean II	8	1
				Arthur II	11	1
				Jean III	12	3
Dy 160	Les Herbiers	1345-1365	2 000	P. Mauc.	1	?
Dy 93	Chârost	1349-1350	140/150	Jean II	8	1
Dy 20	Augé	1350	738	Arthur II	11	2
				Jean III	12	6
				Jean III	14	17
				Jean III	13	5
				JIII; JLC	15	3
				JIII; JLC	16	15
–	Chantem./Soie*	1350	198	Jean III	12	1
Dy 282	Priziac	sept. 1350-avr. 1351	286	P. Mauc.	2	1
				Jean III	12	8
Dy 85	Champ.-Monton	1350-1351	700	P. Mauc.	2	?
				Jean III	13	?
				JIII; JLC	16	?
Dy 406	Vautebis	1350-1351	151	Jean III	12	2
				Jean III	13	3
				JIII; JLC	16	15
Dy 255	Oudon	1360	746	Arthur II	11	1
Dy 268	Plounévez-Loc.	1360	281	P. Mauc.	2	1
				Jean III	12	9
				Jean III	14	1
				JIII; JLC	15	3
				JIII; JLC	16	1
Dy 136	Ferté-Imbault	1374-1385	413	Jean III	12	1
–	Taillebourg	1432	210	Jean II	10	1
				Jean III	12	1

(total des trésors répertoriés contenant des monnaies bretonnes de la période de Dreux 55).

* Communiqués par A. Clairand.

Tableau récapitulatif, comparaison entre l'attribution traditionnelle et la chronologie établie d'après les découvertes monétaires.

Duc	Type	Période de circulation
Pierre Mauclerc (1213-1237)	1° denier à la croix ancrée	1213-1245 (1364) ⁵
	2° denier à l'échiquier	1290-1328 (1360)
Jean I (1237-1286)	3° double à la croix ancrée	pas de références dans les trésors présentés ici
	4° denier au navire	1265-1270
	5° denier à l'échiquier	1340-1341
	6° denier à la bannière	1265-1270
	7° denier à l'écu	1241-1285 (1341)
Jean II (1286-1305)	8° denier à l'échiquier	1315-1348
	9° denier à l'écu de Bretagne	1340-1341
	10° denier au champ d'hermine	1315-1328 (1432)
Arthur II (1305-1312)	11° denier à l'échiquier	1314-1348
Jean III (1312-1341)	12° denier à l'écu	1315-1360 (1432)
	13° denier à l'échiquier	1314-1351
	14° denier à l'écartelé	1314-1360
Jean III ou	15° double NANT	1341-1360
Jean le Captif (1341-1345)	16° double BRIT	1340-1360

Ce tableau présentant les dates de circulation de chaque type en gardant le classement par duc établi par A. Bigot met en lumière un certain nombre d'incohérences et apporte de nouvelles précisions.

Il semble que Pierre Mauclerc ait effectivement repris tel quel le denier à la croix ancrée (type n° 1) hérité des règnes précédents. Il faut donc prolonger la période d'immobilisation définie par Bigot jusqu'en 1237, voire 1275 puisqu'un double reprenant les mêmes motifs (type n° 3) fut produit sous Jean I⁶.

L'attribution à ce même règne du denier à l'échiquier de Dreux et au franc-quartier de Bretagne (type n° 2) semble très incertaine, pour les deux raisons suivantes. Premièrement, certaines de ces monnaies portent le titre de comte de Richemond qui ne fut acquis par le duc de Bretagne qu'en 1268⁷, deuxièmement parce que ce type n'apparaît dans les trésors qu'à partir de 1290, ceci en décalerait donc la production au plus tôt sous le règne de Jean I et jusqu'à la disparition de la Maison de Dreux avec la mort de Jean III puisque nous avons la mention d'un trésor en contenant datable 1340-1341. Ainsi, malgré quelques différences (monnaies frappées à Guingamp anonymes ; celles produites à Nantes, Jugon et à l'atelier dont le différent – une moucheture d'hermine – demeure encore indéterminé au nom du duc régnant Jean ou Arthur), il semblerait que les deniers n°s 2, 5, 8, 11 et 13 soient en réalité sinon du même type, du moins de la même série. Les monnaies anonymes et celles au nom de Jean restant très difficiles à classer précisément à l'intérieur d'une fourchette 1268-1305 et 1312-1341, celles

d'Arthur II ne posant pas de problème puisqu'il est le seul duc de cette maison dont le nom commence par la lettre A. Je n'ai pu retrouver de mention de découverte du double à la croix ancrée de Jean I (type n° 3), mais heureusement les sources écrites nous donnent les éléments de datation nécessaires. Dieudonné nous explique que ce type fut introduit en 1259 et produit au moins jusqu'en 1275⁸ date à laquelle le roi Philippe III reprocha au duc d'avoir trop abaissé le poids de ces monnaies sans en avoir diminué le cours.

Je n'ai trouvé les références que d'un seul trésor enfoui entre 1265 et 1270 contenant un denier au navire et un denier à la bannière (types n°s 4 et 6), mais cela nous fournit tout de même les éléments de datation qui nous manquaient jusqu'à présent pour confirmer l'attribution de ces monnaies à Jean I.

Il apparaît nettement, que le denier à l'écu (type n° 7) connut un fort succès entre les années 1240 et 1280 puisque c'est la monnaie que l'on rencontre le plus fréquemment dans les trésors de cette période. L'autre indicateur de ce succès, comme le signale M. Bompaire (RN 1987, p. 161), c'est la production d'imitations de ce type à partir des années 1260 comme en Brosse par exemple (J. Duplessy, 1967).

5. Les chiffres entre parenthèses donnent la date d'enfouissement la plus tardive d'exemplaires à ce type, il ne s'agit bien souvent que de monnaies isolées et ne reflétant donc qu'une circulation marginale.

6. BLANCHET et DIEUDONNÉ, Manuel de numismatique française, t. IV, p. 125.

7. Cf. note n° 6.

8. Cf. note n° 6.

N'ayant retrouvé qu'une seule référence du denier à l'écu de Bretagne (n° 9), je ne me permettrais aucune remarque sur son attribution à Jean II par Bigot, en revanche, le denier au champ d'hermine (n° 10) semble être à replacer à Jean III expliquant la réutilisation de ce type par Charles de Blois et Jean de Montfort. Les deniers n°s 12 et 14 traditionnellement attribués à Jean III semblent avoir effectivement circulé à partir de ce règne. L'attribution proposée par Bigot apparaît donc exacte.

Un phénomène intéressant est l'attribution des imitations (types n°s 15 et 16) du double tournois du 1^{er} type de Philippe VI (Dy 271) à Jean III. D'après les trésors, il apparaît que ces monnaies ont circulé après la mort de Jean III, ainsi, Jean le Captif étant resté maître de Nantes

jusqu'en novembre 1341 et de Rennes jusqu'en mai 1342 a pu reprendre à son propre compte ce type de monnaies sans ajouter de différent nouveau, d'autant qu'il apparaît que Charles de Blois reprit lui-même ce type (P. A. pl XIII n°s 1 et 8). Il me semble donc plus prudent de les attribuer à l'un ou l'autre de ces deux ducs.

Cette petite étude n'a pour simple but que de faire le point sur les informations que les trésors nous ont apporté sur la chronologie des monnaies de la Maison de Dreux en Bretagne. Elle ne s'appuie que sur les découvertes monétaires et sur les sources écrites déjà publiées, ainsi, ses conclusions peuvent être contredites ou complétées par la découverte de nouveaux trésors et par des éléments contenus dans des sources non publiées. ■

Tableau n° 2: proposition de nouvelles attributions.

Duc	Type	Chronologie approximative
Pierre Mauclerc (1213-1237)	1° denier à la croix ancrée	1213-1245
Jean I (1237-1286)	3° double à la croix ancrée	1259-au moins 1275
	7° denier à l'écu	1241-1285
	4° denier au navire	265-1270
	6° denier à la bannière	1265-1270
	denier à l'échiquier?	à partir de 1268
Jean II (1286-1305)	2° denier à l'échiquier	1290-1328
	9° denier à l'écu de Bretagne	?
Arthur II (1305-1312)	11° denier à l'échiquier	1314-1348
Jean III (1312-1341)	13° denier à l'échiquier	1314-1351
	14° denier à l'écartelé	1314-1360
	10° denier au champ d'hermines	1315-1328
	8° denier à l'échiquier	1315-1348
	12° denier à l'écu	1315-1360
	5° denier à l'échiquier	1340-1341
Jean III ou	16° double BRIT	1340-1360/5
Jean le Captif (1314-1345)	15° double NANT	1341-1360/5

BIBLIOGRAPHIE

- A. BLANCHET et A. DIEUDONNÉ, *Manuel de numismatique française*, t. IV : monnaies féodales françaises, Paris, 1936.
- A. BIGOT, *Essai sur les monnaies de Bretagne*, Paris, 1857.
- M. BOMPAIRE, *Un livre de changeur languedocien du milieu du XIV^e siècle*, RN, 1987, p. 118-183.
- E. BOUDEAU, *Monnaies françaises provinciales*, 1907.
- E. CARON, *Monnaies féodales françaises*, Paris, 1882.
- J. DE MEY, *Les monnaies de Bretagne*, Paris/Bruxelles, 1970.
- J. DUPLESSY, *Les trésors médiévaux et modernes découverts en France*, t. I: 751-1223, Paris, 1985.
- J. DUPLESSY, *Les trésors médiévaux et modernes découverts en France*, t. II: 1223-1385, Paris, 1995.
- J. DUPLESSY, Numismatique de Brosse, Sainte-Sévère et Huriel, RN 1967, p. 82-107.
- DR MACÉ, La trouvaille de Riec (Finistère), *Courrier numismatique*, II, 1925-1926, p. 53-63 et 94.
- D. M. METCALF, Une trouvaille de la fin du XIII^e siècle, provenant de Bretagne, RN, 6-18, 1976, p. 171-185.
- POEY D'AVANT, *Monnaies féodales de France*, t. I, Paris, 1858.
- CH. ROBERT, Mélanges numismatiques. Trouvaille de monnaies du XIV^e siècle. France, Bourgogne, Bar, Savoie, Vaud et Bretagne. RN, nouvelle série XIV, 1869-1870, p. 221-237.
- J. YVON, Le trésor de Bouvron, les deniers à l'écu de Jean I de Bretagne, RN, 1968, p. 236-249.

Abréviations médiévales sur les monnaies bretonnes

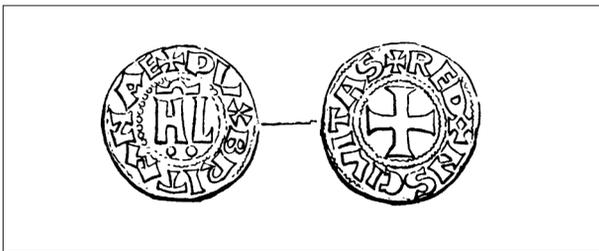
DANIEL CARIOU

LES RÈGLES QUI RÉGISSENT LA LECTURE de nos monnaies sont parfois sibylline. On peut ici en rappeler quelques-unes qui aideront les numismates dans la compréhension du monnayage breton.

L'abréviation par Ω

Nos ancêtres n'avaient pas peur d'abrégé un mot, éventuellement en en faisant disparaître tout le centre, en en gardant au pire le début et la fin. Dans ce cas, ce qui reste du mot est surmonté de Ω .

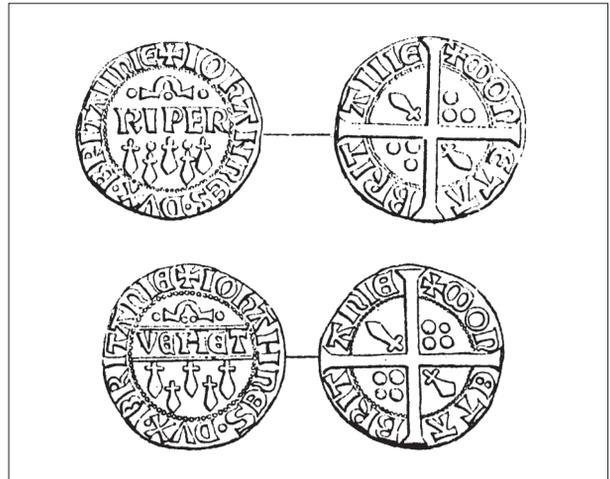
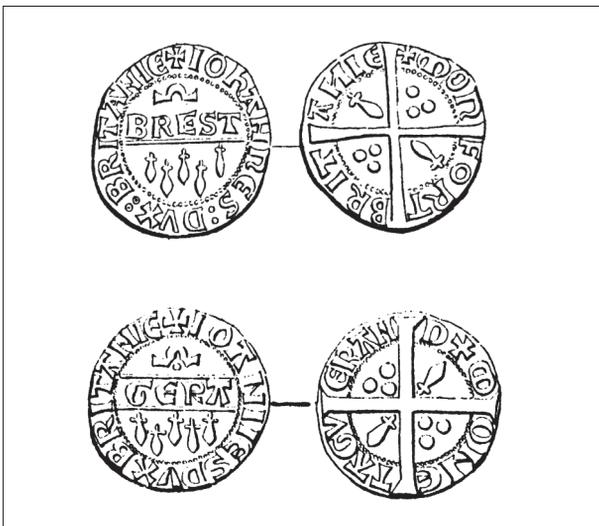
Ce procédé est en particulier très visible sur les monnaies de Hoël II.



Le monogramme du prince donne Ω L pour Hoël. Et les deux globules sous le nom sont peut-être une référence au numéro d'ordre du duc dans le nom : nous ne l'affirmerons pas, mais l'on peut se poser la question.

Le procédé apparaît encore pendant les guerres de succession : BRĒST, GERĀ, RIPĒR, VENĒT, peuvent abréger le centre du nom, mais aussi quelquefois sa fin, sa terminaison.

Un génétif pluriel est une invitation à l'abréviation car chacun comprend le sens de la phrase, même sans la terminaison du génétif.



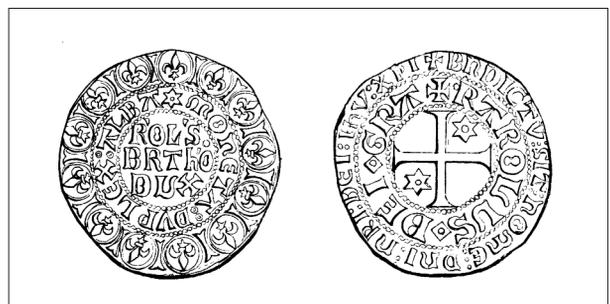
L'abréviation par un trait

Une simple lettre qui disparaît n'est pas abandonnée pour autant. Un petit trait au-dessus du mot rappelle que les contraintes de la mise en page ne doivent pas l'emporter sur celles de l'orthographe. Ainsi BRITANORVM devient BRITAO·RVM sur ce gros de Charles de Blois.



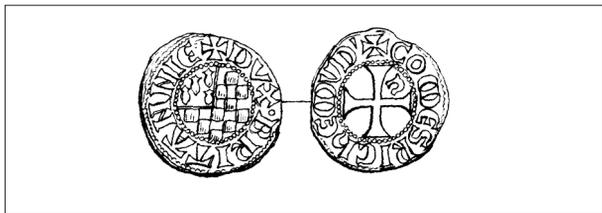
L'abréviation par apostrophes

C'est la plus fréquente à partir du milieu du XIV^e siècle. Elle peut se trouver en milieu de mot ou en fin de mot. Sur ce gros du même Charles de Blois, l'on voit qu'on n'hésite pas à répéter l'apostrophe autant de fois que nécessaire.



KAROLVS, abrégé deux fois, reçoit même deux apostrophes : K'OL'S.

Mais déjà, le comte de Richemont Arthur II abrégeait son titre en RICHMVD' sur ses deniers de Nantes.



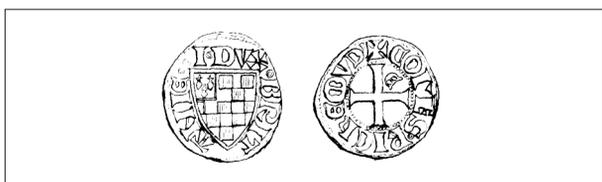
Ce mode d'abréviation est encore utilisé sur les monnaies d'or bretonnes de Charles de Blois, pour le mot grec ΧΡΙΣΤΟC, ou, dans son évolution byzantine – dans laquelle les C ont remplacé les Σ – et abrégée, XPC ou XPS. C'est peut-être, d'ailleurs et à notre connaissance, avec les écus de Charles VIII, la seule apparition d'un mot grec sur une monnaie bretonne. (On sait que par ailleurs le grec a été utilisé pour les jetons de l'évêque de Vannes, Philippe du Bec).



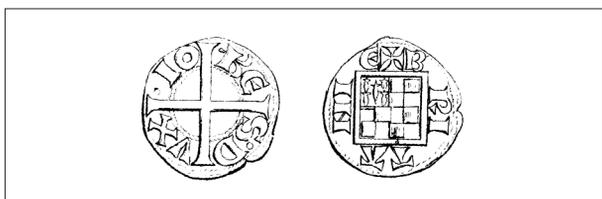
Pas de signe d'abréviation

Il existe quand même de nombreux cas pour lesquels les signes d'abréviation n'existent pas.

L'initiale du prince paraît suffisamment explicite pour ne pas nécessiter de signe d'abréviation : IDVX, c'est IOHANNES, comme sur ce denier de Jean III.



Les formes IOHES pour IOHANNES, IOA pour IOHANNA (de Savoie, duchesse de Bretagne à Limoges) semblent ne pas appeler de signe d'abréviation. Quoique... l'apostrophe puisse n'être pas dans la partie supérieure de la lettre, comme dans ce denier de Jean I^{er}.



On citera pour terminer ce jeton désormais bien connu de la Chambre des Comptes de Bretagne, pour Jean ou Pierre de Vay, sur lequel aucun signe ne manifeste une abréviation de légende.



+ : POUR : BIEN : GETER ET : DESGITER *
+ : FAVLT : BIEN : ENTENDRE : ET : POPARL.
(POINT PARLER).

Il faut noter, pour la Renaissance, deux autres signes abréviateurs utilisés sur des types monétaires bretons.



Tout d'abord, le signe  remplace la syllabe "RVM" du génitif pluriel dans le mot FRANCORVM de ce douzain au porc-épic de Bretagne de Nantes.

Par ailleurs, sur un jeton de la Chambre des Comptes de Bretagne (P. Corre, 2^e édition, n° 2215), on lit "F DE GVERMEGVY S P DES 9 PTES DE BRETAIN."

Le "9" symbolise le "CVM", "avec" en latin.

On voit qu'il peut aussi être utilisé phonétiquement, dans

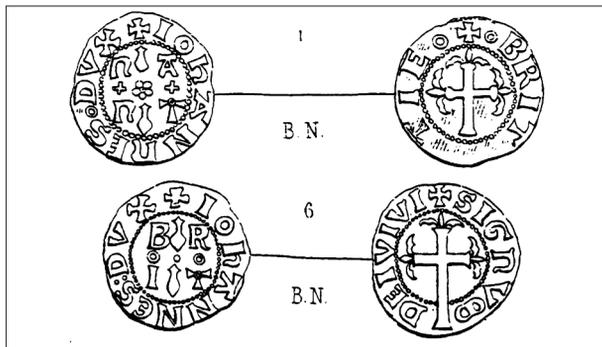
le mot "COMPTE" où la syllabe COM est remplacée par un "9".

L'abréviation  pour "PAR" ou "PER" semble n'apparaître nulle part sur les monnaies bretonnes médiévales. ■

Réattribution des imitations bretonnes du double tournois de Philippe VI (Dy 271).

GILDAS SALAÜN

LES MONNAIES au nom de Jean portant NANT (P. A. pl. XVII n^{os} 1, 2 et 3) ou BRIT (P.A. pl. XVIII n^{os} 6 à 9) au droit sont très communes.



Depuis l'article de Ch. Robert¹ et l'ouvrage de E. Caron² on les attribue à Jean le Captif et Charles de Blois. Or en 1926, le Dr Macé dans son article paru dans les *Courriers Numismatiques*³, estimait quant à lui que les monnaies au nom de Jean étaient à attribuer à Jean III, son argumentation est intéressante mais trop partielle pour être acceptée telle que. Il omet notamment de parler des monnaies portant NA/NT et RE/NS au droit au nom de Charles de Blois, et si celui-ci a pu frapper de ces espèces, pourquoi son compétiteur et donc contemporain n'aurait pu en faire autant ? Aussi faut-il reprendre et prolonger cette analyse. Le docteur Macé nous rappelle en citant La Borderie, que le duc Jean III était hostile à sa belle-mère Isabelle de Dreux, et que celui-ci finit par retirer l'écu écartelé de Dreux de ses monnaies, mais toutes les pièces que nous lui attribuons comportent toujours cet écu⁴. Nous devons donc trouver une monnaie contemporaine ne comportant pas ledit écu. En 1337 commença la frappe d'un nouveau type de double royal (Dy 271) – d'après Macé, il fut décrié en 1343 – les barons du royaume s'empressèrent de l'imiter. En 1338, le roi Philippe VI entama une procédure judiciaire contre deux de ses vassaux : les ducs Eudes IV de Bourgogne et Jean III de Bretagne, accusant ce dernier de refondre et contrefaire ses monnaies de telle façon que "*le commun pueple ne le puet connoitre*"⁵ et lui fit confisquer ses monnaies, ses coins et enfermer les responsables. Mais dans une lettre datée du 18 mars 1339⁶ (a. st.), c'est-à-dire 1340 (n. st.)⁷, le roi fit savoir à Jean III qu'il abandonnait ses poursuites ("*vous remettons et quittons toutes les peines et amendes*") en remerciement de ses services passés, présents et avenir, et contre la promesse d'une modification des coins, de telle sorte que les nouvelles monnaies soient "*si différens que le pueple les puisse connoistre des nostres*".

Il est certain qu'un changement eut lieu deux mois après dans l'administration monétaire de ce duc, car le 30 mai 1340 (n. st.) Olivier de la Tour Neuve fut nommé maître de la monnaie ducale de Nantes. Il nous faut maintenant placer chronologiquement ces imitations au nom de Jean (pour cela, il me paraît vain de s'appuyer sur une comparaison avec les différents des émissions royales, car la dernière date du 6 avril 1340, elle est donc contempo-

raïne du changement demandé par le roi, dès lors, les émissions bretonnes ne peuvent de facto, plus suivre les différents royaux ; de plus, les divers différents royaux – croisette et anneau – se retrouvent aussi bien sur les monnaies portant BR/IT que sur celles portant NA/NT).

Elles portent deux légendes différentes :

1° D/BR/IT R/SIGNVM DEI VIVI

2° D/NA/NT R/BRITANIE

Pour ma part je placerais les monnaies 1° avant 1340 et les monnaies 2° après 1340, et ceci pour les raisons suivantes :

- Les monnaies 2° portent au revers la légende BRITANIE ce qui est un indice supplémentaire sur l'origine de frappe de ces monnaies, devant permettre de les distinguer des monnaies royales, suivant le souhait de Philippe VI (ce qui constitue, "un changement, sans réel changement").
- Les monnaies 2° ont été reprises par Charles de Blois qui était soutenu par Philippe VI, celui-ci n'aurait certainement pas laissé son neveu frapper une pièce qu'il venait d'interdire deux ans plus tôt (ce qui rend incertaine l'attribution du numéro 205 du trésor de Priziac⁸, d'autant qu'elle est en très mauvais état).
- Enfin, il semblerait que les monnaies 1° apparaissent avant les monnaies 2° dans les trésors monétaires⁹ (respectivement 1340 et 1341).

Aussi proposerais-je la chronologie suivante :

Monnaies au nom de Jean

D/BR/IT R/SIGNVM DEI VIVI frappées entre 1337 et 1340.

D/NA/NT R/BRITANIE frappées entre mars 1340 et 1341/1343.

Monnaies au nom de Charles

D/NA/NT R/BRITANIE frappées entre novembre 1341¹⁰ et 1343.

R/RE/NS R/BRITANIE frappées entre mai 1342¹¹ et 1343.

Ainsi, les monnaies portant BR/IT sont donc propres à Jean III et celles portant NA/NT peuvent être communes à Jean III et Jean le Captif. En effet, la grande inconnue reste toujours de savoir si Jean le Captif a ou non frappé des monnaies 2°, car il lui était tout à fait possible de reprendre les coins de son demi-frère "clef en main" sans y ajouter de nouveaux différents, c'est pourquoi je pense que tant que nous n'aurons pas retrouvé de textes relatifs à ce sujet, il nous sera impossible de distinguer ces monnaies. ■

1. CH. ROBERT : *Trouaille de monnaies du XIV^e siècle* (France, Bourgogne, Bar, Savoie, Vaud et Bretagne), RN, 1869, p. 221.

2. CARON E. : *Les monnaies féodales françaises*, Paris, 1884, I p. 46-47.

3. DR MACÉ : *La trouaille de Riec-sur-Belon* (Finistère), *Courrier Numismatique*, II, 1925-1926, p. 53-63 et 94.

4. Une exception cependant, le De Mey 114, mais il s'agit en fait d'une erreur, puisque cette monnaie imite le double parisis du 2° type de Jean II émis entre décembre 1359 et février 1360. Elle ne doit donc pas être attribuée à Jean III mais à Jean IV.

5. BIGOT A. : *Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne*, Paris, 1857, pièce justificative n° XIX.

6. Idem, pièce justificative n° XX.

7. Pâques tomba le 28 mars 1339 et le 16 avril 1340.

8. DUPLESSY J. : *Trésors monétaires*, tome III, BN, Paris 1981.

9. SALAÜN G. : *Chronologie des monnaies de la Maison de Dreux*, ASBNH, 1998.

10. Date de la prise de Nantes par le parti blaisiste.

11. Date de la prise de Rennes par le parti blaisiste.

Cabinet Numismatique

Monnaies - Billets - Décorations

2, rue Suffren - 44000 NANTES
Tél. 02 40 73 34 62

RCA 321 217 937

Un gros à la couronne de Jean IV retrouvé

PAR GILDAS SALAÜN ET DANIEL CARIOU

LE GROS À LA COURONNE FRANÇAIS (Dy 305) est une monnaie de billon émise par le roi Jean II le Bon (3150-1364) à partir du 22 août 1358. Cette période fut marquée par une très forte crise inflationniste ; aussi le gros à la couronne subit-il de nombreuses mutations. La première émission titrait 319/1 000 d'argent fin pour 12 deniers tournois de cours, le poids théorique des pièces qui était de 4,589 g, baissa jusqu'à 2,719 g lors de la 4^e émission de janvier 1359 (Dy 305 c) ne titrant déjà plus que 239/1 000. La valeur réelle des monnaies ne cessant de diminuer, leur cours fut ramené à 6 deniers et elles portèrent à partir du 22 février 1359 le nom de blanc (Dy 306). Les mutations ne s'arrêtèrent pas pour autant et cinq émissions se succédèrent jusqu'au 6 mai 1359 (Dy 306 d). Cette dernière émission ne pesait plus que 1,631 g pour un titre de 199/1 000.



Par ailleurs, il semblerait que F. DUMAS était de cet avis puisque lorsqu'elle publia l'équivalent pour Jean de Montfort, elle l'intitula "blanc à la couronne de Jean IV".

D/: KAROLVS/DEI: GRA, croix fleurdelisée à pied long, coupant la légende et recroisé.

IOHANNES trèfle DEI trèfle GRA. Croix fleurdelisée à pied long, coupant la légende et recroisée superposés DUX sous une couronne.

R/Sous couronne, BRITAO/RV trois annelets pointés superposés DUX. Bordure de lis.

Blanc à la couronne de Jean IV : poids : 1,29 g.

Le gros à la couronne de Jean IV n'était à notre connaissance illustré dans aucun catalogue, et il était même ignoré d'Alexis Bigot. Toutefois, Poey d'Avant en citait une variété (n° 616) des collections Charvet et Parenteau, et Jean de Mey d'après lui.

Nous avons retrouvé un exemplaire de cette monnaie dans une vieille collection nantaise, où il était d'ailleurs classé à Charles de Blois.



Le gros à la couronne (variété BRITAORVM et BRITAORV) est connu pour Charles de Blois (Alexis Bigot, *Essai sur les monnaies des royaume et duché de Bretagne*, Paris, 1857, pl. XV, n°s 4 et 5).

Ce que nous appelons demi-gros de Charles de Blois est probablement la réplique du blanc de Jean le Bon, d'autant que comme nous l'avons vu plus haut le blanc avait un cours égal à la moitié de celui du gros.



La légende au droit, classique, est ponctuée par une double rosette à l'intérieur et trois points à l'extérieur :

Lég. In. : + IOHANNES DEI deux rosettes GRA

Lég. Et. : + BNDICTV trois points, etc.

Le droit de la monnaie de Jean de Montfort est en tout point similaire à celui de la monnaie royale, car l'imitation est très fidèle et parce que les deux princes portaient le même nom.

Et au revers :

BRITANO/RV trois points DUX (le X remonté vers la gauche probablement dû à une erreur de la part du graveur qui avait manifestement mal évalué la place dont il disposait) en deux lignes sous une couronne. Bordure de lis. Le traitement de la couronne est à remarquer tant il est proche de celui de la monnaie royale.

Poids : 1,9 g ; diamètre : 28 mm ; axe : 7 heures.

Cette monnaie est particulièrement intéressante car, à la différence de la variante publiée par Poey d'Avant, sa

ponctuation correspond aux différents des 1^{re} et 2^e émissions royales (Dy 305 et 305 a) datant des 22 août et 30 octobre 1358. Ces deux émissions ne se distinguent que par leur poids théorique : 4,589 g pour la 1^{re} et 3,263 g pour la 2^e. La présente monnaie est donc malheureusement trop légère pour que nous puissions déterminer s'il s'agit d'une imitation de l'une ou de l'autre des deux émissions royales. On peut tout de même la dater entre la fin août et le début novembre 1358.

Cette monnaie s'intègre parfaitement à la "période d'imitation" définie par Alexis Bigot et prouve, s'il en était besoin, que les ouvriers monétaires de Jean de Montfort étaient tout aussi efficaces que ceux de Charles de Blois pour imiter les monnaies royales. ■

F. DUMAS, *Les nouvelles acquisitions du Cabinet des Médailles*, RN, 1963, p. 90-110, pl.X.



Hypothèses sur le denier tournois 4^e type de Jean le Bon (Dy 340), non retrouvé

GILDAS SALAÛN



DANS LE BSFN D'AVRIL 1998, M. Duplessy a présenté une hypothèse à propos du denier tournois du 4^e type de Jean II, non retrouvé à partir de l'imitation de Charles le Mauvais. On peut en faire de même en se basant sur l'imitation de Charles de Blois et arriver à un résultat presque identique.

Voici la description hypothétique de ce denier :

1^{re} émission.

D/Couronnelle IOHANNES REX, croix.

R/+ TVRONVS CIVIS, châtel sommé d'une croisette avec les tours sommées d'un lis.

2^e émission.

Chacun des lis est accosté d'un anneau.

3^e émission.

Pas de nouveaux différents.

J'ai découvert une variante du denier de Charles de Blois que l'on peut mettre en rapport avec le denier tournois royal présenté par M. Duplessy, dont voici le descriptif :

D/+ KAROLVS ∞ N. DVX, croix.

R/. + . BRITANORVM, châtel tournois au tympan accosté de deux trèfles et au-dessus d'un anneau.

P.A. 455 var.

On pourrait voir ici l'imitation de la 2^e ou 3^e émission royale présentée plus haut. Les lis sont figurés sur la mon-

naie bretonne par les trèfles, les annelets, ici plutôt des points, n'accostent pas volontairement les lis, mais sont placés en début et fin de la légende, enfin, l'annelet, signe d'affaiblissement, comme le rappel M. Duplessy est placé sous le châtel. Ceci nous donne donc la description suivante :

1^{re} émission.

D/+ IOHANNES REX, croix.

R/+ TVRONVS CIVIS, châtel sommé d'une croisette avec les tours sommées d'un lis.

2^e émission.

Point au début et à la fin de la légende du revers et anneau sous le châtel.

3^e émission.

Pas de nouveaux différents.

On a longtemps reproché à Charles de Blois d'avoir trop "servilement" copié les monnaies royales, mais cela peut se révéler utile pour redécouvrir des prototypes royaux, car ses imitations reflètent en négatif les monnaies de Philippe VI, puis Jean II. Cela s'est déjà vu pour la 2^e émission du double tournois du 5^e type de Jean II (Laf. 336 b). ■

G. SALAÛN, Remarques sur le monnayage de Charles de Blois, BSFN, mai 1997, p. 78-82.

CLAUDE SILBERSTEIN

*Monnaies et Médailles
de Collection*

39, rue Vivienne - 75002 PARIS
Tél. 01 42 33 19 55

*Membre de l'Association
Internationale des Numismates Professionnels*

La couronne de Charles de Blois

GILDAS SALAÛN

M. COATIVY nous a plusieurs fois montré qu'il existait des liens iconographiques entre sigillographie et numismatique durant la période des Montfort. J'irai dans le même sens pour présenter le cas de Charles de Blois.

On ne connaît que deux sceaux de ce duc.

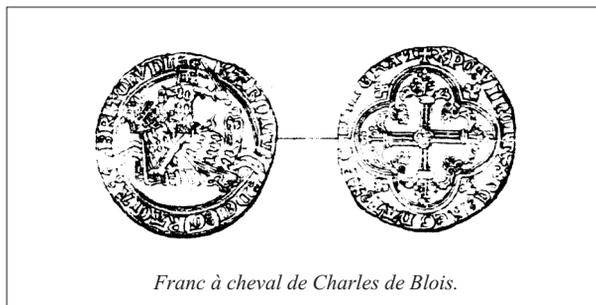
Le premier, un sceau armorial de 32 mm de diamètre, sur lequel figure l'écu d'hermines inscrit dans un losange dentelé, portant la légende SIGILLUM KAROLI DUCIS BRITANNIE (sceau de Charles duc de Bretagne) utilisé dès 1345 ou 1346.

L'autre est un petit signet ou sceau secret de 17 mm. Il représente un heaume couronné de profil, cimé d'une tête d'aigle sur un champ semé d'hermines. J.-C. Cassard signale qu'il s'agit là de la première représentation de la couronne ducale de Bretagne sur un sceau.

Ce signet servait de sceau d'absence. Il fut plusieurs fois utilisé pour sceller des actes mettant le duc en rapport avec le roi d'Angleterre et on le retrouve notamment sur le traité de Londres du 9 août 1356 établissant les modalités de libération du duc et fixant sa rançon à 700 000 florins d'or.

Or, j'ai déjà signalé ce heaume couronné cimé d'une tête d'aigle sur une monnaie de Charles de Blois, et curieusement, celle-ci aussi a un rapport avec la libération du duc, c'est-à-dire le franc à cheval dont le prototype royal a été frappé pour la libération de Jean II.

Ainsi, comme en sigillographie, il s'agit ici de la première représentation fidèle de la couronne ducale sur une monnaie. ■



On peut en trouver une représentation dans l'article E. LEFORT DES YLOUSES, *Sceau et pouvoir en Bretagne du XIII^e au XIV^e s.*, MSHAB, Tome LXVIII, 1991.

CASSARD J.-C. : *Charles de Blois*, Brest, 1994, p. 33.

SALAÛN G. : *Remarques sur le monnayage de Charles de Blois*, BSFN, mai 1997, p. 78-82.

OR GESTION NUMISMATIQUE

Monnaies anciennes et modernes

Médailles, Jetons, Billets

Or coté, Devises



Pierre Crinon

expert près de la Compagnie Nationale des Experts



Achat - Vente - Estimation - Expertise



O.G.N. SARL 64, rue de Richelieu - 75002 PARIS - Tél. 01 42 97 47 50 + Fax 01 42 60 01 37

Couronne royale, couronne ducale.

DANIEL CARIOU

JAI ÉTÉ SURPRIS d'entendre récemment un grand historien breton, reconnu à juste titre comme l'un des meilleurs, commenter dans une émission de télévision les motifs qui ornent la couronne du reliquaire d'Anne de Bretagne. Ce "vaisseau d'or" visible au musée Dobrée à Nantes est surmonté d'une couronne sur laquelle alternent lis et trèfles. Or l'historien parlait de l'alternance des lis, symbolisant le royaume de France, et de mouchetures d'hermine bretonnes. Cet historien nous donne l'occasion de vérifier que la réalité n'est sans doute pas aussi tranchée qu'on pourrait le croire au premier regard. En héraldique, une couronne tréflée surmontant un écu indique une dignité ducale, c'est une affaire entendue. Au XVII^e siècle, une hiérarchie très précise permettra d'identifier sur les jetons bretons les couronnes de marquis, de comte, éventuellement de baron.

La couronne tréflée surmonte donc tout naturellement les armes de Bretagne, comme sur ce gros de Nantes de Jean V.



Soyons toutefois prudents : les termes de duc, comte, baron sont encore imprécisés durant le haut moyen âge. On peut-être au XI^e siècle indifféremment comte ou duc de Bretagne. C'est la même chose. Un baron n'est-il pas simplement un personnage de l'entourage du duc, par exemple un musicien ?

Ainsi, sur ce gros de Jean IV de la fin du XIV^e siècle, le I ducal est-il surmonté d'une couronne comtale.



Toutefois le trèfle ducal semble se fixer définitivement sur les monnaies au XV^e siècle, au point d'apparaître, peut-être, comme un symbole national.

Ainsi le revers de cet écu des ducs François est-il parsemé de mouchetures d'hermine, évidemment, mais aussi de trèfles aux quatre extrémités de la rosace.

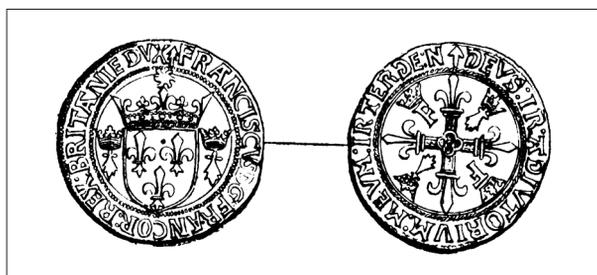


Après l'annexion de la Bretagne à la France, les monnaies bretonnes présentent des couronnes sur lesquelles alternent lis royaux et les trèfles. C'est ce qui fera parler certains auteurs de couronnes mi-royales, mi-ducales.

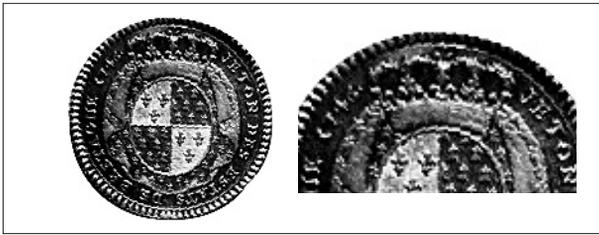
Tout d'abord, sur cet écu de Louis XII pour Nantes, la couronne ne serait-elle pas que tréflée, que ducale ?



Mais sur cet écu de Nantes pour la Bretagne de François I^{er} de France, lis et trèfles alternent effectivement sur la couronne.



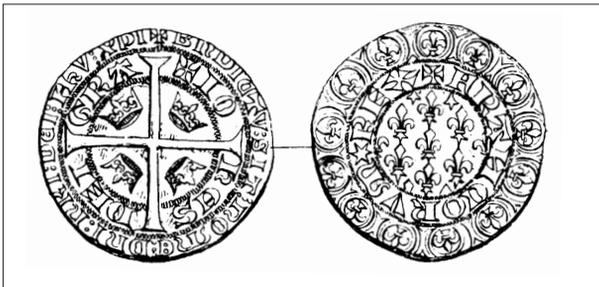
Dans "LES JETONS DES ÉTATS DE BRETAGNE" (supplément à l'HISTOIRE DE BRETAGNE d'Arthur Le Moyné de la Borderie et Barthélémy Pocquet, tome VI, Rennes, 1914), P. Soullard décrit la couronne des jetons des États comme "mi-partie royale et ducale" (n° 2, n° 28...). En effet cette couronne fait alterner lis et trèfles.



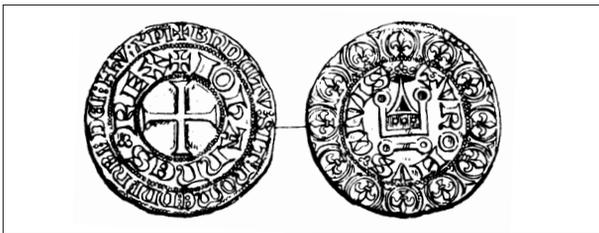
Il semble que nous ayons donc là l'aboutissement d'une bretonnisation de la couronne royale. En fait il n'en est sans doute rien.



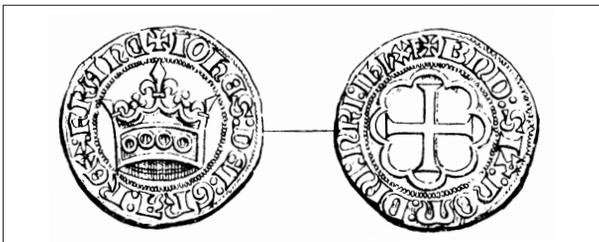
Sur les monnaies françaises, il arrive que les couronnes soient fleurdelisées, comme sur ce gros aux trois lis de Jean le Bon.



Mais il arrive aussi qu'elles soient tréflées, comme ce gros à la couronne du même Jean le Bon.



Le panachage des deux existe, comme sur le gros à la couronne de Jean le Bon (Lafaurie 315) ou sur ce gros blanc du même règne pour le Languedoc (Lafaurie 348).



On trouvera aussi des croix alternées avec les lis sur la couronne de France (Lafaurie 476, Ciani 682, blanc aux lis de Charles VII).



Dans ces conditions, on ne sera pas étonné de ce que la couronne de l'écu d'or au porc-épic, pour la France, soit elle aussi tréflée pour le règne de Louis XII (Lafaurie 655, Ciani 909).



On admettra volontiers que sur ce quart d'écu de Louis XIV (Lafaurie 1451, Ciani 1822), frappé à Bordeaux, les trèfles de la couronne ne doivent rien à la Bretagne.

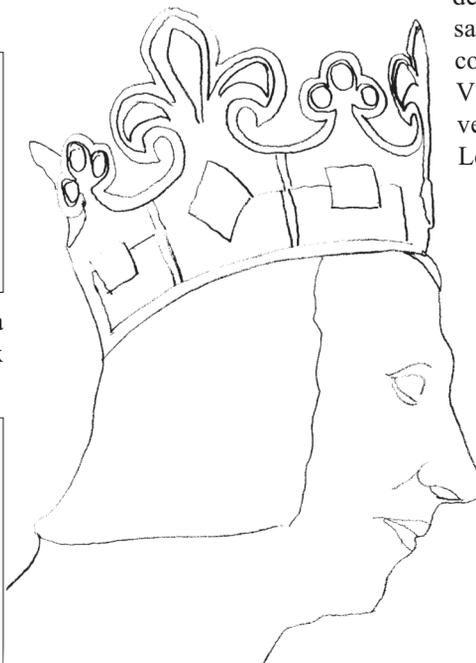


Ce n'est qu'avec les écus frappés au balancier que les couronnes françaises se fleurdelisent complètement.



La conclusion de tout ceci, c'est qu'il n'est pas certain que les trèfles sur les couronnes des monnaies bretonnes postérieures à la Conquête aient le moindre rapport avec la Bretagne. En revanche, si les ducs utilisaient les trèfles même sur le revers de leurs monnaies, c'est bien parce qu'ils y voyaient un symbole national. Et, pour clore la

démonstration, voici sans commentaire la couronne de Charles V sur une statue provenant du décor du Louvre. ■



Observations sur quelques monnaies des ducs de Bretagne

JEAN DUPLESSY

L'ÉLABORATION DE MON PROCHAIN OUVRAGE sur les monnaies féodales françaises m'a permis de corriger un certain nombre d'attributions traditionnelles des monnaies bretonnes et de faire quelques découvertes intéressantes.

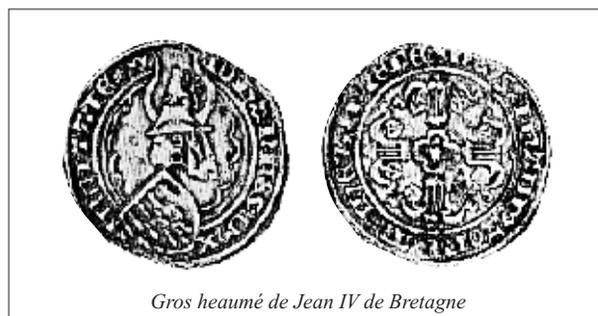
Les monnaies anonymes au type appelé improprement "à la croix ancrée" et qui est en fait à la croix dans un polylobe¹ ont été frappées de 1186 à 1250 environ. C'est seulement vers 1250 que Jean I^{er} (1237-1286) inaugure le monnayage à l'écu triangulaire. Ses deniers et oboles à l'écu en bannière et à la nef datent de 1280-1286, car le type de revers à la croix simple qui coupe la légende est apparu sur les esterlins d'Édouard I^{er}, roi d'Angleterre, en 1279.

À mon avis, Jean II (1286-1305) a fait battre uniquement ces deniers anonymes classés par Bigot et Poey d'Avant à Pierre I^{er} Mauclerc (1213-1237), mais dont j'avais observé dès 1967 qu'ils étaient de la fin du XIII^e siècle et du début du XIV^e: ils se sont trouvés pour la première fois dans le trésor d'Angers, caché entre 1290 et 1300, qui ne contenait aucune monnaie bretonne au nom de Jean. Toutefois les deniers de Nantes à ce type avec la légende ✠COEDES RICHEDVD seraient du début du règne d'Arthur II (1305-1312).

Le denier de Saint-Brieuc à l'écu aux six mouchetures d'hermine (P.A.XI, 21) est de Jean III (1312-1341) et non de Jean II, car c'est seulement en 1316 que le duc a adopté l'écu d'hermine plein².

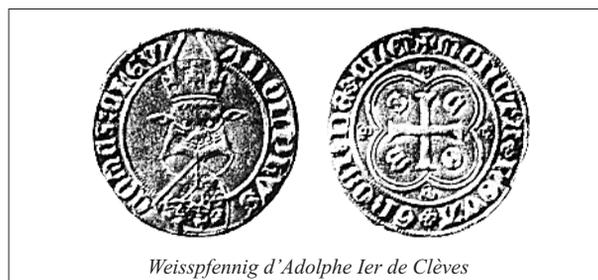
Selon moi, les doubles attribués à Jean de Montfort dit "Jean le Captif" sont de Jean III car ils imitent les doubles de Philippe VI (D.271 c). Le gros au lion que l'on suppose être de Jeanne de Flandre, épouse de Jean de Montfort (De Mey 121) est en réalité un gros mal lu de Jean III, duc de Brabant (1312-1355).

En ce qui concerne Jean IV (1345-1399), j'ai abandonné la division arbitraire entre "période d'imitation" et "période bretonne": on trouve en effet des types purement bretons dans la première période et des imitations dans la seconde; et j'ai classé les monnaies non par ateliers, mais par types, datés par les monnaies imitées et par les trésors monétaires.



Gros heaumé de Jean IV de Bretagne

Le gros à l'écu heaumé de Jean IV a été daté de 1364-1372 par M. Daniel Cariou.³ M. Yves Coativy réfute à juste titre De Mey qui y voyait l'imitation d'un "type de l'Est", et il donne une liste des gros heaumés contemporains ou postérieurs en remarquant qu'aucun d'eux n'a de heume sommé de cornes. Il en conclut que ce gros breton est d'un type original, et il le date de 1364-1373.⁴



Weisspfennig d'Adolphe Ier de Clèves

En réalité, cette pièce est bien une imitation, mais d'un type que M. Coativy ne connaissait pas, le Weisspfennig d'Adolphe I^{er}, comte de Clèves (1368-1394), et le gros breton peut être daté de 1370-1373 environ: il figurait dans le trésor de Saint-Pol-de-Léon (cathédrale), enfoui au plus tard en 1373.

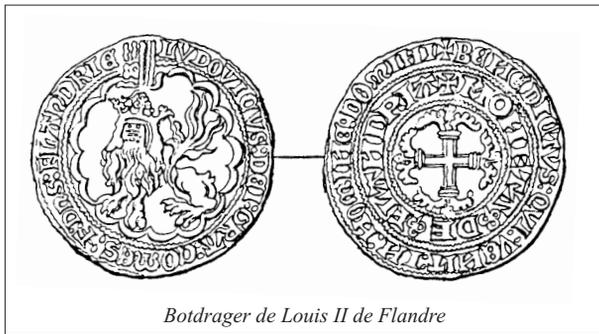
Le gros au lion heaumé ou "botdrager breton" est une imitation au second degré du botdrager de Louis II de Flandre, ordonné en 1365, sur lequel le heume ne porte pas de cornes. Cette monnaie flamande a été imitée par Adolphe I^{er}, comte de Clèves, avec le heume sommé de cornes, que le gros breton imite à son tour, vers 1370 environ.

1. J. Duplessy, "Numismatique de Brosse, Sainte-Sévère et Huriel suivie de Denier inédit de Bourbon", *RN*, 1967, p. 90 et 102.

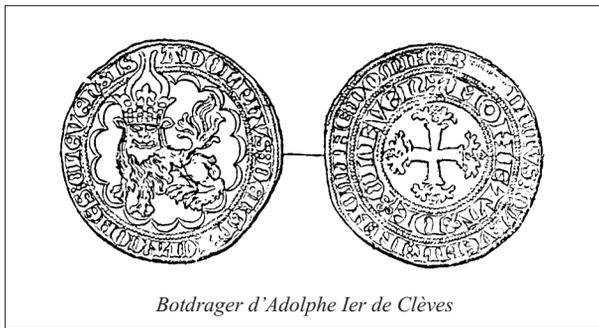
2. Observation de l'héraldiste Michel Pastoureau, *BSFN*, juillet 1979, p. 554-555.

3. D. Cariou, "Datation des gros à l'écu heaumé de Bretagne", *Annales SBNH*, 1994, p. 40.

4. Y. Coativy, "Le gros à l'écu heaumé", *Annales SBNH*, 1995, p. 19-25.



Botdrager de Louis II de Flandre



Botdrager d'Adolphe Ier de Clèves

Le double anonyme aux trois mouchetures d'hermine posées 2 et 1 est attribué depuis Bigot jusqu'à De Mey à Charles V qui l'aurait fait frapper lorsqu'il occupa la Bretagne en 1374, ce qui est impossible, puisque cette monnaie imite le double tournois de Charles VI, ordonné le 11 mars 1385... D'autre part, l'ordonnance de Charles V stipule que l'on inscrira *Moneta Britania* "du côté de l'écu", et il n'y a pas ici d'écu... Il faut donc admettre que le double de Charles V n'a pas été retrouvé et qu'il devait être au type des deniers à l'écu (P.A.XIX, 1 et 8) frappés selon moi entre 1365 et 1373.

Je divise le règne de Jean V en deux périodes : 1399-1436 et 1436-1442. Pour la première période, je signalerai le denier de Vannes (P.A.921 d'après Bigot, sans dessin), dont je n'ai pu voir aucun exemplaire. C'est une imitation du denier tournois (D.394 D) de Charles VI, ordonné le 21 octobre 1417, non retrouvé mais dont les différents d'avvers et de revers sont connus par les documents⁵.

La seconde période (1436-1442) commencerait avec la frappe des blancs à la targe qui apparaissent pour la première fois dans le trésor de Saint-Méen-le-Grand, enfoui entre 1436 et 1440, qui contenait une grande quantité de blancs à la targe et très peu de blancs aux quatre mouchetures d'hermine. Jean V aurait, comme Charles VII, procédé au renforcement de sa monnaie en 1436. ■

5. Un double analogue, également de Vannes, vient d'être publié. Cf. G. Salaün, "Quatre nouvelles imitations du double tournois de Charles VI attribuables au duc de Bretagne Jean V (1399-1442)", *h1*, décembre 1997, p. 206.

Demi-targe inédite pour les ducs François¹

DANIEL CARIOU

NOUS PRÉSENTONS UNE DEMI-TARGE NANTAISE pour François I^{er} (1442-1450) ou François II (1458-1488) qui n'avait auparavant jamais été publiée, et qui le sera prochainement par M. Jézéquel dans son répertoire des monnaies bretonnes.

La pièce de billon est cisailée (sans doute son authenticité paraissait-elle douteuse à l'époque) et manque un peu de métal.

Au droit : /+FRANCISCVS : BRITONVDVXN.

Targe portant 5 mouchetures posées 2 - 1 - 2.

Au revers : /+SII NOME DNI : BENEDICTV :

Croix pattée fruste.

Poids : 2,45 g



Par son style, c'est-à-dire par sa croix de revers, cette pièce est plus proche des types de François I^{er} ou de la fin du règne de Jean V (Bigot, pl. XXX n° 2) que des croix nerveuses, échancrées parfois, que l'on attribue à la fin du règne de François II (Bigot, pl. XXXIII n° 3) – s'agissant du seul style de l'atelier de Nantes.

Ainsi cette pièce serait à attribuer à François I^{er} ou au début du règne de François II.

Évolution chronologique de la croix au revers sur les targes de Jean V à Anne.

(Pour y voir clair, il faut séparer les évolutions de style à Nantes et à Rennes)

NANTES		Rennes	
Jean V	Franciscus, croix simple	Franciscus, croix échancrée	Anne
	Bigot, pl. XXXI n° 2	Bigot, pl. XXXIII n° 3	Jézéquel, n° 422
RENNES			
Bigot, pl. XXVIII n° 8			
	Bigot, pl. XXXIII n° 1	SBNH, Annales 1992, p. 61	Bigot, pl. XXXV n° 3

(La même évolution se constate sur les doubles et les deniers)

1. Cette pièce vient toutefois d'être publiée par Y. Jézéquel.

Quelques remarques suivies de questions sur les blancs à la targe des ducs François

Dans mon catalogue, j'ai distingué deux variétés de ces targes à partir de la légende selon qu'elle est FRACISCVS ou FRANCISCVS sans plus motiver cette distinction. Afin d'alimenter la réflexion sur ces monnaies voici ce que révèle l'observation des deux variétés qui se rencontrent pour l'atelier de Rennes :

1. Les monnaies au type FRAC présentent les caractères suivants :

- ponctuation par annelets,
- présence d'un anneau dans l'échancrure de la targe (brève exception pour le n° 391),
- diamètre du grènetis compris entre 1,5 et 1,6 mm.

2. Les monnaies au type FRANC présentent les caractères suivants :

- ponctuation par points,
- l'échancrure de la targe est neutre,
- diamètre du grènetis compris entre 1,7 et 1,8 mm.

Seules exceptions rencontrées, les demi-blancs de Rennes n° 396 a et c qui sont ponctués par des annelets. La croix, souvent plus grande que dans le type FRA, paraît petite du fait de la distance qui sépare les bras du grènetis.

De Jean V à Anne, si l'on excepte le 396 et les quelques annelets du 423, la ponctuation est toujours faite par points (et mouchetures à partir des François) et le diamètre du grènetis reste à 1,7/1,8 mm. Le type FRA est donc assez nettement différencié de la norme installée sur près d'un siècle.

L'aspect comparé des deux variétés ne donne guère d'indice d'une possible mutation. Il est par ailleurs peu vraisemblable qu'il y ait eu rupture du type sur des détails aussi infimes pour rétablir ensuite le modèle de Jean V. Parmi les hypothèses qui s'offrent à l'esprit, et sans en favoriser aucune :

- un "sous-atelier de Rennes",
- un essai de début de règne, soit vers 1442, soit vers 1458, pour se différencier du précédent,
- un graveur désireux de laisser sa marque,
- le souci de François II en fin de règne d'enlever la référence FRANC, mais alors, pourquoi sur ce type seul ?

La solution reste à trouver... ■

YANNICK JÉZÉQUEL

Y a-t-il eu des monnaies bretonnes médiévales en cuir ?

CLAUDE-YOENN ROUSSEL-HIDOUX

Monnaies ou jetons Une monnaie discutée

Les **monnaies de cuir** génèrent un questionnement du type serpent de mer. Elles sont aux numismates, ce qu'est la *table en bois creusée d'écuelles* à l'ethnologie, étudiant le mobilier traditionnel breton.

Tout le monde en a entendu parler personne n'en a jamais vu.

Les sources d'informations sont dans les deux cas très restreintes.

De ce fait, ces monnaies sont douteuses quant à leur nature, leur qualité, leurs cours, leur usage et même leur existence. C'est cette question que nous souhaitons soulever.

A. Des monnaies de cuir en général

C'est par Rome que nous commencerons notre recherche des monnaies de cuir. L'abbé Travers en 1750 dans son rare ouvrage : *Dissertation sur les Monnaies de Bretagne*, rappelle "qu'Alexandre d'Alexandre, liv. 4 ch. 15, rapporte que Numa, successeur de Romulus, fit marquer à Rome des monnoies de cuir qu'il distribua aux Romains." (n.b ; 714-671 av. J.-C.).

Prosper Mérimée, dans son *Salamambo* (n.b ; vers 254 av. J.-C.) écrit que quand le suffète carthaginois Hanon procéda au règlement des mercenaires ; une fois le métal épuisé, c'est avec des rondelles de cuir façonnées en monnaies, que la République utilisait pour ménager le monétaire, qu'il continua le paiement. Cet inspecteur général des monuments historiques, grand érudit, n'a certainement pas inventé ce détail, sans que je n'aie eu le temps d'en vérifier l'origine.

A. Dieudonné dans son *Manuel de Numismatique Française*, tome II, affirme que : "tout ce qui a été dit de prétendues monnaies de cuir ou de fer dans la série royale française, est à rejeter. Guillaume de Tyr en a attribué à Saint-Louis, Philippe de Commines à Jean le Bon et à Charles VII : autant d'assertions sans fondement (Le Blanc, traité, p. 195 et 277 ; Guillaume de Tyr 1. IV, chap. VII ; Ph. de Commines, I. V, chap. XIX ; F. de Saulcy, doc., I, 123, 124). On rencontre des rondelles de cuir portant l'empreinte d'une ou de trois fleurs de lis, qui ont la forme de monnaies ; ce sont des échantillons de cuir destinés au commerce, sur lesquels les marqueurs avaient apposé leur timbre de contrôle (P. Bordeaux, Rev. num., 1910, P.-V., LX) : ce ne sont pas, comme on l'a cru, des monnaies obsidionales ou de nécessité".

Le *Littre* précise qu'une monnaie obsidionale est celle "qu'on frappe parfois dans une ville assiégée, où elle a cours pendant le siège". On en connaît plusieurs exemples, comme celui de Mayence sous la Révolution. Ce type de monnaies est étudié dans l'ouvrage de Prosper Maillat *Monnaies obsidionales* paru en 1870 ; voir également, Victor Guilloteau en 1942, et l'article d'Harry Lips

Monnaies de siège paru dans *Numismatique et Change* n° 230.

Monsieur Popoff, du Cabinet des Médailles, m'a appris l'existence de monnaies de cuir d'usage courant en Russie aux XIII^e et XIV^e siècles.

L'abbé Travers, de nouveau, nous dit que : "L'auteur de la Science des médailles, tom. 1, pag. 38 de l'édit. de 1739, assure avoir de ces sortes de sols frappés sur le cuir, et que les Hollandois y eurent recours à la fin du seizième siècle durant leurs guerres avec les Espagnols...". Monsieur Michel Dhenin, également au Cabinet des Médailles, évoque des monnaies de carton comprimé, de cette origine, qui ont fini par prendre l'aspect du vieux cuir.

L'érudit Tripon dans son *Limousin historique et monumental*, paru en 1837 les évoque dans son chapitre numismatique : "Après avoir dit en deux mots que les monnaies de cuir de divers modules qu'on trouve à Limoges avec une, deux ou trois fleurs de lys, d'un côté et des initiales au revers, ont été mises en circulation comme monnaies de convention, lors de la construction de la place d'Aisne et donnée à des enfants qui comblèrent les fossés du château". D'après les plans de Limoges, ces fossés ont disparu avant 1750, il me reste à préciser la date exacte. Tripon en donne un petit dessin, où l'on voit le modèle à trois lys avec deux palmettes affrontées à la partie annulaire inférieure.

Cette information est confortée en 1930 par Adrien Blanchet dans le tome III du *Manuel de Numismatique Française*, traitant des médailles, jetons, méreaux : "On a signalé des disques de cuir portant trois ou quatre fleurs de lis posés sur deux petites palmes. D'autres, trouvées en nombre dans un vase en démolissant un mur de la cathédrale de Limoges, portaient deux lis sur deux petites palmes. À Meaux, d'autres avaient un seul lis au centre d'un cercle de grènetis, et au R/, un F entouré d'un grènetis (Rev. num., 1836, p. 363 ; cf. 217)". Et Blanchet conclut de cette phrase importante : "Cette série qui se rattache à la numismatique, bien que la matière soit anormale, mériterait d'être étudiée".

J'ai commencé à recueillir quelques informations à ce sujet : Monsieur Schmitt, expert à la G.G.B., dit avoir entendu parler de telles monnaies au lys, servant pendant la Révolution, sans en avoir jamais vu. Je dois consulter le responsable de la Société nationale jetonophile ainsi que Jacques Henckes, chercheur du Centre National de Recherche sur les Jetons et Méreaux du Moyen-Âge. Il m'a été aussi évoqué des jetons de famille en cuir et des jetons de compte, dans une conversation de couloir à la B.N.

B. Les monnaies de cuir dans le domaine breton

1. Des témoignages incertains

L'abbé Travers écrit vers 1750 : "Eudon tuteur de Conan, fils d'Alain III, continua la fabrique. Plusieurs Actes de son temps et de son siècle (*Hist. de Bretagne tom. I col 35. 463. 472. 480 et 488. Vieux et nouveaux deniers de Rennes, Popelicans*) donnés par Dom Morice, font mention des vieux et nouveaux deniers de Rennes, et Sols rennois, et d'une espèce de Monnoie plus récente, appelée Popelicans et Popelicains. On ne scait guère la qualité de cette dernière espèce, sa loi, sa taille et sa valeur, mais à en juger par son nom, qui paroît venir du mot latin *Populus* peuple, on peut dire que les Popelicains n'avoient pas tant de fin que les vieux Deniers et les Sols rennois, qu'ils sont la première Monnoie qu'on a billonnée en Bretagne, qui avoit plus de cours parmi le Peuple et dans le petit commerce. On pouroit peut-être dire aussi, la Bretagne ayant eu des Monnoies de cuir, que cette monnoie étoit de cuir, et q'*appelle* qui signifie peau, on l'appella Pellicains et Popelicains". On voit que le savant abbé n'avance qu'avec des précautions oratoires, il fait bien car son interprétation est contradictoire et vraiment douteuse. Il évoque des sols rennais ce qui n'existe pas, il ne peut s'agir que d'une pièce de douze deniers. Par contre, l'idée que des monnaies de cuir, d'une faible valeur, soient mises en service pour combler le manque chronique de petit numéraire qui manquait cruellement, se justifie économiquement. C'est en raison de cette disette que ce type de monnaie a fait l'objet de multiples fraudes (cf. Laurent Feller : *Faux-monnayeurs et fausses monnaies en France à la fin du Moyen-Âge*).

L'abbé Travers reprend ensuite les Enquêtes sur les droits des ducs de Bretagne et celle sur le fait des Monnoies blanches du 4 mars 1392, publiées dans les Preuves de l'histoire de Bretagne : "un homme de 80. ans qui avoit été présent à l'Inventaire de 1341. attesta l'an 1392. (n.b. en réalité il témoigne le 24 mars 1341) à l'Enquête que le duc Jean IV fit faire de ses Droits de monnoie, que parmi les Monnoies laissées par Jean III, au Château de la Tour neuve de nates : "il y en avoit plusieurs de Bretagne qui estoient merchées du coin de plusieurs Ducs, et aussi en fut trouvé des Monnoies noires des diverses espèces ; et celles que l'en disoit être de cuir, etc. (n. b., il s'agit de Monsour Acaris, seigneur d'Isser, chevalier). Voilà la première fois que l'on trouve des Monnoies de cuir en Bretagne l'an 1341. L'on ignore quand ces Monnoies si peu valantes avoient commencé à courir, et si elles avoient précédé le Duc Jean III. Sa mort n'en fit pas cesser le

cours. D'Argentré sur l'ancienne Coutume de Bretagne ; art. 262. glose 2. parle de cette Monnoie, et qu'il y avoit 60 ans à compter du tems qu'il écrivoit, qu'elle ne courroit plus, c'est-à-dire, depuis l'avènement du roi François à la Couronne, et son mariage avec Claude de France, duchesse de Bretagne.

La Monnoie de Cuir qui peut-être étoit le Popellican, dont j'ai parlé, étoit de cuir avec une empreinte d'Ermines, ou de quelqu'autre caractère distinctif. Quelques-uns disent qu'elle étoit piquée d'un petit clou d'argent, auquel le cuir fort servoit de soutien, et en facilitoit le cours et la mise. Le témoin de l'enquête de 1392. et D'Argentré ne parlèrent point de clou d'argent ; mais l'on juge de ce qu'ils disent que cette espèce de Monnoie courut jusques vers l'an 1520. et ainsi pendant 200 ans et plus. *Adeo ut et Coriaceam Monetam per bella cusam ex Historia constet : Sed eam pacata tempora, melioribus commerciis et pace reddita intra hos 60 ; annos non titulere.* Ce que l'on rapporte des Monnoies paroît une fable à Charles du Moulin, *Traité des contrats sur la fin.* D'Argentré n'en juge pas ainsi, il a écrit depuis le Jurisconsulte du Moulin et "après avoir lû ses Ouvrages, et dans un tems où les anciens de Bretagne avoient vû et manié de ces Monnoies et en conservoient ; mais elles n'étoient pas de mises depuis 60 ans dit D'Argentré (Argentré in Cons. Brit. a. 263 gl. 2)". (n.b. D'Argentré est né en 1519 et mort en 1590, la monnaie aurait eu cours au moins en 1530, ce qui correspond). L'abbé Travers dit encore, mais c'est une évidence : "le cours de la Monnoie de cuir n'empêcha pas les Monnoies d'or et d'argent, au coing de Bretagne de courir", à moins que l'abbé ait mis là un sous-entendu.

Tout ceci, bien que les indices soient intéressants reste un peu vague. La liste des monnaies de Jean III, trouvées à Nantes, ne comporte pas comme l'a remarqué, justement notre collègue Coativy, ce type de monnaies. On pourra y objecter qu'elles pouvaient être considérées comme le dit Travers comme *si peu valantes*, qu'on a alors pu décider de les négliger dans l'enregistrement officiel (même si elles sont signalées lors de l'enquête orale). On ne peut se fier aveuglément aux auteurs anciens qui souvent se recopiaient les uns les autres. Je suis remonté pour ce qui précède à toutes les sources citées, quand un hasard dans mes recherches, me mit en face d'un axe de recherche solide.

2. Une piste de recherche

Un autre savant abbé, A. Bourdeaut a beaucoup écrit sur la région de la Loire Angevine au début de ce siècle. À la recherche de flux migratoires bretons médiévaux, je tombais en dépouillant les Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, des Sciences et des Arts d'Angers, sur un article paru en 1911, eu titre : *Les Malestroit d'Oudon et les Du Bellay de Liré*. Attiré par le premier nom évocateur d'une vieille famille de la noblesse bretonne, je découvris alors le récit que je vais avoir le plaisir de vous lire.

...*Quand Guillaume de Malestroit mourut en 1519 (Simon Marion, Plaidoyers notables, p. 334-384), il laissait une succession fort obérée. La superbe tour d'Oudon cachait une profonde détresse financière amenée par les longs procès soutenus à Paris contre les La Tour et par les guerres ruineuses de Bretagne et d'Italie. Les biens laissés par le vieux seigneur et sa femme ne furent pas par-*

tagés immédiatement entre ses enfants. Deux d'entre eux Madeleine et Jean étaient mineurs, c'est seulement en 1524 que fut exécuté le partage... Pour cacher leur détresse, garder leur rang social et satisfaire leurs créanciers, Jean et Julien de Malestroit ne rougirent pas de se faire faux monnayeurs. Ils s'entendirent avec un de leurs cousins-germains Jean de la Lande de Villevigne. Comme eux, celui-ci était ruiné par d'interminables procès contre Jean de Laval, seigneur de Châteaubriand, qui lui réclamait la possession des eaux du lac de Granlieu, et surtout contre les héritiers du dernier baron de Rais, André de Chauvigny, qui depuis vingt-trois ans se disputaient avec une ardeur inouïe les lambeaux de la célèbre baronnie des Chabot et des Laval.

La fabrication de fausse monnaie en Bretagne était facile. Au milieu des perturbations amenées par l'invasion française, le trésor d'Anne de Bretagne, réduit aux abois avait émis une monnaie fictive, faite de cuir revêtu d'argent. Trente ans après, cette monnaie était encore en usage : rien n'était plus facile que de la contrefaire. Les seigneurs d'Oudon et de Vieilleville n'étaient pas seuls à se livrer à cette industrie. En Anjou, en Poitou, ils avaient en plusieurs classes de la société de nombreux imitateurs. Jusqu'en 1521, cette industrie ne paraît pas avoir eu d'importance, mais en 1523 elle prit soudain une grande extension. Si la trahison du Connétable de Bourbon n'amena pas les révoltes que Charles-Quint escomptait, elle marqua au moins en Anjou et Bretagne, le début d'une ère de désordres, une explosion passagère d'anarchie sociale... C'est au milieu de cette anarchie, en quelque sorte spontanée, qui précéda et suivit le désastre de Pavie, que Jean de la Lande et Jean de Malestroit se livrèrent à leur coupable industrie. Ils obligèrent leurs vassaux à accepter la fausse monnaie sortie de leurs forges clandestines. Le seigneur d'Oudon était aidé dans son trafic par un clerc du diocèse de Nantes, originaire d'Oudon même, Jean Drouet, dont nous retrouverons le nom dans toutes les intrigues de Julien de Malestroit, successeur de Jean. Il exerçait les fonctions de sénéchal dans la châtellenie... Dès 1525 (catalogue des actes de François I^{er}, t. V, p. 787, n° 18771), elle (Louise de Savoie, mère du roi et régente) donna commission à honorable et scientifique personne Guillaume L'Huillier, sieur d'Ursines, conseiller du roi et maître des requêtes de l'Hôtel, de parcourir l'Anjou, le Poitou, la Touraine et la Bretagne, pour purger ces provinces des faux-monnayeurs et des brigands qui les infestaient. La commission de L'Huillier fut renouvelée (Marion, p. 317-318) par François I^{er}, d'abord le 12 juin 1526, puis le 11 mai 1527. Au mois d'avril 1527, il vint à Angers punir les coupables qu'il avait fait saisir l'année précédente et enfermer au château. Il y "besogna vertueusement, déclare Bourdigné, et ceulx qu'ils trouva coupable fist punir de divers tourments, les ungs en chaudières d'eau bouillante submerger et estraindre et les autres pendre et estrangler". Entré en Bretagne, Guillaume L'Huillier appela à comparaître devant lui Jean Malestroit et Jean de la Lande pour répondre du crime de fausse monnaie qui leur était imputé. Ils n'eurent garde de se présenter. Le 28 septembre 1527, il prononça contre eux, au nom du roi, sentence de

mort "les déclarant jugez attaincts et convaincus desdits cas et crimes, banniz à toujours du royaume, des terres, et seigneuries royales". La sentence atteignit également Julien de Malestroit, malgré sa jeunesse, parce qu'il n'avait pas jugé bon de comparaître devant le juge. En même temps, Guillaume L'Huillier déclara confisqué et acquis au roi tous les immeubles des coupables situés hors de Bretagne; quant à ceux qui étaient situés dans cette province, il différa à prononcer leur confiscation réclamée par le Procureur du Roi jusqu'à ce qu'il eût fait rapport à sa majesté et entendu son bon plaisir. La sentence de confiscation fut rendue définitive et étendue aux biens sis en Bretagne, le 2 janvier 1528. Un receveur royal fut chargé de leur gestion. Chassés de leur demeure, les Malestroit abandonnèrent pour un instant le pays. Julien se cacha. Madeleine vint demander asile au seigneur de la Roche-Sauve-en-Couffé, Jean du Butay, son cousin-germain... Jean de la Lande et Jean de Malestroit ne furent pas exécutés en personne... On n'entendit plus parler d'eux.

Après divers avatars, Julien émut la pitié en sa faveur. Les témoins qui, devant L'Huillier, l'avaient plus ou moins chargé, cessèrent de l'accuser; ou du moins ne furent plus aussi explicites. Il eut l'adresse de gagner à sa cause Guy XVI de Laval, gouverneur de Bretagne, dont la générosité et la bonté étaient proverbiales. Celui-ci écrivit en sa faveur à son beau-frère Anne de Montmorency, Grand-Maître de la Cour (B.N. fr. 20502, f. 49. fonds Gaignières). Julien obtint lettre de rémission: "L'appointement du Seneschal de Nantes du 28 janvier 1529, par lequel il appert que Julien de Malestroit s'est purgé du prétendu jugement de mort contre luy donné par contumace." (Marion, p. 319), ce qui ne l'empêcha pas de mener ensuite une vie douteuse, tuant un nommé Chauvin en 1537, puis se livrant à la fausse monnaie en 1540, toujours en la Tour d'Oudon, en compagnie de Louis Drouet, déjà vu. Arrêtés à Paris, ils furent ramenés au Buffay de Nantes, mais Julien parvint une nouvelle fois à s'échapper. Mais ceci est une autre histoire qui risque de nous écartier de notre recherche de la monnaie de cuir.

3. Conclusion

Elles existaient donc bel et bien, ces monnaies fantômes; apparemment surtout sous notre dernière duchesse. Le problème de ce texte est que Bourdeaut ne donne nulle part la cote précise du procès original, ce qui a fait dire à Monsieur Dhenin du Cabinet des Médailles qu'on ne peut faire preuve sur les dires d'un auteur du XX^e siècle. J'ai donc repris et remonté toutes les sources citées dans ce long texte. Elles sont toutes exactes et prouvent les hautes qualités de ce chercheur connu des historiens et sa grande érudition, d'où un capital de confiance dont il doit légitimement disposer. Il se fonde surtout la relation du procès sur les plaidoyers du juriste Marion à la fin du seizième siècle. Je les ai consultés. Ils viennent un peu trop a posteriori et concernent surtout la contestation de la sanction affligée à Julien de Malestroit. Il y manque malheureusement chez Marion, les quelques mots sur le corps du délit qui nous sont nécessaires.

Il s'avérait indispensable d'examiner les actes de François I^{er}, aux archives nationales.

Voici les premiers résultats encore bien incomplets :

Actes de François I^{er} – Tome VI p. 220 n° 20010 – *Lettres portant vente, moyennant 8 000 écus d'or, soleil, applicable à la rançon du roi, faite à Raoul du Juch, chevalier, seigneur de Molac, des terres et biens confisqués pour crime de fausse monnaie sur Jean de la Lande dit (de Machecoul), seigneur de Vieillevigne, et Jean de Malestroit, seigneur de "Hodon" (Oudon), Blois mars 1529. Enr. à la chancellerie de France. A.N. trésor des Chartes JJ 2451 n° 195 fol. 63. Pour la deuxième affaire: Mandement au Parlement de Paris de livrer à Christophe de la Forêt, prévôt des maréchaux de France, Julien de Malestroit et Louis Drouet, l'un de ses complices, prisonniers à la conciergerie du Palais, pour les conduire à Nantes, où ils auront à répondre des meurtres, attaques à main armée, fabrication de fausse monnaie et autres crimes. Fontainebleau 19 juin 1540. Enreg. au parlement de Paris le 1^{er} juillet 1540. à cette dernière date deux pages. A. N. X. A 89.*

Bien d'autres actes du Parlement sont à examiner pour retrouver la condamnation du 28 septembre 1527. Il est indispensable de remonter, pour balayer toute critique au texte original. N'y a-t-il pas eu mauvais déchiffrement de la paléographie française difficile de l'époque, du style *cuivre enrobé d'argent*, lu *cuir* etc.

Si l'original est en latin cette confusion est impossible car *Corium* se distingue nettement de *cuivre*: *Aes*. Y aurait-il un double de la procédure à Nantes, où plutôt à Angers où le commissaire tenait sa cession? La lettre de rémission connue par Marion et publiée par Bourdeaut existe toujours au département des manuscrits de la BN (renseignement intéressant quand on constate l'absence de l'année 1529 dans la série B de la Loire-Atlantique). Il faudra aussi dépouiller le *Registre des causes et matières criminelles du Parlement de Paris*, en cote Z1 B31 – 1^{er} janvier 1511 – 4 septembre 1531, et peut-être revoir la cote JJ, etc.

Il m'avait semblé que les archives d'Angers où vivait le savant abbé, devaient détenir la solution, malheureusement il ne subsiste plus rien avant 1552 des actes de l'ancienne sénéchaussée. Ce n'est donc pas là qu'il a trouvé sa source. Selon le directeur des Archives de Maine-et-Loire, Madame Verry, ce type de cause à Angers procédait en appel du Parlement de Paris. Mais la cause, même jugée, là et encore ceci n'est pas sûr, a été initiée en Bretagne. Aussi l'appel n'aurait-il pas du être interjecté devant le Parlement breton? Il s'agit cependant de fausse monnaie qui est un cas royal ou ducal, mais le roi François I^{er} avait confondu les deux titres, jusqu'à ce que le Dauphin ne devienne duc en 1524.

En 1527, le traité d'Union n'est pas encore signé, nous sommes dans une période transitoire et confuse quant à la répartition des pouvoirs. En outre, il n'est pas du tout sûr qu'il y ait eu appel, comme semblent le prouver les lettres de rémission obtenues ultérieurement.

Il paraît essentiel de découvrir débordant le sujet de cet article, l'ensemble de la mission L'Huillier concernant la Bretagne.

On peut se poser diverses questions :

1. Est-il envisageable compte tenu de la fragilité de cette matière organique d'en retrouver des exemplaires ?

Je réponds oui, si ces monnaies ont été conservées dans certains milieux obscurs et compacts, anaérobique, éventuellement humides, et comportant de la chaux ou un autre désinfectant périphérique. C'est dans ce type de milieu, qu'en fouillant à Saint-Denis, j'ai exhumé d'un puits des chaussures d'enfant médiévales. Quand on voit l'état des cuirs datant de Louis XVI, sur des uniformes ou des armes, on peut s'inquiéter quant à ce qui a pu devenir, sans entretien, ce type de monnaie, datant de plus de 368 ans, mais les collectionneurs possèdent tout et les fonds de tiroir...

2. Ne peut-on penser que ces monnaies sont liées au premier siège de Nantes, ou à celui de Rennes? Il faut creuser plus avant les archives et les chroniques pour tâcher de trouver d'autres informations. Je compte sur les honorables membres de la Société pour m'aider dans cette quête. Merci de m'avoir écouté. ■

Communication du samedi 10 janvier 1998 au Palais des Arts à Vannes devant la SBNH

BIBLIOGRAPHIE

- BOURDEAUT (A.), Les Malestroit d'Oudon et les Du Bellay de Liré, in *Mémoires de la Société Nationale d'agriculture, de sciences et art d'Angers*, Angers : Grassin, 1911.
- DIEUDONNÉ (A.), *Manuel de Numismatique Française*, T. II, Monnaies royales depuis Hughes Capet jusqu'à la Révolution, Paris : Picard, 1916.
- BLANCHET (ADRIEN), *Manuel de Numismatique Française*, T. III, Médailles, jetons, méreaux, Paris : Picard, 1930.
- BOURDIGNÉ JEAN DE, *Histoire agrégative des annales et chroniques d'Anjou*, Angers, Paris : Couteau, 1529.
- FELLER (LAURENT), *Faux Monnayeurs et Fausses monnaies en France à la fin du Moyen-Âge*, Paris : Le l'éopard d'or, 1986.
- HIPS (HARRY), De l'apparition des monnaies de siège à leur disparition à l'époque napoléonienne, in *Numismatique et Change*, n° 230, Juillet-Août 1993.
- LOBINEAU (DOM GUY ALEXIS), *Histoire de Bretagne*, Paris : Muguet, 1707, 2 t.
- MARION (SIMON), *Plaidoyez et avis sur plusieurs grands et importants affaires...* Ensemble l'inventaire pour Monsieur le Connétable de Montmorency en la cause de Chastaubriant, Paris : Büüllerot, 1625.
- MORICE (DOM HYACINTHE), *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire ecclésiastique et civile de Bretagne*, Paris : Osmont, 1742, 3 t.
- MORICE (DOM HYACINTHE), *Histoire civile et ecclésiastique de Bretagne*, Paris : Delaquette, 1750.
- TRIPON (J.-B.), *Historique monumental de Limoges*, Limoges : Darde, 1837.
- TRAVERS ABBÉ, *Dissertation sur les Monnoies de Bretagne*, Nantes, s.l., s.n. ; circa 1750.

Le Vilain d'argent

THÉRÈSE ROGER *

C'EST UN DOUBLE gros portant en relief l'image d'un paysan dans l'attitude de vassal fut exigé durant deux cent quatre-vingt-dix ans par les divers possesseurs de la châtellerie de Campbon. C'est pourquoi il nous semblerait juste de l'appeler le Vilain d'argent de Campbon, plutôt que "De Coislin"¹ comme le désigne Arthur de la Borderie, mais nous reviendrons à cet auteur. Les différents textes qui traitent du vilain d'argent permettent de répondre aux nombreuses questions que soulève le sujet : raison de cette appellation, motif et caractère de la redevance, cérémonial de remise, lieu de recouvrement, personnalité des débiteurs. Nous y trouvons aussi un descriptif de la pièce, son poids et même sa valeur à l'époque révolutionnaire.

Le plus intéressant de ces textes est sans nul doute celui du 5 décembre 1502.² La création de la pièce en question résulte de l'accord passé à cette date entre un très puissant personnage : Pierre de Rohan, baron de Pontchâteau, seigneur direct de Campbon et les membres de la famille Dauffey. Nous apprendrons plus tard qu'ils habitent La Juhelaye-en-Campbon.³ Ces vassaux ont gravement offensé leur seigneur. Cependant "*le d. seigneur ne voulant... pugnir les d. Dauffeis de certains cas contre luy commis, à plain mentionnés ou d. accord. Ains voulant user vers eulx de bonté leur délaisse par héritage certains héritages mentionnés oud. accord, parce qu'ils lui promisièrent payer chacun an sur paine d'amande, allisue de la grande messe dominicale de Campbon à jamais ou temps advenyr (si tant la messe dure) une pièce d'argent, pesante deux gros, en laquelle pièce d'argent sera imprimée en signe de boce une stature et ymaige d'un homme de bas estat, comme le sont les d. Dauffeis, qui sera la teste nue et descouverte, le spiedz midz à genoux et les mains jointes en signe qu'ils ont obtenu du d. sieur quictance des d. forfaitz*".

L'objet de cet accord est donc double, rappeler le pardon octroyé et compenser la jouissance d'un héritage. Mais les mots sont ici d'importance. Le contrat est fait "*à jamais, ou temps advenyr*". Il engage non seulement les Dauffeis eux-mêmes, mais aussi leurs successeurs envers les différents seigneurs de Campbon, une pérennité qui entraîne nécessairement la solidarité de fief. Il s'agit bien là de l'institution d'une rente féodale.

Les recettes de la Baronnie de Pontchâteau (compte de 1513-1515) font mention du règlement fait par "*les Dauffay de Campbon à Monseigneur le dimanche après la fête de St-Jean Baptiste à l'issue des bannies du d. lieu de Cambon*".⁴ Selon le registre des "*plaidz généraux de la cour de Campbon*" en date du 29 juin 1608 c'est Jan

Dauffay qui présente la pièce d'argent "*appellée villain auquel est figuré un homme estant teste nue sur un pied et sur un genoulx pour recognoissance de la désobeissance faicte cy davant par les auseltres dud Dauffy à Monseigneur de céans et à ses officiers*".⁵

Il y a donc sur la dite pièce une modification de la posture du vassal qui a seulement un genou à terre et non les deux, comme le supposé l'expression "*à genoux*" qu'on retrouve sur tous les autres documents consultés sur le sujet. Remarquons aussi que la désobéissance est dicte faite "*à Monseigneur... et à ses officiers, il ne s'agit donc pas d'une offense personnelle*".

Plusieurs historiens : Arthur de la Borderie⁶, Guillotin de Cosson⁷, André Oheix qui cite Bizeul⁸ relatent la cérémonie du vilain d'argent figurant dans la déclaration du duché de Coislin en 1681. Seuls les deux premiers font un commentaire. Arthur de la Borderie écrit : "*Il ne s'agit pas d'une donation proprement dite mais d'une grâce et de la remise d'un méfait qui, punie dans la rigueur des lois féodales, n'eut pas manqué d'entraîner la confiscation du fief; au fond c'est la même chose*". Guillotin de Cosson : "*Il s'agissait donc ici d'un pardon accordé jadis moyennant cette redevance par les seigneurs de Coislin à un vassal rebelle*". Manifestement tous les deux ignorent l'origine de la rente. M. de la Borderie intitule d'ailleurs le passage concernant cette obligation : le Vilain d'argent de Coislin, mais chacun d'eux reconnaît bien le caractère féodal du lien contractuel. C'est dans ce texte de 1681 que le montant de l'amende appliquée en cas de non-présentation de la pièce apparaît. Il est de 60 sols un denier.

* Association Historique de Campbon.

1. Coislin-en-Campbon, ancienne seigneurie vassale de Campbon, achète la châtellerie de ce nom en 1566, devient marquisat de Coislin en 1634, duché en 1663, à nouveau marquisat après extinction de la branche aînée des Cambout en 1742. Campbon sans le p est l'ancienne écriture.
2. Inventaire des adresses et mynus de la Châtellerie de Cambon (E 440 ADLA).
3. La Juhelaye village de Campbon devenue La Juhelaye, puis La Jugelais.
4. Recettes de la Baronnie de Pontchâteau comptes de 1513-1515 (E 430 ADLA).
5. Plaidz généraux de la cour de Campbon en 1608 (B 13022 ADLA).
6. Annuaire de Bretagne 1861 : Droits et usages curieux de la féodalité en Bretagne, p. 164-165 : le vilain d'argent de Coislin, suivant la déclaration du duché de 1681. Archives de la Chambre des comptes, Nantes xvii fig. 8 verso.
7. Guillotin de Cosson : Les Grandes seigneuries de Haute Bretagne, p. 214 Coislin marquisat, duché déclaration du duché.
8. André Oheix : Notice hagiographique sur Victor de Campbon, p. 153, déclaration du duché de Coislin 1681.

Dominique Barthélémy a lui publié dans sa notice⁹ un extrait du greffe daté du 28 juin 1699. Cette fois c'est Jan Courdier représentant les habitants du village de La Jugelais qui, à la porte principale du cimetière du bourg de Campbon paraît devant le sénéchal. Il porte une pièce d'argent *“dans laquelle doit être la figure d'un homme à genouil, les mains jointes, la tête nue et la moitié de la barbe rasée qu'ils doivent par chacun au seigneur de cette juridiction pour une désobéissance faite au seigneur de céans par les prédécesseurs des détenteurs dud. vilage”*. La notion de barbe n'apparaît pas sur les textes précédemment trouvés.

Le sieur Barthélémy Huet, régisseur des Cambout, indique dans son compte du 3 février 1792, avoir reçu les 29 juin 1788, 28 juin 1789 et 27 juin 1790 le vilain d'argent. La valeur pour ces trois années est de 4,10 livres sous ce qui fait donc par année 1 livre dix sous. À l'époque c'était équivalent au prix d'un bel agneau ou approximativement, une journée de travail avec un cheval¹⁰.

La pièce du vilain d'argent a encore été perçue en 1791, mais le zèle du sieur Huet lui vaudra cette fois la prison. Il est dénoncé à l'accusateur public *“pour avoir le 26 juin Dernier, renouvelé l'exercice du Droit féodal d'œillet, clochette et vilain d'argent, que le droit est non seulement de ceux qui ont été abolis sans indemnité... mais qu'il est odieux et même avilissant par la posture humiliante dans laquelle se tiennent les redevables de ces prestations.”*¹¹

Une autre source de renseignements, concernant le vilain d'argent vaut aussi d'être explorée, même si l'auteur avoue s'être basé sur la tradition. On lit dans un document paroissial de 1847, un curieux récit d'après lequel l'offense ayant provoqué la création du vilain d'argent aurait été faite au châtelain Verger. En parlant de ce qu'il nomme le château de Constable, le rédacteur écrit : *“On dit que son dernier habitant était Châtelain Verger qui avait planté des choux, sans clôture, sur la butte de la Juhelaye; les vaches du village allaient souvent les manger, les ayant vu un jour, il voulut les emmener chez lui, mais les femmes et les filles du village s'armèrent de fourches et de bâtons et se mirent à la poursuite du châtelain qu'elles coursèrent jusqu'à son château. Pour se venger de cet affront il fit condamner les habitants de la Juhelaye à lui faire réparation d'injure. Celui qui au nom de tous faisait cette soumission se mettait à genoux... tenant dans ses mains une pièce d'argent”*, suit la description de la cérémonie du vilain d'argent, puis l'auteur ajoute : *“Pour dédommager celui qui faisait cet acte humiliant, il lui fut permis d'enfermer un pré dans la Vallée Garnier, ce pré s'appelait le pré du Villain”*.¹²

Le texte de 1502, cité plus haut, semble corroborer ces dernières lignes. Pierre de Rohan a promis, moyennant la redevance annuelle du Vilain d'argent, de délaisser aux “Dauffeis” un héritage. C'était très vraisemblablement cette terre.

Tout en gardant une certaine réserve sur une tradition rapportée 350 ans après la création de la dite pièce, il nous faut cependant constater que le châtelain Verger vivait bien à l'époque de Pierre de Rohan. Il était même son receveur. La revue n° 6 de l'Association historique du Pays de Campbon en a apporté la preuve en reproduisant les termes de la fin du contrat passé entre Pierre de Rohan et Guillaume Giffard le 8 octobre 1492, au village de Constable *“en la maison de Jehan Verger chastelain de Pontchâteau”*.¹³

Il est plausible que l'injure à l'origine du Vilain d'argent ait été faite à l'un des officiers de la Baronnie de Pontchâteau dont redevait Campbon, en l'occurrence le châtelain Verger. En temps que suzerain, le baron s'en est senti offensé. C'est pourquoi la dite pièce n'a jamais été due à l'un des officiers, mais à Pierre de Rohan lui-même et à ses successeurs en la propriété de la Chatellenie, suivant la coutume féodale, à savoir Gilles II de Laval, Philippe de Chambes et Jehan de Chambes, puis les Cambout de Coislin. ■

9. Dominique Barthélémy : Coislin et ses seigneurs, p. 9 et 10, extrait du greffe de Coislin du 26.6.1699.

10. Compte et état des recettes et dépenses du sieur Huet régisseur 3.2.1792 (ADLA E 711).

11. Extrait du registre du District de Savenay du 7.7.1791 (ADLA L 288).

12. Document paroissial (A.P.C.)

13. Contrat entre Pierre de Rohan et Guillaume Giffard (ADLA E 397) extrait dans n° 6 : revue Chronique du Pays de Coislin et du sillon de Bretagne.

La palissade du jeton de la Chambre des comptes de Rohan

YVES COATIVY ET YVES SUIGNARD

EN OCTOBRE 1987, un jeton inédit de la Chambre des comptes de Rohan passait sur le marché numismatique, acquis par le Cabinet des Médailles de la Bibliothèque Nationale de France.¹ Il représente à l'avant les armes de Jean II de Rohan et Marie de Bretagne, et au revers une hermine

au naturel portant une écharpe aux armes de Rohan, enfermée derrière une palissade. Ce jeton est à rapprocher d'une monnaie du Nord de l'Europe, nommée *Haie* ou *Tuin*. Guillaume IV, comte de Hollande et de Hainaut, crée un type monétaire représentant un lion ou un ange tenant un écu et entouré d'une palissade. La monnaie au lion est émise à Dordrecht et Valenciennes en 1404 puis imitée en Brabant en 1418-1419. L'ange d'or est émis aussi à Dordrecht et Valenciennes, en trois modules de 20, 40 et 60 gros, puis imité en Brabant par Jean IV en 1420. Guillaume veut commémorer par cette monnaie son retranchement efficace au siège de Magenstein en 1406. Il crée un modèle qui connaît aux siècles suivants le succès en numismatique mais aussi en sigillographie.²



Cette inspiration n'est-elle pas à rapprocher de celle qui pousse Jean II de Rohan à représenter sur un jeton de ses Comptes une hermine enfermée derrière une haie? Yvonnig Gicquel a évoqué dans cette même revue les prétentions de Rohan à la Couronne de Bretagne³.

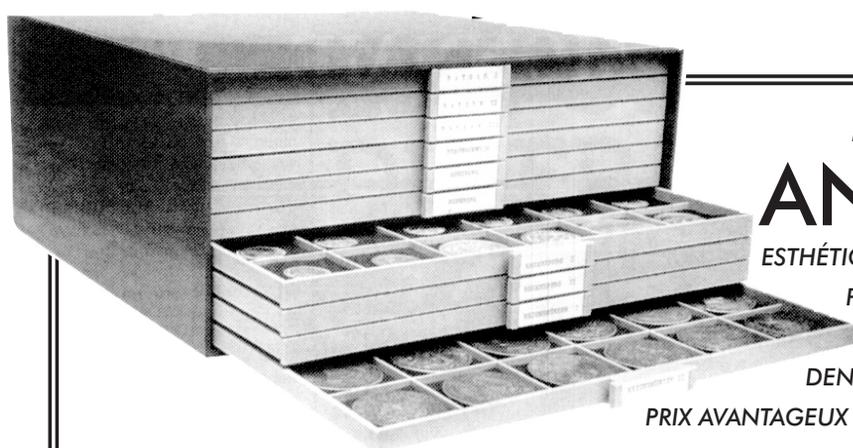
Il date le jeton des années 1450-1516. Rappelons que Jean II de Rohan voit sa forteresse de Josselin démantelée par le duc de Bretagne François II (1458-1488), en 1488. Elle est restaurée quelques années plus tard, vers 1492. La symbolique du jeton est aussi à rapprocher de ses tentatives infructueuses pour se hisser au pouvoir, spécialement en 1492, année du complot pour restaurer le duché avec l'aide des Anglais. Le projet des conjurés vise à livrer Brest et Morlaix aux Anglais, puis à établir le vicomte de Rohan comme duc. L'arrivée d'une flotte anglaise et de 6000 hommes doit être le signal du soulèvement. Charles VIII, informé, écrit à Rohan, tandis qu'Édouard VII hésite à intervenir. Un corps anglais débarque bien à Tréguier, mais il est vite repoussé par des gentilshommes locaux⁴. Une autre tentative à Barfleur n'a pas plus de succès. Le complot s'arrête là. Le jeton appartiendrait donc aux années 1492-1516, plutôt d'ailleurs la première décennie, évoquant probablement la tentative avortée de 1492.

En conclusion, il est intéressant de noter que les jetons nous rapprochent plus facilement que les monnaies du contexte historique d'une époque. D'inspiration plus libre, affranchis des contingences économiques, ils nous livrent un message souvent assez clair, ou tout au moins peut-on plus facilement le recadrer dans une période donnée. Il est seulement regrettable qu'il ne soit pas daté! ■



Comté du Hainaut, Guillaume IV (1404-1417). Gros dit Tuin

1. GÉRARD BARRÉ ET ALAIN NAËL, Catalogue, décembre 1987, n° 1126. C'est Monsieur Michel Dhénin qui se chargea de l'acquisition.
2. J. BELAUBRE, Dictionnaire de numismatique médiévale occidentale, p. 70.
3. YVONNIG GICQUEL: "Un jeton de compte exprime-t-il, par ses symboles, l'obsession de Jean II de Rohan de succéder au trône de Bretagne?", ASBNH, 1995, p. 36-38.
4. A. DE LA BORDERIE et B. POCQUET, Histoire de Bretagne, Rennes, 1906, t. IV, p. 586-588.



MÉDAILLIER ANTIKA-BEBA

ESTHÉTIQUE ET ROBUSTE

PROTECTION ET MISE EN VALEUR

GAIN DE PLACE - RANGEMENT

DENSE

PRIX AVANTAGEUX

MODÈLE MINI 560 F

Encombrement total :

11,2 cm de haut

26,3 cm de profondeur - 26,3 cm de largeur

8 plateaux-tiroirs avec feutres

4 combinaisons possibles.....

81 cases Ø 25,8 mm - 25 cases Ø 48 mm

49 cases Ø 33,8 mm - 9 cases Ø 81,4 mm

PRIX TTC départ LYON

MODÈLE MAXI 880 F

Encombrement total :

13,9 cm de haut extérieur

29,8 cm de profondeur - 29,8 cm de largeur

10 plateaux-tiroirs avec feutres

9 combinaisons possibles.....

100 cases Ø 26,5 mm - 36 cases Ø 45,6 mm

81 cases Ø 29,6 mm - 25 cases Ø 55 mm

64 cases Ø 33,6 mm - 9 cases Ø 93 mm

49 cases Ø 38,7 mm - 1 case

R.C. 74 B 863

**CONDITIONS
POUR REVENDEUR**
Information et dépliant
sur demande

IMPORTATEUR EXCLUSIF POUR LA FRANCE :

ANTIKA 1 - 33, rue Sainte-Hélène - 69002 LYON - Tél. 04 78 37 23 90 - Télécopie 04 78 42 28 10

Au sujet d'un jeton de Renée de France

YVES COATIVY



UN CHARMANT JETON du XVI^e siècle passe de temps en temps sur le marché numismatique, celui de Renée de France. Habituellement classé dans les jetons bretons, il est facilement reconnaissable par le grand R du revers, entouré d'hermines.

Description

Avers :

Blason en losange aux armes de France, entouré d'un las d'amour, de quatre R et surmonté d'une couronne ducale ; RENEE DE FRANCE DUCHESSE DE FERRARE.

Revers :

R couronné entouré de 7 hermines. + ET DE CHRESO CONTESSE DE GISORS DA (M) E DE MO (N) TARGIS.

Jeton de laiton de 26 mm. Fe. 8590-8591.

Il en existe plusieurs variétés.

Née à Blois en 1510, Renée de France est la deuxième fille de Louis XII (1497-1515) et d'Anne de Bretagne. François I^{er} (1515-1547) ne respecte guère les possessions de sa jeune belle-sœur¹. En 1514, elle possède des droits sur les seigneuries non bretonnes de son grand-père, le duc de Bretagne François II (1458-1488), en particulier Estampes et Monfort-l'Amaury. Elle tient par ailleurs de son père la moitié de l'apanage d'Orléans. Le roi aurait dû faire nommer un tuteur pour cette fille de 5 ans, mais il se déclare protuteur et en profite pour la dépouiller. Le 22 avril 1515, il se fait céder l'usufruit sur la Bretagne, le 23 avril, il promet la main de Renée à Charles d'Autriche, futur Charles Quint, puis le 26 avril 1519, au fils du marquis de Brandebourg. La promesse est rompue deux mois plus tard. Renée a alors 8 ans. François I^{er} jouit des héritages des deux sœurs, sans se soucier de les dédommager. Il empêche même Renée d'accéder au testament de son père, ce qui la laisse dans l'ignorance de ses droits.

En février 1528, François I^{er} pense à la marier avec Hercule II d'Este, duc de Ferrare (1508-1559). Il naît de cette union 5 enfants : Alphonse d'Este, né en 1533, un second fils, cardinal, et trois filles Anne, Lucrece et Éléonore, les plus belles qui jamais naquissent en Italie (Brantôme). Il fait estimer les droits de la princesse à 250 000 écus, somme dérisoire par rapport à ses biens. La dot est convertie en une rente de 12 500 écus. En Italie, elle tient à Ferrare une cour brillante. Gagnée à la Réforme, elle accueille sur ses terres des protestants comme Marot et Calvin. Devenue veuve en 1559, Renée revient en France, à Montargis, dont elle fait un des foyers du protestantisme français. Ce n'est que le 23 décembre 1570 que Charles IX (1560-1574) lui cède définitivement le duché de Nemours et la seigneurie de Montargis, à titre de compensation. Les difficultés ne sont pas pour autant terminées, car le Parlement de Paris fait opposition. Finalement, il faut attendre le 11 novembre 1575 pour que les lettres soient enregistrées, alors que Renée est décédée le 12 juin 1575. C'est sa fille, la duchesse de Nemours, qui en profite.

Ces quelques informations sur la fille de la duchesse Anne permettent de dater approximativement ces jetons. La légende est suffisamment détaillée et complète pour estimer qu'ils ont été émis après le veuvage de Renée, en 1559. Dans la mesure où la seigneurie de Montargis ne lui a été vraiment cédée qu'en 1570, il est possible que ce jeton date de la période 1570-1575 ; mais l'historiographie ne permet pas de trancher car, si elle ne possède pas en propre Montargis avant cette date, elle y réside depuis son retour en France. Au total, ce petit objet de métal permet de lever un peu le voile sur la descendance d'Anne de Bretagne, et les vicissitudes des successions à la fin du Moyen-Âge et au début de l'époque moderne. ■

1. L'essentiel de la documentation de cet article se trouve dans A. DE LA BORDERIE et B. POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, Histoire de Bretagne, Rennes, 1913, t. V, p. 6 et 13



LES INCUNABLES DE LA NUMISMATIQUE BRETONNE

En 1881, G. Vallier, membre de la Société Française d'Archéologie, faisait à Vannes une conférence sur les médailles et jetons de Bretagne et Dauphiné. il se trouve que, comme le Dauphin, fils aîné du roi, était également duc de Bretagne sous François I^{er}, c'est un tour complet de la numismatique bretonne qui est décrit ici.

Le catalogue est toujours d'actualité, même s'il mérite d'être complété par d'autres travaux sur le Dauphiné (variantes de coin) que nous publierons aussi. On lira avec intérêt le débat que lance l'auteur sur la signification des H, D ou C accolés pour Pierre de Poitiers ou Catherine.



*A mon ami A. Chabou,
Souvenir bien affectueux*

V. Vallier

BRETAGNE ET DAUPHINÉ

NOTICE

SUR DES MÉDAILLES ET JETONS

FRAPPÉS AUX ARMES DE FRANCE, DAUPHINÉ
ET BRETAGNE

PAR

G. VALLIER

MEMBRE DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE



TOURS

IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ

5, RUE DE LUCÉ, 5

BRETAGNE ET DAUPHINÉ

À mes confrères de la Société française d'Archéologie,
réunis au Congrès de Vannes (28 juin-3 juillet 1881).

BRETAGNE ET DAUPHINÉ!

Beau cri de guerre! allez-vous me dire.
Beau cri d'union, vous répondrai-je...
Chronologiquement parlant, j'aurai dû dire :

DAUPHINÉ ET BRETAGNE!

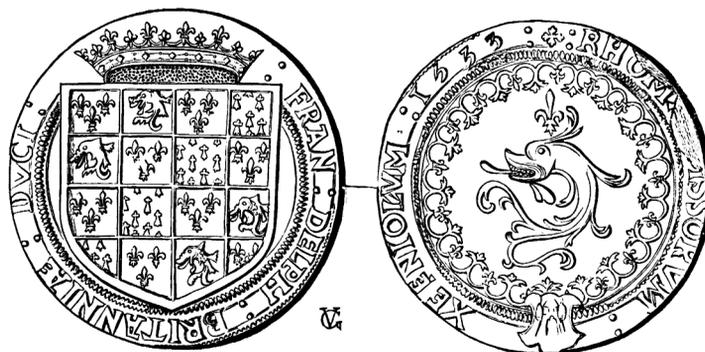
Mais, parlant à Vannes, la courtoisie dauphinoise doit peu se soucier des dates... Et puis comme cela sonne mieux à l'oreille!

BRETAGNE ET DAUPHINÉ!

Ma politesse faite, je reprends mes droits et mes devoirs d'historien et de numismate.

En 1874 je publiais, dans le *Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme*, une notice sur quelques médailles du dauphiné (1); et, sous la belle pièce du Dauphin François, frappée à Romans à l'occasion du passage en cette ville du roi François 1^{er} et de son fils aîné, pièce dont je veux donner de nouveau l'image dans un article destiné au volume du Congrès archéologique de France tenu à Vannes, j'écrivais les lignes suivantes, auxquelles le présent écrit doit donner un brillant démenti, au moins pour le nombre des monuments dont je compte accompagner cette nouvelle publication d'une médaille, considérée alors par moi comme la seule qui servit de trait d'union entre le Dauphiné et la Bretagne.

Voici la description de ce médaillon :



: FRANCISCO : DELPHINO : BRITANNIAE : DVCI : (à François, dauphin, Duc de Bretagne) ; Écusson écartelé contrécartelé aux 1 et 4 de France et Dauphiné, aux 2 et 3 de France et Bretagne, et sommé d'une large couronne ouverte et ornée de six fleurs de lis.

R. ✠ : RHOM (and) ISSORVM : — XEENIOLVM : (pour xeniolum) 1533 : (Petit cadeau ou humble hommage de Romains) ; dauphin en pal à gauche, sommé d'une fleur de lis ; le tout dans un entourage de 32 lobes réunis alternativement par une fleur de lis et un fleuron. Au bas, petit écusson aux armes de Romans, cheval sur la légende et sur le champ de la pièce.

AR. — Mod., 45 mill ; Épais., 1 mill ; Poids, 18 gr 720.

Cab. de France.

(1) *Médailles du dauphiné, historiques ou de fantaisie, frappées de 1494 à 1537*; Valence, Chenevier et Chavet, 1874.

(1) *Méd. du Dauph., etc.*, p. 21 du tiré à part.

“Cette médaille, disais-je alors (1), cette médaille d’un prince que, trois ans après, la mort devait enlever à Tournon d’une manière si opinée, est fort curieuse, en ce que c’est la seule, je crois, qui porte les lis de France unis aux emblèmes héraldiques de la Bretagne et du Dauphiné.

“... Depuis, dit de Gaya (1), le Roy étant à Nantes au mois d’aoust 1532, il déclara le Dauphin son fils Propriétaire du duché de Bretagne, par le décès de la Reine Claude sa mère (arrivé en 1524) et en 1533 il fut solennellement couronné Duc de Bretagne dans la ville de Rennes, à la charge que venant à regner le Duché seroit réuni à la couronne de France; que les Dauphins se qualifioient Ducs de Bretagne, et qu’ils écartelleroient les Armes de France de celles de Bretagne et de Dauphiné; mais ces deux dernières conventions n’ont pas été exécutées.”

Déjà, sous le roi Charles VIII, pareille tentative avait été faite pour la monnaie : on connaît deux petites pièces de billon de ce roi qui furent frappées en vertu de cette décision (2), et si la Bretagne n’y a pas donné suite, on ne peut pas dire que les habitants de Romans ne l’aient pas prise au sérieux, puisque nous en avons pour témoignage la belle et curieuse médaille que je viens de faire passer sous vos yeux.

Nous aurions dû rendre le même témoignage de zèle aux Viennois et leur donner même le pas sur les *Rhomanis*, puisque leur galanterie avait réuni les insignes héraldiques des deux provinces, non dans le même écusson, mais sur une même médaille. L’occasion est trop belle pour ne pas placer ici ce curieux monument, que j’ai déjà fait connaître dans la notice précitée et que j’ai cru devoir également reproduire dans un autre travail sur les monuments numismatiques de la ville de Vienne, publié par la *Revue belge de numismatique* (1).

Je crois utile et convenable, dans une publication faite à l’occasion d’un Congrès archéologique en Bretagne, de reproduire aussi les lignes dont j’ai accompagné, dans la *Revue belge*, la description de cette belle médaille; et quant à sa reproduction, Messieurs, je la considère sans hésiter comme le frontispice obligé de la notice que je vous adresse sur les monuments communs à nos deux provinces.

“J’ai déjà publié ce médaillon, en 1874, dans le *Bulletin de la Société départementale d’archéologie et de statistique de la Drôme* (2), disais-je dans l’article cité ci-dessus; mais, comme je suis dans l’obligation de reproduire dans cet *Essai* ce charmant monument de la Renaissance, si plein d’intérêt pour la ville de Vienne, je laisserai de côté quelques détails de critique pour n’emprunter à ma première publication que les lignes les plus strictement nécessaires à la description de ce médaillon, et je profiterai de la circonstance pour relever une erreur commise par moi dans mon article. Si je suis parfois sévère envers les autres, je ne dois pas l’être moins pour moi-même. La vérité avant tout.

✠ : ET : NOVA. PROGENIES : COELO (un petit dauphin en pal à gauche) DIMITTIVR : ALTO : 1 h 4 min 9 s : 4 :

(et un nouveau rejeton nous est envoyé du ciel);

Anne de Bretagne, la tête couverte d’une toque ornée de cinq fleurs de lis, assise de face sur un trône en forme de banc, le sceptre dans la main droite; elle soutient du bras gauche le jeune Dauphin Charles-Orland, debout sur ses genoux et tenant de la main gauche un dauphin de style héraldique, dont une semblable image se voit également sur la jupe ainsi que sur la manche ouverte pendante de sa robe; de plus, sa tête paraît coiffée en cheveux, et, si je ne me trompe, ceinte d’un diadème orné d’une perle au milieu du front, diadème que le graveur de mon bois n’a pas su faire ressortir convenablement. (J’avoue, du reste, que cette coiffure est assez difficile à déterminer sur le médaillon lui-même.) Le tout, sur un champ semé de sept fleurs de lis, à gauche, et de sept mouchetures d’hermines, à droite.

R. ✠ VIENNA : CIVITAS : SANCTA : M — ARTIRVM : SAGVINE : DEDICATA (*Vienne, ville sainte, consacrée par le sang des martyrs*); Écusson écartelé de France et Dauphiné entre deux dauphins, suspendu par une courroie aux branches d’un orme arraché dont le pied coupe la légende de la médaille (1).

Les mots de ces deux légendes, en caractères du xv^e siècle, sont séparés par des points carrés reliés entre eux par une ligne courbe.

BR. doré Mod. 76 mill. (V. la planche du frontispice). Cab. royal de Munich.

(1) *Essai sur les monuments numismatiques de l’Église et de la Cité de Vienne en Dauphiné, et sur ceux des Chapitres et Communautés religieuses de cette province depuis la fin du xiv^e siècle* (avec 12 planches, un grand tableau et plusieurs bois dans le texte); Bruxelles, Gobbaerts, 1881, p. 104, pl. VIII.

(2) *Méd. du dauphiné*, etc. (v. p. 6 de la présente notice).

(1) D’après l’*Armorial du Dauphiné*, Vienne porte d’azur à l’orme de sinople, chargé d’un calice d’or surmonté d’une hostie d’argent, avec cette devise : VIENNA CIVITAS SANCTA; mais l’auteur de ce livre ajoute que les armes primitives de cette cité étaient simplement d’or, à l’orme de sinople.

“Cette pièce a cinq millimètres d’épaisseur sur les bords, mais elle est d’un bien plus haut relief vers le centre. Un trou, destiné sans doute à suspendre cette médaille, a été pratiqué au-dessus de la tête de la reine et occupe en partie la surface d’une fleur de lis placée au commencement de la légende, toutefois sans en détruire complètement le profil. On remarque aussi, sur la tranche de ce médaillon, trois autres trous qui ont dû servir à le fixer dans un encadrement quelconque.

“Faisons remarquer tout d’abord que, par sa cession de 1426, confirmée en 1440, le roi Charles VII avait mis son fils en possession des pays, terres et seigneuries du Dauphiné, aux termes du traité de 1349; et que la fuite du Dauphin, après sa révolte contre le roi son père, fit rentrer set apanage des fils aînés de France dans le domaine de la couronne. Dès lors, la position politique du dauphin avait tendu à se confondre avec celle des autres provinces de la monarchie, et la main de fer et la jalousie de Louis XI, devenu roi, n’avaient pas peu contribué à cette assimilation de jour en jour plus complète. Ce prince se rappela ses actes d’indépendance envers son père et ne voulut pas s’exposer à voir son fils les renouveler.

“Charles VIII, observe M. H. Morin (1), n’avait jamais possédé le Dauphiné avant de monter sur le trône...” et les habitants de cette province avaient vu s’évanouir peu à peu tous les effets et les prérogatives qui devaient découler pour eux de son transport par Humbert II au fils aîné du roi de France. Si donc la municipalité viennoise voulut, à l’exemple de celle de Lyon, donner au roi et à la reine “un témoignage durable de son amour”, on ne peut être surpris qu’elle n’est fait figurer sur sa médaille que celui dont la qualification semblait devoir continuer pour les Dauphinois la série interrompue des souverains de leur pays et rendre à celui-ci l’autonomie, c’est-à-dire les lois, les coutumes, les libertés et les privilèges qu’on leur avait ravés après avoir prêté le serment de les respecter. Elle ne le fit donc point de la même façon; car si le médaillon, frappé à Lyon en 1493, représente sur l’une des faces l’effigie de Charles VIII, et sur l’autre la figure de la reine Anne de Bretagne, celui de Vienne a négligé le roi, pour ne laisser place, au revers (2) des armoiries de la *cité sainte* , qu’à la femme, à la mère qui avait donné à la France un successeur de la couronne, et au Dauphiné un héritier du titre de ses anciens maîtres; et si le médaillon de Lyon offrait aux regards les noms et les titres des monarques que l’on avait voulu honorer, par contre, le médaillon de Vienne n’en porte d’autre que celui de la ville qui donnait cette marque de munificence, et se contente de désigner la souveraine et son premier-né par une galante allusion empruntée au Cygne de Mantoue. Ces observations me conduisent même à me demander si cette médaille ne fut jamais présentée à Anne de Bretagne, sans offrir en même temps un équivalent à son royal époux, qu’on ne pouvait, certes oublier, — alors surtout qu’il se mettait à la tête d’une entreprise populaire (1), — et qu’on aurait eu l’air de reléguer au second rang. Une ville comme Vienne pouvait-elle se contenter de cette marque de respectueuse sujétion à la femme du roi et à son fils, et laisser dans l’ombre l’époux et le père, alors surtout que la ville de Lyon venait de les réunir dans un commun hommage? Je suis tenté, je l’avoue, de penser que sa libéralité ne se borna pas à cet unique don, et que son attachement au roi sut également se traduire sous forme aussi artistique que délicate.

“Je viens de parler de l’emprunt fait au *Cygne de Mantoue*. Remarquons en passant comme les beaux esprits des xv^e et xvii^e siècles savaient puiser à toutes les sources, et combien leur connaissance des textes religieux ou profanes se prêtait merveilleusement à rendre l’expression de leurs joies comme celle de leurs tristesses!

(1) *Numismatique féodale du Dauphiné*, p. 268.

(2) Si je dis *revers*, c’est que, dans ma première publication, j’avais dû donner le pas au souverain sur la ville qui lui offrait cette médaille et considérer comme revers la face qui, dans la présente monographie, reprend ses droits de primauté. Mais, comme il m’est impossible de faire subir le même changement de place aux dessins de ma planche, je me suis vu forcé de ne rien changer à ma description et de le reproduire en laissant le premier rang au côté de la médaille qui ne devrait plus occuper que le second.

(1) Celle de la conquête du royaume de Naples. Suivant *l’Itinéraire des rois de France*, du marquis d’Aubais, Charles VIII, se rendant en Italie, arriva à Vienne au mois d’août 1494. Il en repartit pour venir coucher à Grenoble le 23 du même mois, après avoir pris gîte successivement à Villeneuve-de-Marc, à la Côte-Saint-André et à Rives. La reine l’accompagnait. Ils se séparèrent alors, et Anne revint à Lyon. C’est donc à cette époque qu’il faut fixer la date de notre médaille; mais je suis dans l’impossibilité, pour le moment, de fournir aucun détail sur sa fabrication. Sachons attendre... Il y a encore bien des archives à fouiller!...

Jam (au lieu d'*Et*) *nova progenies coelo demittitur alto* (1), "Seulement, en lisant la légende du dessin de notre médaillon, on se demande comment des graveurs, ou peut-être ceux qui leur avaient fourni le texte à graver, ont pu laisser échapper deux fautes comme celle des mots *celo* et *dimittitur*. Passe encore pour *CELO*, avec le système orthographique de cette époque, — on en a bien vu d'autres exemples; — mais *DIMITTIVR*!..."

Nous ne savons rien de ce beau médaillon. J'avais cru d'abord y retrouver des traces de l'école d'Albert Dürer; mais, sur les observations bienveillantes de M. Clément de Ris, qui veut que ce travail soit exclusivement français, je me suis incliné devant sa compétence et son autorité en pareille matière.

En faisant passer cette œuvre d'art sous les yeux de nos confrères, je me suis quelque peu étendu à son sujet... On pardonnera à un Dauphinois s'adressant à des Bretons d'avoir abusé, un peu trop longtemps peut-être, des mouchetures d'hermines pour leur parler des lis et des dauphins. Cette médaille, presque inconnue en Bretagne, devait profiter de la bonne fortune que lui offrait le Congrès archéologique de Vannes pour y acquérir son droit de cité,... et je prie de nouveau ceux qui veulent bien me lire de se rappeler le *trait d'union* dont je leur ai parlé en commençant cet exposé.

Ceci dit, je me hâte de passer à des monuments communs à la numismatique de la Bretagne comme à celle du Dauphiné, quoique pas un seul des noms que nous verrons tout à l'heure, sauf un ou deux peut-être, n'appartienne à l'une ou à l'autre de ces deux provinces.

Ce sont des jetons.

Le premier, je crois, à la page 327 de son *Essai sur les monnaies du royaume et Duché de Bretagne* (1) Alexis Bigot a donné le dessin d'un jeton, qu'il fait suivre de ces quelques lignes :

"On n'a retrouvé aucune monnaie qui rappelât les fils de François, successivement couronnés à Rennes comme ducs de Bretagne, l'un en 1532, l'autre en 1539. Le seul souvenir numismatique de ces derniers ducs consiste en un jeton frappé en l'honneur du Dauphin, qui fut depuis roi de France sous le nom de Henri II, jeton que M. Lagillardaie a bien voulu me communiquer."

Ce jeton étant entré dans la collection de M. Fornier, conseiller à la cour d'appel de Rennes, cet honorable magistrat pensa que, puisque, selon Bigot, cette pièce était le *seul monument numismatique* de celui qui le dernier porta le titre de Duc de Bretagne, il n'était pas sans intérêt de le publier, et, à l'une des séances de la *Société d'Émulation des Côtes-du-Nord*, celle du 29 octobre 1879, il lut une notice intitulée : *Un jeton de Bretagne* (2). Ce jeton, dont il ne donne malheureusement pas l'image et qu'il se contente de décrire, — je le reproduirai tout à l'heure d'après une empreinte qu'il a bien voulu m'en donner, empreinte qui laisse autant à désirer que la conservation du jeton lui-même, et dont Bigot avait donné un dessin beaucoup trop complet, — ce jeton, dit M. Fornier, "représente à l'avant le dauphin Henri, portant un casque à aigrettes, armé de toutes pièces, tenant de la main droite une épée levée, et de la gauche dirigeant son cheval caparaçonné et marchant vers la droite. Autour est la légende : HENRICVS DELPHINVS BRIT. DVX.

"Le revers est d'une explication moins facile. Dans un entourage de deux cercles déliés, on lit la devise circulaire : *DONEC TOTVM COMPLEVERIT ORBEM*, et au centre, sur un cartouche ornemental, se trouve représenté un objet que je n'ai pu déterminer, malgré toutes les recherches que j'ai pu faire. Les uns, se basant sur le principe que l'objet représenté et la devise s'expliquent l'un par l'autre, y voient un croissant. Cette détermination ne me paraît pas admissible, car, en numismatique, les pointes du croissant ne se rejoignent jamais, et, dans notre jeton, les deux cornes se réunissent de manière à former une circonférence. Je serais plus disposé, comme certains autres numismates, à y voir le fruit du grenadier arrivé à maturité et montrant ses grains; mais alors, la grenade et la devise ne se complètent plus l'une par l'autre. Dans cette occurrence, je préfère ne rien affirmer, et dire que le revers représente au centre un objet indéterminé."

Vous verrez tout à l'heure que je ne puis partager cette manière de voir, et M. Fornier a donné son complet assentiment à l'opinion que j'en ai émise devant lui.

J'analyse d'abord les faits d'après des données que me fournit en partie la brochure de mon honorable confrère.

Par le contrat de mariage (6 décembre 1491) d'Anne de Bretagne et du roi de France, la duchesse avait cédé et transporté à Charles VIII et à ses successeurs tous ses droits sur le Duché de Bretagne, sur le Comté de Nantes et sur ses autres biens et seigneuries. Par le même contrat, au cas où il mourrait sans enfants, le roi céda à la Duchesse tous les droits qu'il pouvait avoir sur les mêmes Duché et Comté, à condition qu'elle ne se remariât qu'au roi futur ou au plus proche héritier de la couronne.

(1) *Pollio*, églogue IV, t. V, v. 7.

(1) Rennes, Castel et C^e, 1857.

(2) Saint-Brieuc, F. Guyon, 1879.

Elle eut quatre enfants de son mari :

Charles-Orland, Dauphin de Viennois, né en 1492, dont nous avons vu plus haut le curieux médaillon, et mort en 1495 ;

Charles, mort un mois après sa naissance ;

François et Anne, qui ne vécurent que quelques jours.

Anne, devenue veuve, réclama l'exécution de la clause de son contrat de mariage qui la réintégrait sous certaines conditions dans tous les droits de son mari sur le Duché. Elle se retira alors en Bretagne, à Nantes, puis à Rennes.

Mais, le 7 janvier 1499, neuf mois après la mort de Charles VIII, Anne épousa Louis XII, qui fit alors casser son mariage avec Jeanne de France, fille de Louis XI, et obtint une dispense de parenté pour que son mariage pût s'effectuer avec Anne de Bretagne qu'il avait aimée. Mais, cette fois, les clauses du contrat furent moins favorables à la France que celles du contrat de mariage avec Charles VIII. "Par ce dernier, il avait été stipulé que si la reine mourait la première sans descendant, le roi ne jouirait du Duché que pendant sa vie, et qu'à son décès, le Duché et les autres seigneuries appartenant à Anne retourneraient aux véritables héritiers de la reine.

"Il était, en outre, convenu qu'en cas de survenance d'enfants, le Duché appartiendrait, non pas au Dauphin, mais au second fils issu du mariage ; à défaut le second fils, à la fille et à leurs descendants ; que si la reine n'avait du roi qu'un seul enfant mâle, la Bretagne appartiendrait aux enfants qui pourraient naître de ce fils, c'est-à-dire que ce serait le cadet et non l'aîné qui succéderait au Duché..."

Il fut stipulé, enfin, que le "roi devait mettre en ses titres Duc de Bretagne, ès affaires du pays, et la monnoys d'or et d'argent seroit forgée sous le nom du roi, joint à celui de la reine." Mais il n'apparaît pas que cette dernière clause ait été exécutée.

Anne mourut le 9 janvier 1514, à l'âge de trente-six ans. Elle laissait quatre enfants de son mariage avec Louis XII :

Les deux aînés décédèrent en bas âge.

Les deux autres furent : Claude, mariée en 1514 au Duc de Valois, comte d'Angoulême, depuis François I^{er}, et Renée, qui épousa, en 1527, Hercule d'Est, duc de Ferrare.

Le comte d'Angoulême, devenu l'époux de Claude, dut donc réclamer l'administration du Duché de Bretagne, appartenant à sa femme depuis la mort de la Duchesse Anne ; puis, devenu roi de France sous le nom de François I^{er}, en 1515, par la mort de Louis XII arrivée le 1^{er} janvier, il se fit concéder à perpétuité par sa jeune femme le Duché de Bretagne et les Comtés de Nantes, Blois, Étampes et Montfort, ainsi que la Seigneurie de Coucy, même pour le cas où elle mourrait sans enfants.

François eut de Claude sept enfants :

François, Dauphin, né en 1517, mort en 1536 ;

Henri, né en 1518, plus tard Henri II de France ;

Charles, Duc d'Orléans, né en 1521, mort en 1545 ;

Louise, Charlotte, Magdeleine et Marguerite, dont nous n'avons pas à nous préoccuper dans cette notice.

La reine Claude meurt à vingt-quatre ans. Le roi reconnaît aussitôt qu'il n'est qu'*usufruitaire du Duché*, et que son fils en est le seul propriétaire. "En agissant ainsi, comme le fait remarquer avec raison M. Fournier, le roi François I^{er} préparait la réunion définitive de la Bretagne à la France. Comme ses prédécesseurs, Charles VIII et Louis XII, il la voulait fermement. Pour y arriver, il fallait supprimer les ducs héréditaires ; aussi, violant une des clauses du contrat de mariage de Louis XII et d'Anne, ce n'était pas son fils cadet qu'il faisait duc, comme il avait été stipulé ; c'était son fils aîné, le Dauphin, l'héritier présomptif de la couronne. Il fit plus encore : il ne permit pas que le nouveau duc prît possession de son duché avant que la réunion eût été effectuée définitivement."

Ce qui se fit à Vannes, sur la demande des états, le 4 août 1532.

La Bretagne, dès ce moment, fut réunie à la France, au même titre que le Dauphiné, et, si cette dernière province n'avait consenti à sa réunion au royaume qu'à la condition que les fils aînés des rois de France porteraient désormais le titre de Dauphin, il en fut de même pour la Bretagne, qui imposait aux mêmes princes celui de *Duc de Bretagne*, quoique cette province n'existât plus dès lors comme Duché et devint l'apanage de la couronne de France.

Peu de jours après, dans la ville de Rennes, le fils aîné du roi François fut couronné comme Duc de Bretagne et acclamé sous les titres de *Dauphin de Viennois*, *Duc de Bretagne*, *Comte de Valentinois et de Dyois*. Cette cérémonie fut la dernière où un duc ait reçu la couronne suivant les usages observés en Bretagne.

Le Dauphin François ne devait plus revoir ce noble pays. Il mourut empoisonné à Tournon, le 10 avril 1536.

M. Fournier cite deux monuments numismatiques au nom de ce prince :

1° Une médaille d'argent représentant, à l'avant, son buste à gauche, avec la légende : *Franciscus fran. delphi. Brit. dux I*; au revers, Hercule, tenant d'une main sa massue et de l'autre relevant sa peau de lion, foule aux pieds l'hydre de Lerne, avec l'inscription : *Herculi Galliaë pacatori*. Nous n'avons pas à nous occuper ici de cette médaille, que je ne cite que pour mémoire.

2° La médaille d'argent que j'ai publiée au début de cet article.

Maintenant, Messieurs, que j'en ai fini avec ces préliminaires qui seuls pouvaient vous éclairer sur l'existence officielle des petits monuments que j'ai l'intention de vous présenter, — sans me flatter pourtant d'avoir pu découvrir les motifs de leur émission et l'emploi auquel on les destinait, — j'arrive enfin aux jetons dont la publication a surtout été mon but dans la présente notice, et je place en tête de cette série une intéressante pièce du Dauphin François, qui, je le crois du moins, est aussi inédite que peu connue. Je l'ai trouvée dans les cartons du Cabinet des médailles, à Paris.

I. — FRANÇOIS : DAUPHIN. DE. VIENNOIS ; Écusson écartelé contrécartelé de France et Dauphiné et de France et Bretagne ; au-dessus, la couronne ouverte.

R. HENRY : DE : FRANCE : DVC : D'ORLÉANS ; Écusson du Duc d'Orléans (*d'azur, à trois fleurs de lis d'or, au lambel d'argent*).

LAITON. Mod. 27 mill. Pl. 1, n) 1.

Cab. de France (1)

Ce jeton ne peut être donné à François II : le nom d'*Henri de France, duc d'Orléans*, placé au revers, en est une preuve irréfutable. Donc il ne peut appartenir qu'au frère aîné de ce dernier, au Dauphin François dont nous avons parlé plus haut et qu'une mort fatale devait enlever à Tournon en 1536. Donc, ce jeton est antérieur à 1536 et ne peut avoir été frappé qu'entre cette date et l'année 1532, année de sa reconnaissance à Rennes comme Duc de Bretagne. Mais pourquoi le nom de son frère puîné au revers ? Dans quelles circonstances et pour quel usage ce jeton a-t-il été frappé ?

J'ignore et j'attends une explication, heureux d'avoir l'occasion de la provoquer.

Nous arrivons, Messieurs, au jeton d'Henri, Dauphin et Duc de Bretagne, qui a été l'origine de la savante étude de M. Fournier et en même temps de la belle récolte que je suis si satisfait de vous offrir.

M. Fournier vous a fait connaître un jeton. Il me permettra, j'en suis certain, de le publier de nouveau après lui ; il m'y a encouragé, — je dois le reconnaître de suite, — quoique, ou plutôt parce que c'était une occasion de ne pas laisser s'invétérer une erreur qu'il importe de détruire. Du reste, au lieu d'un jeton, je vais vous en offrir une série de grand intérêt. Encore n'ai-je point la prétention d'avoir fait une œuvre complète, et, dans ce cas, laissé-je au temps le soin de la parfaire en y adjoignant les jetons qui sont restés ignorés de moi, et à un confrère celui de lui communiquer, par sa science historique, plus d'autorité qu'il ne m'est permis de lui en donner.

Henri d'Orléans, nous l'avons vu, est né en 1518. Son frère aîné, François, est mort en 1536. Ce n'est donc qu'à cette époque (1) qu'il a pris le titre de Dauphin et Duc de Bretagne, porté par lui jusqu'en 1546, année où mourut le roi François I^{er} auquel il succéda ; c'est donc aussi entre ces années 1536-39 et 1546, par conséquent dans l'espace de moins de dix ans, qu'ont dû être frappés les jetons que je vais décrire.

Je suis, je l'avoue, très empêché de donner quelque intérêt à une publication pour laquelle la base historique ou les titres numismatiques me font totalement défaut. Je vais tenter néanmoins l'aventure, sans fausse honte, donnant comme j'ai reçu, c'est-à-dire de bon cœur. J'ajouterai quelques mots, çà et là, et, si je me trompe, je m'inclinerai d'aussi bonne grâce que M. Fournier, et je dirai encore merci à ceux qui feront mieux.

À part deux de ces jetons qui portent la date de 1547, aucun autre ne porte l'indication du temps où il fut frappé. Nous verrons si les conjectures peuvent y suppléer.

Après ces précautions oratoires, il ne me reste plus qu'à entrer en matière.

Avec le jeton suivant, nous entrons en plein dans l'exercice des droits d'Henri devenu Dauphin et Duc de Bretagne, et nous commençons à assister au défilé de légendes élogieuses, que l'époque avait

(1) Je manquerai à toutes les convenances et surtout à mon inclination, si, dès à présent, je n'adressais ici mes remerciements à MM. les employés du cabinet des médailles de Paris pour les facilités dont ils ont entouré mes recherches. Je dois surtout témoigner ma reconnaissance à M. H. de la Tour, pour l'obligeance qu'il a mise à m'aider dans cette étude et à me renseigner, depuis, au sujet de mes notes, prises parfois avec un peu de rapidité.

(1) Ou plutôt en 1539, car ce ne fut, ainsi que nous l'avons vu, qu'en cette année-là qu'il put avoir la jouissance de son Duché.

mises à la mode et qui étaient à l'adresse des hauts faits du premier-né du roi de France : nous trouvons entre autres une devise, accompagnant le disque lunaire, aussi exagérée dans sa formule que celle qui, un siècle plus tard, doit accompagner l'emblème du *Roi Soleil*.

Mais décrivons d'abord ce jeton.

II. — HENRICVS. DELPHINVS. VIENNENSIS. DUX. BRITANNIÆ; Même écusson que sur le précédent jeton.

R. + DONEC. TOTVM. COMPLEVERIT.; Dans un entourage circulaire de lobes tréflés, une éclipse qui ne laisse à l'astre éclipsé que la forme d'un croissant. (Le point que l'on remarque au centre de la pièce n'est autre chose que la trace du compas sur le flan.)

AR. Mod. 28 mill. Pl. I, n° 2.

Cab. de F.

Après l'N du mot DELPHIN de l'avvers, et avant le point dont il est suivi, on voit un trait assez effacé, qu'on pourrait volontiers interpréter par un monogramme composé des lettres NV, avec une barre abrégative sur le dernier jambage; mais je crois que c'est plutôt un écart du burin, et, pour ce motif, je le retranche du dessin, vu son incertitude.

La devise *Donec totum compleverit orbem* (1) était celle du roi Henri, et je ne pense pas, quoi qu'en aient dit plusieurs écrivains, qu'il y ait là une allusion à Diane de Poitiers. On la voit également sur une médaille de grand module (2), frappée en l'année 1558, et nous allons avoir l'occasion de l'observer de nouveau sur plusieurs jetons. Le *Trésor de numismatique* traduit ainsi cette légende: *Jusqu'à ce qu'il remplisse le monde...*; mais il faut sous-entendre: *du bruit de sa renommée*. Ce n'est pas à l'astre éclipsé que cette devise fait allusion, mais bien à celui qui le recouvre en partie. Il ne s'agit donc pas ici du croissant de Diane de Poitiers (3).

Je viens de dire que l'éclipse, dénommée un *croissant* par le *Trésor de numismatique*, n'était pas ici, selon moi, une allusion galante à la maîtresse du roi, dont le croissant est fort souvent l'emblème, mais une allusion louangeuse à l'adresse du prince, ou plutôt de la famille royale. Je n'en veux pour preuve qu'un autre jeton dont la place est bien ici, malgré l'absence de l'écusson de notre série, et qui est celui de Charles, Duc d'Orléans, frère d'Henri, Dauphin et Duc de Bretagne, décédé en 1545.

III. — + KAROLVS ☉ DVX ☉ AVRELIANENSIS. ☉; Le prince, casqué et armé de toutes pièces, l'épée haute, galopant à droite sur un cheval caparaçonné à ses armes.

R. Même légende et type que pour le jeton précédent.

AR. Mod. 28 mill. Pl. I, n° 3.

Cab. de F.

Il est facile de s'assurer que c'est le même coin du revers qui a servi pour le jeton de son frère cadet. Ce symbole était donc celui de la famille; mais, si sa louange se répandait sur tous ses membres, il n'en est pas moins vrai que la plus grande partie en rejaillissait sur le chef de la maison.

IV. — HENRICVS · DELPHINVS · VIENNENSIS · DVX · BRITANNIÆ; Même écusson que ci-dessus.

R. ✠ DONEC · TOTVM · IMPLEAT · ORBEM (1); Écusson déchiqueté, sur lequel est représentée l'éclipse, mais

d'une façon plus accentuée que sur la pièce précédente.

AR. Mod. 28 mill. Pl. I, n° 4.

Cab. de F.

(1) On la retrouve avec les variantes *compleat* ou *impleat*. A l'époque où Henri II prit le croissant avec cette devise, Philippe II prit, de son côté, le soleil levant avec ces mots: *Jàm illustrabit omnia*.

Quelques années après, cette devise un peu modifiée: "*Ne totum impleat orbem*", devint celle de Marc-Antoine Colonne, pour exprimer, dit le P. Bouhours (*Entretiens d'Ariste et d'Eugène*), que ce grand capitaine empêcha les Turcs, par l'avantage qu'il eut sur eux à la bataille de Lépante (7 octobre 1571), d'étendre partout l'empire du croissant).

(2) *Trésor de numismatique et de glyptique (Méd. françaises* 1^{re} partie, pl. XIV, n° 5).

(3) Cette devise du roi Henri II est accompagnée d'un et quelque fois de trois croissants entrelacés, "signifiant, dit le P. Bouhours, à l'égard de la lune, jusqu'à ce qu'elle remplisse tout son cercle de lumière, et, à l'égard d'Henri, jusques à ce qu'il remplisse tout le monde de la gloire de son nom."

De son côté, le P. Anselme avance que "d'autres ont écrit qu'il prit cet emblème à raison de l'affection qu'il portoit à Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois".

Quant aux monuments personnels de cette dernière et aux croissants qui s'y trouvent fréquemment représentés, c'était, dit Guigard dans son *Armorial du bibliophile* (p. 11), une allusion à cette espèce de patronage olympien sous lequel la Duchesse s'était placée, et la fameuse devise du roi: *Donec totum impleat orbem*.

V. — HENRICVS · DELPHI — NVS · — BR — IT · DVX · ;

Le prince, armée de toutes pièces, sur un cheval au pas à droite.

R. + DONEC · TOTVM · COMPLEVERIT · ORBEM; Même type de l'écusson à l'éclipse.

AR. et LAITON. Diam., 28 mill. Pl. I, n° 5.

Coll^{on} de M. le président Fornier, à Rennes (*Laiton*).

S'il vous en souvient, Messieurs, j'ai reproduit, dans la première partie de cette monographie, la description que M. Fornier a donnée de ce jeton, sur le revers duquel il a voulu reconnaître, — du reste, avec beaucoup de réserve, — *le fruit du grenadier arrivé à sa maturité et montrant ses grains*; mais, en même temps, il ajoutait qu'il ne voyait plus comment la grenade et la devise pouvaient marcher ensemble, et il concluait sagement quand pareille occurrence il préférerait ne rien affirmer. Au point où nous en sommes arrivés, je crois donc qu'il est inutile d'insister sur une interprétation que le mauvais état seul de sa pièce n'a pas permis au savant écrivain de trouver lui-même. Cette *éclipse*, en effet, varie un peu dans la manière dont elle est représentée. Sur notre jeton n° II, le corps opaque, qui s'interpose entre le globe éclipsé en partie et le soleil, a été laissé complètement nu et, pour qui le considère ainsi sans pouvoir le comparer à l'*éclipse* des autres jetons, je comprends très bien que l'on soit porté à ne voir dans cette image qu'un croissant dont les pointes se touchent un peu trop, puisqu'elles se confondent; mais ce détail échappe à l'observateur, et si la réflexion ne s'en mêle pas, quand on a lu la légende, je conçois fort bien aussi que l'on puisse ne pas songer à une éclipse, surtout quand elle est ainsi représentée. Sur les autres jetons, au contraire, le graveur, éclairé sans doute par le défaut du premier, a eu l'excellente idée de couvrir de hachures le disque éclipsant, de manière à le dessiner parfaitement sur le disque éclipsé et à forcer le spectateur à pénétrer le sens des rapports existant entre l'image et la légende.

VI. — HENRICVS. DELP — HINVS. — BRITANNIÆ. DVX. ;

Écusson aux armes ci-dessus, sous la couronne ouverte, soutenu par le collier de l'Ordre de Saint-Michel.

R. + NIL + NISI + CONSILO; Éclipse.

AR. Mod., 28 mill. Pl. I, n° 6.

Cab. de France

VII. — + HENRICVS * DELPH — INVS * BRITANNIÆ * DVX: (*un rinceau*): Même écusson que ci-dessus.

R. NIL + + NISI + CONSILO; chiffre formé de deux D et un H entrelacés, à moitié posé sur l'éclipse et sommé d'une couronne.

LAITON argenté. Mod., 26 mill. Pl. I, n° 7.

Cab. de F. — Cab. d'Avignon.

Ces deux jetons, dont l'avvers offre le même type et la même légende, mais pourtant de coins différents, présentent au revers une légende unique aussi: *Nil nisi consilio*. Faut-il y voir, comme dans un grand nombre de devises, un double sens: *Rien sans dessein, rien par hasard, rien sans y bien réfléchir*; ou bien: *Rien sans le Conseil du Roi?*... Je ne me permets pas de trancher cette question; je me contente de la poser.

VIII. — HENRICVS · DELPHINVS · VIENNENSIS · DVX · BRITANNIÆ; Même écusson, sommé d'une couronne, mais sans le collier.

R. DONEC · TOTVM — IMPLEAT · ORBEM · ; Le Dauphin, tête nue, armé de pied en cap, l'épée haute, galopant à droite sur un monceau d'armes. A l'exergue, un croissant entre deux branches de laurier; dessous, 1547 dans un cartouche.

AR. Mod., 27 mill. Pl. I, n° 8.

Cab. de F.

Pour la première fois apparaît une date sur ces jetons à l'éclipse, je me trompe, à la devise *Donec totum impleat orbem*, — pour la première fois et pour la dernière, — car cette date est celle de l'avènement du Dauphin et Duc de Bretagne, Henri, au trône de France, et, si nous en avons vu déjà bon nombre qui en étaient privés, il ne nous sera plus donné d'en retrouver: c'est le seul, du moins, que j'aie pu découvrir.

Sur les diverses effigies qui viennent de passer sous vos yeux, vous avez sûrement dû faire cette remarque qu'elles offrent une sorte de progression dans leur représentation : d'abord, l'éclipse seule et maladroitement rendue des n^{os} 2 et 3 de notre planche I ; puis, celle beaucoup mieux exprimée des n^{os} 4, 5, 6 et 7 de la même planche. Ce dernier numéro offre, en outre, cette particularité de l'introduction, sur l'astre même qui forme l'éclipse, des initiales du Dauphin et Duc (*Henricus Delphinus* et *Dux*), mais sous la couronne ouverte qui, seule, lui appartient encore ; et, dans le but de compléter cette succession progressive du même type, je vous signale une nouvelle expression, où l'astre est entièrement envahi par la lettre H seule, dépouillée des deux D qui l'accompagnaient sur la précédente pièce, mais cette fois sous la couronne fermée. Le *Dauphin* et *Duc de Bretagne* est devenu *Roi de France*, et la date 1547 vient nous démontrer que l'émission en a suivi de près celle du dernier jeton décrit ci-dessus. Je vous en donne la description seule, les types n'appartenant plus à la série de l'écu de France, Dauphiné et Bretagne.

· NULLA OBSTACVLA REGI · ; Le roi, nu-tête, armé de pied en cap et tenant son sceptre de la main droite, à cheval et galopant à gauche. À l'exergue, un riche cartouche avec la date 1547.

R. ☉ DVM ☉ TOTVM ☉ COMPLEAT ORBEM ☉ ; Éclipse avec la lettre H qui en remplit complètement le disque : au-dessus, la couronne fermée.

AR. Cab. de F.

Comme on le voit, là est la transition des jetons du Dauphin et Duc de Bretagne à ceux du Roi de France.

Je ne connais pas l'usage de ces jetons, et si je ne craignais de vous faire songer à M. de Palisse, je dirais, — par un procédé bien connu de quelques écrivains, — qu'ils étaient *probablement* employés au service de la maison du Dauphin et renouvelés chaque année. Mais à quel service ?...

Il y a encore cette autre observation à faire sur les n^{os} 6 et 7 : c'est que l'écusson armorié est soutenu par le collier de l'Ordre de Saint-Michel. J'avais été d'abord tenté de placer ces jetons à la fin de cette série, supposant qu'ils devaient avoir été émis les derniers, lors peut-être de la donation de l'Ordre au prince Henri ; mais il ne peut en être ainsi, puisque le jeton suivant porte la date 1547 et que l'écusson s'y trouve sans le collier. J'en ai donc conclu que ce bijou était placé là indifféremment, sans y mettre d'autre importance que celle d'un simple motif d'ornementation, ou qu'il y aura été mis seulement à l'époque où cet insigne fut conféré au Dauphin.

Je n'insiste pas d'avantage sur ces jetons laudatifs, dont, je le répète, j'ignore l'emploi, et je passe à d'autres pour lesquels il sera peut-être moins difficile de le déterminer.

IX. — HANRY · DAVPHIN · DVC · DE · BRETAGNE ; Même écusson couronné, écartelé, etc.

R. + SERVIR · AV · BVREAV · DE · LARGENTERIE ; Écusson aux armes de la famille d'Humières, entouré du collier de l'Ordre de Saint-Michel (*D'argent, fretté de sable*).

AR. Mod., 28 mill. Pl. II, n^o 9.

Cab. de F.

J'ai cherché longtemps, mais en vain, à quel personnage pouvait bien appartenir ce jeton. Au milieu du désert dans lequel je ne savais pas m'orienter, je me suis tout à coup rappelé une oasis où j'étais sûr de trouver une abondante source. J'ai songé à Thiancourt et à M. J. Rouyer, dont les beaux travaux sur les jetons sont assez connus pour que je ne fasse que les citer ici, et mon attente ne m'a pas été trompée. Mon bon et modeste confrère m'a aussitôt adressé à la page 279 du tome VIII de l'*Histoire généalogique et chronologique de la maison royale de France*, etc., du P. Anselme, ouvrage que j'avais déjà consulté pour un autre de mes jetons, et dans lequel j'ai trouvé la fin de mes peines. La source se trouvait sous ma main, et je n'avais pas eu l'idée de m'y abreuver...

Inutile de songer à refaire l'histoire. Je copie ces lignes qui nous apprendront tout ce que nous devons connaître de celui dont les armoiries sont placées au revers de ce jeton.

“Jean II d'Humières, fils de Jean I^{er} et de Jeanne de Hangest, seigneur d'Humières, de Nedonchel, de Bequencourt, de Monchy, de Vignemont, de Vandelin-court, etc., chevalier de l'ordre du Roi, son chambellan et conseiller, le 23. août 1517, gouverneur de Péronne, Montdidier et Roye, le 16. décembre 1549, lieutenant général pour le Roi en Dauphiné, Savoye et Piémont, et l'un des gouverneurs du dauphin en 1535, paya en 1514. les droits de relief et de chambellage, pour ce qu'il avoit au terroir de Ligny-lès-Chasteigners, relevant d'Aire, rendit compte en 1515. comme heritier de son pere, qui etoit tuteur d'Anne de Sarrebruche, comte de Braine, et de Guillemette de Sarrebruche ; ceda le 27. juin de la même année aux Jacobins de Compiegne vingt huit livres de rente, à la charge de deux obits par an ;

fut envoyé en Angleterre le 30. septembre 1527. pour l'entretienement et la confirmation des alliances entre les deux Couronnes ; fut l'un des pareins de Jean de Bourbon, depuis duc d'Enghien en 1528. accompagna comme chevalier de l'ordre madame mère du Roi à Cambrai en 1529. fut chargé, par ordre du 26. septembre de faire rendre le château d'Auxy, l'artillerie et les meubles au seigneur de Fiennes ; et commissaire du Roi, en execution de la paix, il fit remettre le château de Hesdin à l'Empereur, il étoit alors capitaine de cinquante hommes d'armes. En 1530, il accompagna la reine Eleonore d'Autriche à son arrivée, et assista à son sacre et entrée ; suivit en 1532. François Dauphin, duc de Bretagne en cette Province ; fut le second des six conseillers et chambellans chevaliers de l'ordre, que le roi commit par ses lettres du 23. juillet 1535, pour se tenir près de ses trois fils. Le Roi le traite de *cousin* dans ses lettres de l'an 1536. par lesquelles il l'autorisa à recevoir les deniers des païs de Savoie, Piémont et Saluces ; il étoit capitaine de cent hommes d'armes des ordonnances lorsqu'il accompagna l'empereur Charles V de Saint Quentin à Cambrai en 1538. se trouva au siege de Perpignan en 1542. et fut fait chambellan du Dauphin et gouverneur de ses enfans, le premier octobre 1546. Il mourut à S. Germain au mois de juillet 1550. ayant été déclaré gouverneur des enfans de France pour sa sagesse, sa probité et sa prudence.

En dehors de la satisfaction que j'éprouve d'avoir pu donner une attribution à cette pièce franco-delphino-bretonne, je ressens un double plaisir en songeant que j'enrichis du même coup les séries numismatiques des lieutenants-généraux pour le roi en Dauphiné et des trésoriers-généraux dans les pays de Savoie, Piémont et Saluces.

X. — Même légende et type (du même coin).

R. + DOCE. ME. FACERE. VOLUNTATEM. TVAM. ; (*Apprends-moi à faire ta volonté*) ; Écusson déchiqueté (*d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois têtes de léopards d'or, emmuselées chacune d'un anneau de gueules*).

AR. Mod., 28 mill. Pl. II, n° 10.

Cab. de F.

Pour ce jeton, comme pour le précédent, c'est aussi à M. J. Rouyer que j'ai eu recours, et mon honorable correspondant m'a encore renvoyé à ce puits de science que l'on nomme le P. Anselme (1).

Voici ce que j'y ai trouvé pour la solution du problème que m'offrait à résoudre le jeton aux armes ci-dessus décrites :

“Cosme Clausse, — fils de Jacques Clausse, seigneur de Néry, etc., et de Jeanne Brinon, fille d'Ives Brinon avocat, — chevalier de Marchaumont en Picardie, de Fleury en Bierre, et de Courance en Gâtinois, frere d'Engilbert Clausse, seigneur de Mouchy, fut élevé à la cour, où il fut secretaire des Dauphins François et Henry enfans du roi François I^{er}, ayant eu l'intendance des affaires et domaine de Bretagne. Le roi Henry II étant parvenu à la couronne, le crea secretaire de ses finances, et le nomma l'un des quatre secretaires d'Etat, qu'il retint par son reglement du 14. septembre 1547. Il exerça cette charge jusqu'à sa mort ; suivit le Roi son maître au siège de cette ville ; assista à l'assemblée des états tenuë en 1557. en la salle de S. Louis du Palais, à Paris, et mourut l'année suivante.”

Pour le jeton suivant, je puis, — sans consultation et à titre de voisin de Montélimar (1), — vous donner quelques détails que je n'avance pas, néanmoins, sans avoir ouï les parties.

XI. — Même coin.

R. + IEHAN. DALBON — S^t. DE. S^t. ANDRÉ. ; Écusson de la famille d'Albon, entouré du collier de Saint-Michel (*de sable, à la croix d'or, surmontée d'un lambel de trois pendants de gueules*).

AR. Mod., 28 mill. Pl. II, n° 11.

Cab. de F.

(1) *Hist. généalog. et chronol.*, p. 945.

(1) A tort ou à raison, on prétend que les habitants de cette ville ne sont pas doués d'une grande somme d'intelligence ; qu'ils ne comprennent ou n'ont l'air de comprendre les choses que lorsqu'on leur met les points sur les *i*, et qu'ils sont un peu comme saint Thomas, ne croyant que lorsqu'ils voient. Il y a des exceptions, heureusement...

Les généalogistes ne sont pas d'accord sur ce personnage, que quelques-uns d'entre eux (le P. Anselme (1), la Chesnaye-Desbois, etc.) confondent avec son fils Jacques. Le Laboureur, dans ses *Mazures de l'abbaye royale de l'Isle-Barbe*, me paraît seul dans le vrai, et c'est à lui (2) que j'emprunte quelques notes sur ce Jean d'Albon, seigneur de Saint-André, près de Roanne, qui appartient à une famille du Lyonnais et non du Dauphiné, ainsi que quelques-uns le croient.

“Jean d'Albon, seigneur de Saint André, d'Oulches, de Tournouëlles et de Serezat, Chevalier de l'Ordre du Roy, Gentilhomme de la Chambre, Chevalier d'honneur de la Reine Catherine de Medicis, Bailly de Mascon, Seneschal et Gouverneur de Lyon, païs de Lyonnais, Foréz et Baujollois, Dombes, Bourbonnois, haute et basse Marche, païs de Combraille, capitaine de cinquante hommes d'armes, estoit second fils de Guichard d'Albon, seigneur de S. André, et d'Anne de Senetaire, qui le destinoient à l'Eglise et luy avoient obtenu vne place de Chanoine et Comte en l'Eglise de Lyon. En effet, il fut reçu l'an M. CD. LXXXII, mais son frère aîné Louïs d'Albon estant mort, son pere luy fit quitter l'aumusse et le maria à *Charlotte de la Roche*, fille vniue de Jean de la Roche, Chevalier, seigneur de Tournouëlles, et de François du Bois sa femme.”

Jean d'Albon mourut en 1549.

La grande fortune de cet homme est décrite et discutée tout au long dans *Le Laboureur*, et je me borne, pour une notice qui doit être succincte, à la nomenclature de ses titres, qui sont, en quelque sorte, le résumé de son existence.

C'est donc à lui que doit être attribué le jeton qui est l'objet de cette notice. C'est l'unique Jean qui ait vécu à cette époque, et ce monument irrécusable vient ainsi, à l'encontre de quelques généalogistes, rectifier leurs assertions et montrer que *Le Laboureur* seul ne s'est pas trompé en donnant à Jean le titre de *Chevalier d'honneur de la Reine Catherine Medicis*, dans la maison de laquelle, — cela est évident, — il avait, pendant le *delphinat* de cette princesse, exercé quelque fonction que ce jeton vient attester et justifier.

Ce jeton a déjà été publié par M. de Soultrait, dans sa *Notice sur quelques jetons du Forez* (1), et aux renseignements historiques qu'il a empruntés à *Le Laboureur* il ajoute qu'“il est à croire que le sire de Saint-André resta au service particulier du Dauphin, qui devenu roi, lui conféra cette charge de chevalier d'honneur de la reine, “charge, dit l'auteur des *Mazures*, qui convenoit très bien à son âge, et de laquelle il entra en exercice au sacre de cette princesse, le dixième juin 1549.” Il ne jouit pas longtemps de sa dernière position, étant mort au mois d'août 1549, suivant *Le Laboureur*, 1550, suivant le P. Anselme et l'auteur du *Dictionnaire de la Noblesse*.”

Il laissa deux enfants : le fameux maréchal de Saint-André et Marguerite, mariée à Arthaud de Saint-Germain, baron d'Apchon, etc.

XII. — Même coin.

R. + SERVIR · AV · BVREAV · DE · LARGENTERIE · ; Écusson aux armes de..., surmonté de branches de laurier en sautoir et accompagné de deux autres branches de laurier. (*De... à cinq fusées de... en bande*).

AR. Mod., 27 mill. Pl. II, n° 12.

Cab. de F.

Les recherches que j'ai faites, Messieurs, dans le but de découvrir l'auteur de ce jeton n'ont pas abouti. J'avais espéré un instant pouvoir l'attribuer à l'un de vos compatriotes, à un membre de la famille de Perrien, qui porte d'*argent à cinq fusées de gueules en bande*: j'ai été forcé d'y renoncer... et l'étude reste à faire.

Pourtant, si j'en crois un auteur breton (1), cette ancienne maison, alliée aux Rohan, aux Clisson, etc., aurait parmi les hommes illustres ou simplement distingués qu'elle a produits, donné un page au roi Henri II en 1553. Il y a là un point de repère dont les érudits de la Bretagne sauront sans doute faire jaillir l'étincelle qui s'est refusée à se révéler à moi.

Je me permettrai de leur signaler aussi la famille de la Bretonnière, dont parle le P. Anselme (2). Cet historien cite un Pierre de la Bretonnière, chevalier, seigneur de Warly, de Lurcé, etc., conseiller et chambellan de François I^{er}. Il énumère les emplois successifs de ce personnage pendant les règnes de ce souverain jusqu'à sa mort, en 1547, et ajoute qu'il exerçait encore, à cette époque, sa charge de Grand-maitre et Réformateur des Eaux et Forêts du royaume.

(1) *Hist. généalog. et chronol.*, etc., t. VII, p. 203.

(2) *Les Mazures*, etc., t. II, pp. 150 et suiv.

(1) *Mémoires lus à la Sorbonne (Archéologie)*. Paris, Imprimerie impériale, 1863, p. 294, pl. VI, n° 1.

(1) P. Potier de Courcy: *Nobiliaire de Bretagne*, etc., Brest, Le Blois, 1846, p. 300.

(2) *Hist. généal. et chronol.*, etc., p. 905.

Il avait épousé Yolande de Thoreau, fille de Florent Thoreau, seigneur de Molitard, premier Maître de l'Hôtel de la reine Anne, Duchesse de Bretagne, et de Marie Mandelot.

Il possédait des armes dont le corps était semblable à celui de l'écusson des Perrien, mais qui se blasonnait : *de gueules, à la bande fuselée d'or de cinq pièces*.

J'ignore si quelqu'un de ses descendants, ou lui-même, aura rempli quelque fonction dans la maison du Dauphin Henri.

Par sa légende du revers ce jeton appartient, au surplus, à la même catégorie que notre n° IX.

Je trouve encore un jeton au nom du Dauphin, et je me hâte d'en finir avec ce prince pour dire un mot des jetons analogues de sa femme.

XII. — HENRICVS. DEL — PHINVS. *BRITANNIÆ. DVX.*; Même écusson couronné, mais entouré du collier de l'Ordre de Saint-Michel.

R. + VT. NEQVEANT. CONTRA. DVRE. FERCES (1) (*afin que les méchants ne puissent résister à ses traits*); Un arc et trois flèches en sautoir. Dans le champ, dans les quatre espaces libres laissés par le sautoir, un chiffre composé de deux D entrelacés par le dos avec un H (*Henricus Delphinus et Dux*).

LAITON. Mod., 28 mill. Pl. II, n° 13.

Cab. de F. — Coll^{on}. de M. Paul Contant, à Reims.

Si, malgré mon intrépidité (*ferocitas*) à supporter les contradictions (*durare contra*) qui se présentent à ma pensée, l'auteur de cette légende a pensé mettre mon esprit à la torture, il a bien réussi. Quelle peut être, en effet, la signification de cet arc et de ces flèches?... Je ne puis trancher cette question; mais j'avouerai pourtant que je trouve à cette devise un singulier air de famille avec celle de Catherine de Médicis que nous verrons dans un instant, dans le paragraphe n° XV.

Faudrait-il donc ne voir dans ces deux D que le chiffre de Diane de Poitiers et traduire cette obscure légende par ces mots : *Afin que les méchants (ou les endurcis) ne puissent résister à ses traits*?... La duchesse de Valentinois a souvent été représentée sous les traits de la sœur d'Apollon : mais cette traduction libre ne m'éclaire pas beaucoup sur le motif de la création de ce jeton, dans lequel je ne puis consentir à trouver un monument né sous la seule inspiration d'un sentiment... chevaleresque. Du reste, cette question du monogramme, si connu, — je devrais dire : si peu connu, — d'Henri II, question si controversée, et cependant si peu élucidée, me semble avoir été entrevue depuis longtemps. Des Accords (1), traitant des monogrammes, ne paraît pas mettre un seul instant un doute à ce sujet, car, en parlant d'un chiffre particulier, il dit qu'il était "comme estoit celui du Roy Henry, et de Catherine de Medicis la Reyne sa femme, qui se voit aujourdhuy encore insculpté en infinis bastimens, lequel est très beau, parce que de quelque endroit que le puissiez tourner, il y a tousiours un C et un H". Et M. Lenormant, dans la *Revue numismatique* (2), ne nous a-t-il pas donné sur ce sujet une dissertation des plus intéressantes et des mieux motivées, où il combat l'opinion, admise par quelques-uns, qui peut voir dans ce monogramme les D de Diane de Poitiers unis à l'H initiale de son royal amour? J'ajouterai que M. de Soultrait, qui a publié un article consacré au jeton dont j'ai parlé plus haut (p. 26), dans sa *Notice sur quelques jetons du forez*, partage complètement aussi la manière de voir de M. Lenormant au sujet de l'interprétation de ce chiffre d'Henri et de Catherine.

La controverse, suivant moi, est née de la confusion que l'on a faite de trois monogrammes différents, et, malgré l'autorité de mes prédécesseurs, j'ai osé moi-même en donner plus haut, sous le n° VIII de cette monographie, une nouvelle interprétation qui a, sur les deux autres, l'avantage d'offrir un sens complet. Dans mon opinion, un monogramme n'est parfait qu'autant qu'on n'est pas obligé, pour le rendre plus harmonieux au regard, de doubler l'une des deux initiales qui le composent. Or, on a voulu expliquer celui d'Henri par un H, accompagné de deux C pour Catherine, ou de deux D pour Diane, il en résulte qu'il faut toujours nommer deux fois l'une de ces, — je ne dis pas de ses — deux femmes, quand le prince n'est représenté dans son chiffre que par une seule lettre; ce qui lui donne pas mal l'air, — je suis tenté de le penser, sans néanmoins y mettre une intention irrévérencieuse, — d'avoir deux points de côté; tandis que mon explication me semblait plus logique, en l'interprétant par *Dalphinus* et *Dux*. Il est vrai que cette explication n'aurait eu de valeur que pour l'époque où Henri portait les deux titres de *Dauphin* et de *Duc* de Bretagne, titres qu'il transmet à son fils aîné en montant sur le trône. Or les monuments postérieurs à 1547 continuent à porter le chiffre formé de deux C indépendants par les pointes, quoique com-

(1) A. Chassant et H. Tausin, dans leur *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques* (t. I, p. 351), donnent cette devise à Henri, mais sans l'accompagner d'aucun commentaire.

(1) *Les bigarrures et touches du seigneur Des Accords*. Paris, Cotinet, 1662, p. 304.

(2) 1841, pp. 424 à 423.

binés avec l'H, et je ne la retrouve *jamais*, si ce n'est sur des monuments autres que ceux appartenant à la numismatique, sous l'apparence de deux D *fondus* dans cette royale initiale. C'est ainsi, du moins, qu'on peut le voir, sur toutes les médailles d'Henri et de Catherine qui en offrent la représentation, dans le *Trésor de numismatique et de glyptique* (1).

Le jeton NVLLA OBSTACVLA REGI, que j'ai cité (p. 28), ne vient-il pas du reste à l'appui de ma conjoncture? Avec la légende HENRICVS DELPHINVS VIENNENSIS DVX BRITANNLÆ, monogramme composé de l'initiale du nom d'Henri et de celles de ses deux titres de *Dauphin* et de *Duc* sous la couronne *ouverte*. Avec la légende NVLLA OBSTACVLA REGI, associé au millésime de son avènement au trône et à son titre de *Roi*, l'H seule sous la couronne fermée; les deux D de *Delphinus* et de *Dux* n'ont plus de raison d'être et disparaissent.



Il serait donc sage, avant de trancher définitivement cette question, de s'assurer s'il n'y a pas eu confusion entre ces deux monogrammes, mis en relief avec tant de sagacité, à un certain point de vue, par M. Lenormant, mais dont néanmoins il n'aurait pas soupçonné le rôle réel, ou plutôt auprès duquel il aurait passé en se contentant de le frôler; et si le dernier de ces monogrammes, si fréquent sur les médailles ou jetons du *Dauphin* et *Duc*, a reparu sur ceux du *Roi* et n'a point été confondu avec le premier, le chiffre d'Henri et de Catherine. Tout au plus pourrait-on admettre, devant la grande quantité qu'on en retrouve sur des monuments autres que ceux de la numismatique, que ce chiffre n'aurait survécu que grâce à l'entente combinée de Diane et d'Henri, comme témoin de leurs sentiments réciproque, et au consentement contraint, mais calculé, de Catherine.

Personne n'ignore le rôle prépondérant que Diane joua auprès d'Henri II, dès son avènement au trône, régnant véritablement sous son nom et tenant même sous sa domination la femme de son royal amant. Personne n'ignore non plus que ce rôle subit de singulières transformations et que la duchesse de Valentinois, en vieillissant, devint quelque chose comme l'institution et la garde-malade des enfants du roi et de la reine.

Quoi donc de plus surprenant à ce que le chiffre d'Henri II et même celui de Catherine de Médicis, tel du moins que veut le reconnaître M. Lenormant, se retrouvent sur tous les objets offerts à la favorite, à celle qui, à l'instar des Agnès Sorel, des Anne de Pisseleu, des Gabrielle, etc., fut l'une des *petites reines* dont le rôle fut immense sur la royauté et les destinées du pays, et qui, pour sa part, exerça une influence non moins grande, en conservant à la France l'originalité de son art national contre l'envahissement de l'art italien qui l'étouffait?

Tant que vécut Henri II, la souveraineté de Diane fut absolue et incontestée; et lorsque, voyant arriver la mort prochaine de son mari, Catherine ordonna à la duchesse de Valentinois de se retirer: "Le roi est-il mort? demanda celle-ci. — Il lui fut répondu que non. "Je n'ai donc point encore de maître, répliqua la Dauphinoise; quand ce prince ne sera plus, je serai trop occupée de la douleur de sa perte pour que je puisse être sensible aux chagrins qu'on voudra me donner."

Il n'y a donc rien d'étonnant, dès lors, que, dans la position qu'elle occupait à la cour, position *acceptée* par la reine elle-même, Diane ait *presque* partagé la puissance souveraine avec Catherine de Médicis, et que, par suite, il y ait eu une quasi-confusion entre son chiffre et ceux du roi et de la reine. Tout autour, d'elle, en porta l'empreinte: médailles, monuments, objets d'art de toutes sortes, sculptures, ouvrages de ferronnerie, marteaux de portes, plaques de verrous, reliures de livres, etc. etc. Tout était marqué aux chiffres d'Henri et de Catherine, qui, par la position de Diane et aussi par l'interprétation *que l'on en permettait*, devenaient le sien propre, au moins en apparence. Je crois donc avec M. Lenormant que tout repose sur une équivoque consentie par la reine Catherine, qui cherchait à faire illusion aux yeux du monde et paraissait accorder ainsi, sous le couvert d'un don, le semblant d'influence et de souveraineté qu'on lui laissait encore.

Le croissant était pour Henri un emblème tout politique et où la galanterie n'avait rien à revendiquer. C'était une allusion aux espérances ambitieuses de ce prince, aux conquêtes projetées et entreprises, soit en Italie, soit dans les Pays-Bas. Qu'Henri ait pu songer à sa maîtresse en choisissant ce symbole, cela se peut et l'on n'oserait le nier; mais le rapprochement doit se borner à cette platonique pensée, et il ne faut pas y voir d'autre conséquence. Peut-être bien que son chiffre, dans sa façon ambiguë d'être repré-

(1) *Médailles française*, I^{re} part., pl. XIV, n° 5: Henri, avec l'éclipse sous la couronne fermée; pl. XVIII, n° 1, et XXI, n° 3, Catherine, sous la même couronne.

senté, tantôt avec des C correctement indiqués, tantôt avec ces mêmes lettres ou plutôt deux D se confondant avec les montants de l'H, ait satisfait en même temps Catherine tenant à faire voir que les initiales de son nom entraient dans la composition du chiffre royal, tandis qu'Henri II, peut-être, se plaisait à ce qu'on devinât le D de Diane, pour ainsi dire sous le C de Catherine ; mais cela ne peut avoir aucune influence sur la solution *vraie* de ce petit problème. La couronne ouverte ou fermée, suivant l'époque, qui surmonte habituellement ce chiffre prouverait seule, au besoin, qu'il est bien celui du *Dauphin* et *Duc*, celui du *Roi* et de la *Reine*, et que la favorite n'a rien à y voir. La dignité politique autant que la religion auraient certainement été blessées par cette bravade aux convenances extérieures, et Henri, — ce type le plus parfait des gentilshommes de son temps, — n'était pas, malgré les mœurs de l'époque, homme à s'affranchir d'une façon aussi brutale. Une observation que je veux aussi vous présenter, Messieurs, est celle-ci : Comment se ferait-il que, sur les médailles connues de Diane de Poitiers, *pas une* n'offre l'image du croissant, si ce n'est sur la tête de la Déesse du revers, ce qui n'impose aucune connexité avec le symbole politique d'Henri?...

Je me résume.

Il ressort pour moi, de la dissertation que vous venez de voir, qu'il n'existe réellement que deux monogrammes du fils aîné de François I^{er} :

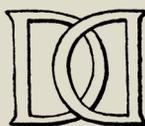


Monogramme composé d'une H et de deux D : *Henricus Dalphinus* et *Dux Britanniae*.



Monogramme composé d'une H et de deux C : *Henricus* et *Catherina*.

Si l'on m'objecte que le chiffre H, accompagné de deux D, est pour ainsi dire officiel en faveur de Diane ; si l'on me cite certains monuments qui lui sont particuliers, comme des vases, coupes ou bijoux, je pourrai encore répondre que ces objets étaient des présents d'Henri avec son chiffre de *Dauphin* et de *Duc*, et qu'il n'avait point à le dissimuler comme tel, tout en laissant percer une allusion galante à la dame de ses pensées ; mais, d'après les médailles que j'ai pu étudier, je ne vois rien qui ait le droit de laisser supposer que cette dernière idée ou opinion ait jamais été traduite officiellement. On permettait, on désirait peut-être de la voir devinée ou simplement soupçonnée ; mais on l'abritait sous le couvert des titres de *Dauphin* et de *Duc*. La preuve, c'est que l'on ne rencontre plus, sur les médailles, les chiffres du *Dauphin* et *Duc* à partir de 1547, et que le chiffre personnel de Diane n'est composé que de deux D, sans la barre transversale qui ferait deviner l'H.



Je ne veux point réveiller une dispute assoupie ; et cependant, Messieurs, je suis persuadé que, devant l'étude consciencieuse et bien désintéressée que je viens de faire avec vous de la valeur de ces chiffres, mon hypothèse a chance de prendre corps et de se substituer aux opinions admises jusqu'à ce jour. Si non, je préfère, en pareille occurrence, ne pas lever l'étendard de la réforme et m'incliner devant la foi du charbonnier...

XIV. — *Anépigraphie*. Écusson trilobé, écartelé contrécartelé de France et Dauphiné, et de France et Bretagne ; au-dessus, une couronne ouverte ; de chaque côté du lobe placé en pointe, trois croissants entrelacés.

R. · EST · IN · EQUIS · — · PATRVM. VIRTVS. (*les coursiers héritent de la vigueur de leurs pères*) ;

Cheval bridé et sellé à droite, sur une base où on lit la date 1547.

LAITON. Mod., 28 mill. Pl. II, n° 14.

Cab. de F.

J'aurais peut-être dû placer l'élégant écusson trilobé, si incomplètement rempli par les divers quartiers des armes de France, Dauphiné et Bretagne, en tête de tous ceux que je viens de décrire, non qu'il soit plus ancien peut-être, mais parce qu'il est un emprunt fait aux monnaies du royaume depuis Louis XI jusqu'à François I^{er} ; mais j'ai supposé, malgré sa date avancée, qu'il fut une dérogation à la forme classique adoptée depuis longtemps sur d'autres jetons, comme sur les monnaies. Séduit sans doute une première fois par cette image gracieuse, on dut y renoncer ensuite parce que l'on ne pouvait y circonscrire d'une manière complète l'écartelé-contrécartelé trop compliqué des armes du royaume et de nos deux provinces. Du reste, sa date le place bien à la fin de l'existence d'Henri comme Dauphin et Duc de Bretagne.

Les croissants entrelacés se retrouvent sur la plupart des monnaies et médailles du roi Henri II ; mais il ne faut pas, je crois, y voir une allusion constante à la célèbre Duchesse de Valentinois. Cet emblème du croissant a sans doute une autre origine sur les monuments de ce prince, ainsi que nous l'avons déjà vu. Mais si plusieurs d'entre eux ont, avec quelque certitude, trait à une pensée galante pour sa maîtresse, cela ne prouve nullement qu'ils appartiennent *toujours* au même ordre d'idées. Le croissant, selon moi, est parfaitement indépendant d'une pareille conception sur les jetons qui vont suivre.

Quant au revers de la présente pièce, sa devise est empruntée à Horace (1). Le *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques* de Chassant et Tausin la donne comme étant celle de la famille bourguignonne des Cheval de Fontenay. Ses auteurs ont sans doute ignoré que ce nom de *Cheval* ayant prêté quelquefois à la plaisanterie et occasionné même un duel où périt un membre de cette famille, le père de ce dernier, André Cheval, *vièrg*, c'est-à-dire maire d'Autun, demanda et obtint de *changer* son nom en celui de Fontenay, terre qui lui appartenait. Les lettres patentes lui accordant ce changement de nom sont datées de Chantilly (juin 1725).

Quelques années auparavant, André Cheval avait changé les anciennes armoiries de sa famille, enregistrées dans d'Hozier (*Armorial* de 1696) : *D'azur, au cheval passant d'argent, accompagné de trois étoiles d'or, deux en chef et une en pointe*, contre les suivantes : *D'azur, au cheval passant d'argent ; au chef cousu de gueules, chargé de trois étoiles d'or*, et avait ajouté à ces dernières la devise : *Est in equis patrum virtus*. Mais cette devise n'était pas nouvelle, et nous venons de la voir, en 1547, sur le jeton que j'étudie dans ces lignes. Du reste, elle est parfaitement appropriée à son objet, — bon sang ne pouvant mentir, — et si j'ai eu un seul instant la pensée de donner ce jeton à un Fontenay, j'ai dû bien vite y renoncer, quand j'ai pu reconnaître que cette devise n'est devenue celle de cette famille que peu d'années avant 1725, l'image du cheval, *seul*, indiquant suffisamment que ce jeton devait être affecté au service de l'écurie du Dauphin.

Du reste, il a déjà été publié un autre jeton, avec un revers semblable, pour la duchesse Anne de Bretagne, reine de France, et il ne faut évidemment pas voir dans celui-ci qu'un *gectouer* de même catégorie, c'est-à-dire un jeton pour l'*escuierie du Duc*. Voici la description que je trouve de celui d'Anne de Bretagne dans l'*Histoire du jeton au moyen âge*, par J. Rouyer et E. Hucher (1) :

XV. — CATHERINA · DELPHINA · BRITANNIÆ · DVCISSA · ; Écusson surmonté de la couronne ouverte, et, suivant le P. Anselme (2), "écartelé aux 1. et 4. *d'or à cinq tourteaux de gueules*, 2. 2. 1., surmontez d'un autre chargé de France; aux 2. et 3. aussi écartelé aux 1. et 4. *semé de France à la tour d'argent brochant sur le tout*; aux 2. et 3. *d'or au gonfanon de gueules frangés de sinople*, qui est Auvergne; sur le tout de ces quartiers 2. et 3., *d'or à trois tourteaux de gueules, qui est Boulogne* (3 et 4)."

R. + CONFVNDANTVR · ET · NON · CONFVNDAR · (*qu'ils soient confondus, et je ne le serai pas moi-même*);

Une roue de S^{te} Catherine disposée comme un treuil.

AR. et LAITON. Mod., 27 mill. Pl. II, n° 15.

Cab. de F. — Coll^{on} de M. H. Morin-Pons, à Lyon.

(1) *Odarum* lib. IV, od. IV, v. 30 et 31.

(1) Le Mans, Monnoyer, 1858, p. 157, pl. XV, n° 126.

(1) *Méd. franç.*, 1^{re} partie, p. 4, pl. IV, n° 4.

(2) *Hist. généal. et chronol.*, etc., t. I, p. 134.

(3) V. l'erratum placé à la fin de la notice.

(4) Pour justifier cet écusson si complexe, je dois citer encore ici le P. Anselme, qui, en quelques mots, nous apprendra tout ce que nous devons en savoir :

"Catherine de Medicis, héritière des Comtes de Boulogne et d'Auvergne, fille unique et héritière de Laurent de Medicis, duc d'Urbain et de Madeleine de la Tour, dite de Boulogne, née à Florence le 13. avril 1519, naturalisée Française par lettres données à S. Germain en Laye, au mois de mai suivant. Son mariage fut traité à Marseille, le 27. octobre 1533. pendant l'entrevue du Pape avec le roy François I. Elle fut couronnée à S. Denis le 10. juin 1549. fit son entrée solennelle dans Paris le 18. du même mois, etc., morte le 15 janvier 1589."

XVI. — Même légende et écusson.

R. CLAVDE · DE · PLAY · TRESORIER · GENERAL; Écusson écartelé aux 1 et 4, *de... au chevron de... accompagné de trois pommes de pin, 2 en chef et 1 en pointe, de...*; aux 2 et 3, *de... au chevron de... accompagné de deux étoiles à 6 rais de... en chef, et d'un lion de... en pointe*; au-dessus de l'écusson, un fleuron.

LAITON. Mod., 25 mill. Pl. II, n° 16.

Cab. de F.

Ce fut en 1533 que François I^{er} vint à Avignon demander au pape la main de sa nièce, Catherine de Médicis, pour son second fils; mais ce ne fut qu'en 1536, année de la mort du Dauphin François et l'élévation de son mari aux titres de Dauphin et de Duc de Bretagne, que la nouvelle Dauphine put avoir ses jetons, et ceux-ci furent évidemment frappés de cette même année à celle de sa prise de possession du titre de Reine par suite de la mort du roi François I^{er}, soit jusqu'en 1547, pendant l'espace de onze.

Deux seuls de ces jetons sont arrivés à ma connaissance, et je dois avouer, Messieurs, que je n'ai pas pu m'éclaircir mieux sur leur compte que sur quelques-uns du Dauphin Henri. Pas de dates, pas de point de ralliement autour duquel on puisse asseoir une idée par le rapprochement des faits de l'histoire. Du moins, n'ai-je pas su les découvrir.

Le premier semble une allusion aux ennemis de la reine future, si j'en crois le sens que j'ai cherché à tirer de la légende du revers. Mais que signifie cette roue montée sur deux pieds qui remplit le champ de ce côté de la pièce? J'avais d'abord cru reconnaître dans cette image la représentation d'un gouvernail, auquel il me semblait trouver un point de contact avec la légende. Mais on m'a objecté que le gouvernail qui affecte quelque ressemblance avec l'objet en question est d'invention moderne; et puis je me suis bientôt aperçu que ce que je prenais pour des poignées destinées à la manœuvre dudit gouvernail, au lieu d'être arrondi comme il convient, affectait, au contraire, la forme d'une dent aiguë et recourbée. Plus tard, M. l'abbé Chauffier, de Vannes, ayant eu l'obligeance de me communiquer la copie, faite par lui, de l'ancien catalogue manuscrit de M***, conservateur du musée d'Orléans, j'y ai trouvé cette médaille décrite, et mon *gouvernail* y devenait un *démêloir*, mais avec le signe de l'incertitude (?), chez l'auteur de cette attribution. Enfin, j'ai trouvé le mot de l'énigme dans le *Dictionnaire* de MM. Chassant et Tausin (1), qui donne l'âme et le corps de cette devise, en fixant l'état civil de ce dernier, ainsi que je l'ai fait moi-même dans la description de ce jeton.

Une roue de *sainte Catherine*!... La Dauphine et Duchesse de Bretagne, Catherine de Médicis, pouvait-elle mieux agir qu'en se plaçant sous la sauvegarde de sa patronne? Seulement, au lieu de paraître prête à subir le martyre, elle se montrait douée de moins de résignation que la sainte protectrice dont elle ne possédait que le nom, et donnait à entendre que, si elle lui empruntait sa roue..., c'était pour en déchirer ses ennemis!...

C'est là un emblème qui me semble bien cruel et qui montre terriblement la dent... italienne.

Quant au jeton suivant, pour en trouver une explication qui, me semble pourtant, ne devait pas être bien difficile à découvrir, puisqu'il nous offre déjà le nom du *trésorier général*, il n'y aurait qu'à faire quelques recherches dans les livres spéciaux... Mais ces livres me manquent, et je n'ai pas même pu déterminer les émaux de l'écusson du revers (2).

Ces jetons ont dû être frappés à Paris. Je le crois, du moins; et le Dauphiné, non plus que la Bretagne, ne peuvent avoir de prétention à leur paternité; mais ils intéressent leur histoire par les titres qui y furent inscrits dans les circonstances particulières dont j'ai parlé plus haut, ou que, — plus souvent encore, — il ne m'a pas permis de pouvoir élucider; je n'ai pas hésité à les réunir en faisceau.

Cet essai de monographie pourrait s'arrêter là... Mais il me semble que, voulant rassembler tous les monuments numismatiques qui nous offrent les emblèmes héraldiques de la Bretagne unis à ceux du Dauphiné, il y manquerait quelque chose, si je n'y joignais le jeton frappé par les états de Bretagne en l'honneur de la naissance du dauphin, fils de Louis XV.

(1) *Dictionnaire des devises historiques et héraldiques*, t. I, p. 53.

(2) J'ai bien trouvé dans le P. Anselme (t. VII, p. 377) plusieurs Claude de la Châtre, écuyers, seigneurs de *Plais*... — Je n'attacherais pas grande importance à la différence d'orthographe des noms, sachant combien, à cette époque, ils étaient facilement altérés; — mais les armoiries des la Châtre n'ont aucun rapport avec celles de notre jeton, et j'en conclus que je ne dois rien trancher sur ce sujet délicat.

XVII. — *LVDovicus · XV · REX · — CHRISTIANISSIMUS*; Buste lauré à droite, revêtu de l'habit de cour et orné du ruban de l'Ordre. Au bas : DU VIVIER F.

R. *NEC ISTO VELLERE DIGNIOR ALTER (nul autre n'est plus digne de ce manteau immaculé)*; Le Dauphin, couché dans son berceau, sous un dais orné du manteau herminé et surmonté de l'écu delphinal sous la couronne royale. A l'exergue : *COMITIA ARMORICÆ*. — 1730.

AR. et CUI. Mod., 29 mill. Pl. II, n° 17.

Coll^{on} de M. l'abbé Chauffier, à Vannes.

Voilà bien des paroles, Messieurs, et tout cela pour aboutir à un mince résultat. La monographie que je vous offre est donc à peine ébauchée et réclame, pour être achevée, le concours d'un plus savant que moi. J'ai pu rassembler des monuments épars (*fragmenta colligere ne pereant*); j'ai pu leur donner un cadre... Mais là s'est bornée mon ambition. À un plus habile de leur donner ce qui leur manque, la vie que peut seule leur communiquer la découverte des traits particuliers qui se rattachent à chacun d'eux, traits que je n'ai eu ni le temps de rechercher, ni l'art de mettre en scène. À défaut de talent, mon zèle est au moins une bonne façon d'y suppléer. Mais cela ne suffit point.

Pourquoi M. le président Fornier ne se chargerait-il pas d'un pareil travail? Ses travaux antérieurs, ses connaissances historiques, son amour du pays, tout, en un mot, se trouve à sa disposition, et la Bretagne lui devrait une reconnaissance de plus pour avoir fait accomplir un nouveau pas à l'histoire du dernier de ses Ducs. Le Dauphiné, en entrant dans la grande agglomération française, a précédé sa sœur de l'Armorique en donnant un titre au fils aîné des rois de France. Il a été le dernier aussi à voir ce titre disparaître par l'effet des révolutions... Nous avons assisté à cet événement dans notre jeunesse. Mais l'histoire inflexible est là, qui, malgré les passions humaines, dira toujours qu'un moment fut où deux provinces, placées par la nature aux extrémités opposées de la France, virent leurs emblèmes associés sur les monnaies et les médailles de nos souverains, et, sur leurs légendes, ces trois noms si beaux :

FRANCE, DAUPHINÉ ET BRETAGNE!

Grenoble, septembre 1881

ERRATUM

Par une inadvertance que je ne puis m'expliquer, j'ai décrit (p. 48) d'une manière incomplète l'écusson placé sur l'avvers de notre jeton n° XV. Me retranchant derrière la description des rames de Catherine de Médicis donnée par le P. Anselme, je ne me suis pas aperçu à temps que cette description ne reproduit point celles de la Dauphine et Duchesse de Bretagne. J'espère néanmoins que mes confrères auront redressé d'eux-mêmes un involontaire oubli et auront compris que l'écusson de ce jeton doit être ainsi rectifié :

Écusson écartelé :

AU 1 : *France, Dauphiné et Bretagne*.

AU 2 : Parti en deux quartiers : au 1, *d'or à cinq tourteaux de gueules surmontés d'une autre chargé de France*, qui est de Médicis ; au 2, coupé au 1, *d'or au gonfanon de gueules frangé de sinople*, et au 2, *de France à la tour d'argent brochant sur le tout*, qui est d'Auvergne ; sur le tout de ces quartiers, *d'or à trois tourteaux de gueules*, qui est de Boulogne.

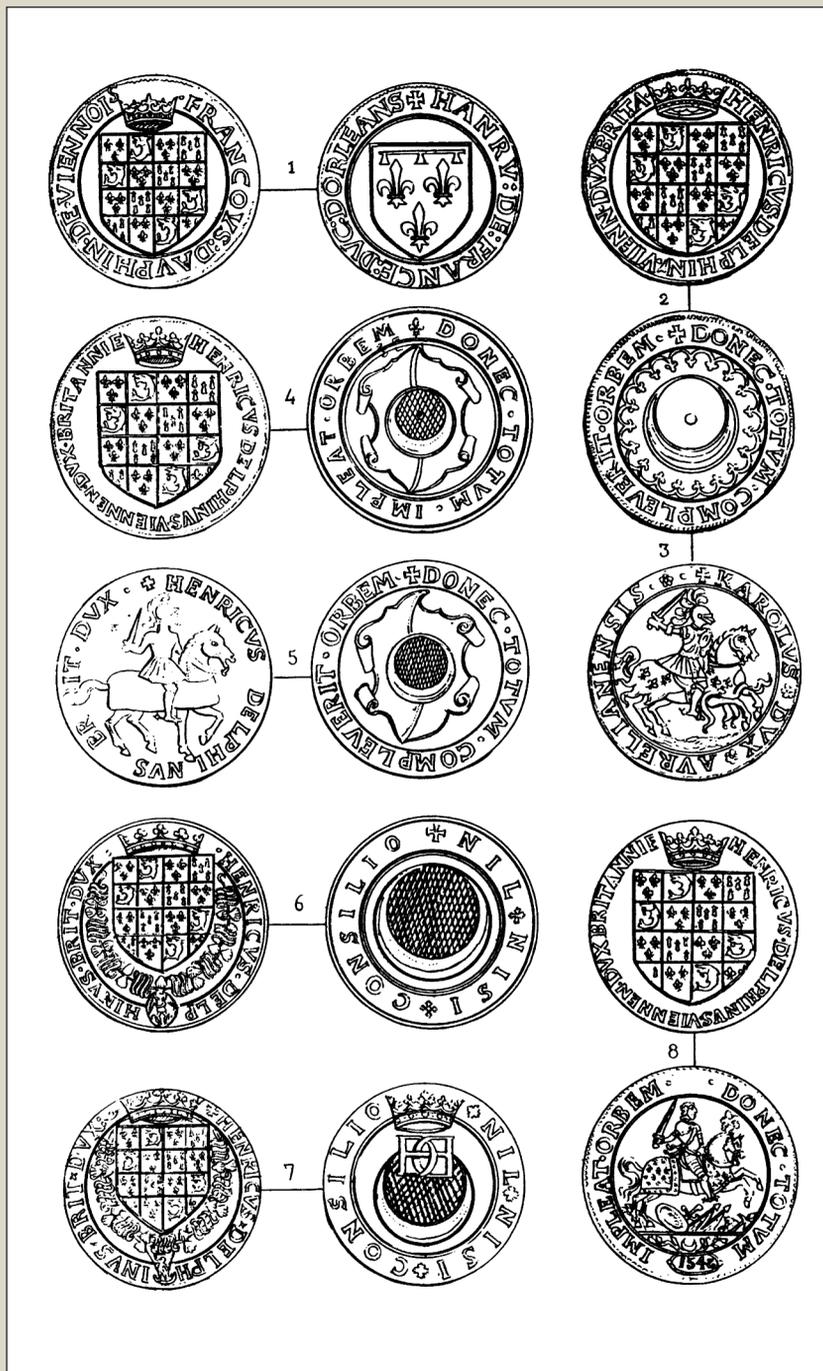
AU 3 : Écartelé de Dauphiné et Bretagne.

AU 4 : Parti, en deux quartiers : au 1, *d'Auvergne*, comme ci-dessus ; au 2 de *Médicis*.

(Par une faute d'inattention, il est bon de faire remarquer aussi que le graveur a mis, dans les rames d'Auvergne trois mouchetures d'hermine, au lieu d'un gonfanon).

Note de la rédaction de la SBNH :

La page 48 dans le document original *Bretagne et Dauphiné* correspond ici à la page 14.



La médaille brestoise de la Compagnie de Jésus

YVES COATIVY

ORDRE DE RÉGULIERS créé par Ignace de Loyola en 1540, sur le modèle d'une armée, la Compagnie de Jésus se spécialise très rapidement dans la lutte contre la Réforme protestante et dans l'enseignement. Colbert, mécontent de la conduite des pères capucins sur les navires, décide de les remplacer par des Jésuites. On les trouve comme aumôniers de Marine dès 1683, soit sur vaisseau, soit à terre. En 1685, ils obtiennent du roi l'autorisation d'ouvrir un séminaire à Brest. Il se situe rue des Jésuites qui devient par la suite rue de la place Saint-Louis, rue de la Tête-Noire, rue de la Communauté (1774) et pour finir rue de la Mairie (1811). Depuis la Seconde Guerre Mondiale, c'est la rue de Lyon¹. Pour commémorer l'ouverture du séminaire, ils font frapper une médaille en 1685.

Description

Avers:

LUDOVICUS.XIII.D.G.FR.
ET.NAV.REX ; effigie du roi.

Revers:

LUDOVICUS MAGNUS UT MARIS IMPERIUM VIR-
TUTE PARTUM
RELIGIONE TUERETUR SEMINARIUM BRES-
TENSE EXSTRUXIT ET PATRIBUS SOCIETATIS
JESU ADMINISTRANDUM
COMMISSIT AN MDCLXXXV.

Légende extérieure:

TU DOMINARIS POTESTATI MARIS².

Médaille de bronze, de 60 mm de diamètre.



Si la médaille est datée de 1685, ce n'est qu'en mars 1686 que les Jésuites obtiennent des lettres patentes les autorisant à fonder à Brest un séminaire où devaient être *instruits, logés et nourris les prêtres séculiers qui serviraient d'aumôniers sur les vaisseaux de l'État*. Les Jésuites brestoises sont décrits en 1681 *comme portans de grands chapeaux, de grands souliers plats... et dévorés par l'ambition et l'amour des richesses*.

La construction du séminaire coûte 300 000 livres aux finances du roi. La collégiale du Folgoat et l'abbaye de Daoulas lui sont unies en 1686 et 1692. Le 6 août 1761, la doctrine des Jésuites est condamnée par le Parlement de Paris et le 27 mai 1762 par le Parlement de Bretagne. Ce dernier ordonne donc le 2 août suivant l'évacuation des collèges de Rennes, Vannes et Quimper, de la résidence de Nantes et bien sûr du séminaire de Brest. En novembre 1764, Louis XV interdit la Société de Jésus. Le séminaire de Brest devient alors propriété de l'État qui le confie à la

Marine. Il sert par la suite de caserne aux gardes de la marine (jusqu'en 1776), puis d'hôpital provisoire après l'incendie de l'hôpital de la Marine (jusqu'en 1834), l'école des mécaniciens, de caserne. En 1863, il devient l'établissement des pupilles de la Marine. Les Pupilles accueillaient les enfants des marins morts au champ d'honneur pour le préparer à suivre la noble carrière de leurs pères. Le projet suscite à Brest un enthousiasme remarquable et les souscriptions rapportent 3 000 F en 2 jours. 20 ans plus tard, les pupilles quittent l'ancien séminaire pour la Villeneuve et l'école des mécaniciens prend sa

1. Cet article est déjà paru dans les Cahiers de l'Iroise. Il est reproduit ici avec l'aimable autorisation de la Société d'Étude de Brest et du Léon. Bibliographie:

- LOUIS DELOURMEL, Histoire anecdotique de Brest, Paris, 1923, p. 76, 81, 96 et 162.
- P. LEVOT, Le port depuis 1681, rééd. Luneray, 1972, p. 219-222.
- FRANÇOIS PÉRON, La Belle Époque à Brest, Rennes, 1983, p. 21.
- G.-M. THOMAS, Brest... en flânant, Brest, 1984.
- LOUIS LE GUENNEC, Brest et sa région, Quimper, 1981, p. 30-33.

• Naissance d'une ville. Brest 1681. De Louis XIV à la révolution, catalogue de l'exposition, Brest, 1981.

Je remercie Mme Petit et l'équipe de Brest Philathélie pour l'illustration de cet article.

2. Traduction: Louis XIV a fait construire un séminaire à Brest pour veiller sur l'empire de la mer acquis par la valeur grâce à la religion et il s'en est remis aux pères de la communauté de Jésus pour le diriger. Tu commandes à la puissance de la mer. Je remercie mon collègue Jacques Casari pour cette traduction.



place (dans le grand corps de logis et l'aile nord), avant de laisser la place à un hôpital pendant la Grande Guerre. Après 1918, c'est la déchéance et les bâtiments servent en vrac à loger quelques mutilés, aux bureaux des services de T.S.F. et de garage pour les automobiles de la Marine. Ils finissent par sombrer avec le reste de la ville en 1943-1944.

Sur le plan de 1777, on distingue bien le séminaire et son jardin. Il jouxte l'église Saint-Louis et les halles. La façade du bâtiment est orientée vers l'Est. Le bâtiment offre une longue façade orientée Nord-Est, flanquée de deux ailes. La cour est fermée par un alignement de bâtiments plus petits. Elle ouvre sur la rue de la Mairie par une porte monumentale à double pilastre surmontée d'une corniche et d'un fronton. La porte d'entrée est ornée d'un fronton en tuffeau de Bouchardon, représentant la justice et la religion avec leurs emblèmes. Un vaste jardin à la française occupe l'arrière du séminaire, si l'on en croit le dessin de la médaille de la fondation de la ville de Brest. La chapelle du séminaire se situe à l'angle gauche du séminaire. À l'origine, le séminaire ne devait pas en avoir car l'église Saint-Louis devait jouer ce rôle. En 1740, les Jésuites abandonnent au clergé paroissial leurs droits sur l'église moyennant une indemnité de 50 000 livres. Une nouvelle chapelle est donc bâtie, sur les plans de Choquet de Lindu.

La première pierre est solennellement posée par Monsieur Bigot de La Motte, intendant de la marine royale.

L'édifice est terminé en 1743 et doté par le ministre Maurepas d'une superbe assomption peinte par Boucher (lors de l'expulsion des Jésuites, l'œuvre fut achetée à vil prix par un commissaire de marine qui dépeça le tableau et rhabilla les anges, trop nus à son goût...). Après le départ de la Société de Jésus, la chapelle est confiée aux troupes de marine puis transformée sous la Révolution en tribunal révolutionnaire. Devenue ensuite magasin à vivres, elle est restaurée en 1814, on y place un beau groupe de marbre blanc, œuvre du Flamand Schiemakers, provenant de la citadelle d'Anvers. L'édifice est détruit dans les années 10/20/30 ? pour permettre la percée d'une rue dans les venelles Keravel. Comme l'église Saint-Louis, l'architecture de la chapelle s'inscrivait aussi dans le style "jésuite": grande simplicité de la façade, nef en pierres de taille, décoration baroque du retable.

Au total, le destin de ces bâtiments relate parfaitement l'histoire de la ville de Brest depuis sa création en 1681. Cette médaille en rappelle la fondation et, est un des rares documents numismatiques concernant Brest sous l'Ancien Régime. Elle mérite donc sa place dans les collections, même si elle n'est pas d'une grande qualité esthétique³. ■

3. Rappelons que cette numismatique brestoïse d'Ancien Régime se limite à la médaille de la fondation de la ville (sur le revers de laquelle apparaît le séminaire) et aux jetons de l'Académie de marine. Il semble que les édiles n'aient pas imité leurs collègues rennais et nantais car nous ne connaissons pas de jetons de maires de Brest.

Le monnayage d'or des compagnies françaises des Indes

DANIEL CARIOU

LA FABRICATION DE MONNAIES D'OR par les compagnies orientales est suffisamment peu connue pour donner lieu aujourd'hui à de nombreuses confusions.

Qu'on en juge :

- La pagode d'or de Pondichéry, l'une des pièces d'or les plus rares de tout le règne de Louis XIV, est passée récemment en vente publique, peut-être pour la première fois depuis 1929. C'était en fin de catalogue, dans un lot, avec des pièces de cuivre et de petites pièces d'argent. Cette monnaie n'est d'ailleurs même pas répertoriée dans le catalogue qui passe aux yeux de certains néophytes pour une référence en matière de numismatique coloniale¹.
- Les pagodes "à l'étoile", de fabrication anglaise, sont fréquemment vendues pour des pièces de la Compagnie française.
- Le très sérieux ouvrage de V. Guilloteau² attribue à Pondichéry des pièces frappées en réalité par Mysore ou Maïssour.
- Enfin il existerait une pagode "aux lis" non retrouvée, mais de même coin que la monnaie d'argent.

L'apparition rarissime de telles monnaies, même chez des professionnels britanniques, ne facilite pas la compréhension de ce monnayage.

On peut rappeler sommairement la chronologie de celles des compagnies des Indes Orientales qui auront leur siège à Lorient et qui sont intéressées par les monnaies que nous allons étudier :

- La Compagnie dite de Colbert, fondée en 1664 à partir des actifs de précédentes compagnies, et fusionnée en 1719 au sein de
- La Compagnie perpétuelle des Indes dite de Law, dont le privilège est supprimé en 1769.
- Et enfin la compagnie dite de Calonne, entre 1785 et 1791.

Les compagnies eurent différents ateliers monétaires, dont le principal, Pondichéry, semble avoir fonctionné pour la première fois en 1701. Les périodes d'occupation anglaise ont interrompu son activité, particulièrement en 1761 et 1793. L'atelier travaille encore en 1802-1803, lors de la paix d'Amiens, puis de 1817 à 1830, puis encore de 1836 à 1840.

Pondichéry ayant été rasée par les Anglais, l'atelier n'a pas laissé de traces, et il ne reste pratiquement plus d'archives du monnayage de la compagnie avant 1761. Pour donner un simple exemple de nos lacunes, on ne possède même pas une gravure ou illustration représentant Pondichéry avant cette date ! Les quelques vues répertoriées semblent en fait des vues de Madras.

Le différent de l'atelier monétaire de Pondichéry se rencontre sur l'or et sur l'argent, mais pas sur les espèces de cuivre. Il s'agit d'un croissant, et il permet de préciser l'origine française de monnaies également frappées par des Anglais ou des souverains locaux. La Compagnie est en fait une compagnie de commerce. Elle frappe des monnaies de souveraineté dans les établissements qu'elle contrôle, mais surtout cherche à tirer profit de la diffusion la plus grande de monnaies au type indigène, à l'extérieur de sa zone d'influence politique.

Parmi le monnayage d'or propre à l'Inde, la compagnie fera frapper de petites pièces d'or appelées "pagodes".

Cette appellation peut avoir plusieurs origines : Portugais et Français utilisaient le terme pour désigner un dieu de l'Inde. Par extension, "pagode" pouvait désigner une monnaie représentant systématiquement l'un des dieux de l'Inde³.

Le mot pagode pourrait provenir de "Pagwadi", dans le sud de l'Inde, la région la plus anciennement connue des Européens⁴. La pagode, valant en 1701 26 fanons d'argent, puis 24, est une pièce de 3,3 grammes environ au titre de 0,816.

La pagode de Pondichéry



Exemplaire de la collection André Salles (8)

Un autre exemplaire est présenté dans l'ouvrage de A. et I. Friedberg sur le monnayage d'or⁵. C'est celui qui a été vendu à Paris fin 1997.

Au droit de cette pièce, une divinité qui peut être la déesse des richesses, Lakshmî, entre deux motifs hindous.

Au revers, un nuage de points, classique sur les monnaies d'or de l'Inde. Au centre, dans un cercle, un point sous un croissant, le différent de l'atelier de Pondichéry.

1. Victor Gadoury et Georges Cousinié, MONNAIES COLONIALES FRANÇAISES, 1670-1988, 2^e édition, Monte-Carlo, 1988.

2. MONNAIES FRANÇAISES, 1670-1942, par V. G., Versailles, 1942.

3. HISTOIRE MONÉTAIRE DES COLONNIES FRANÇAISES, Ernest Zay, Paris 1892, et un supplément, Paris, 1904. Il existe au moins deux exemplaires rectifiés et annotés de la main d'Ernest Zay, l'un au Cabinet des Médailles, à Paris, et l'autre dans notre bibliothèque.

4. Ernest Zay, op. cit., page 298.

5. GOLD COINS OF THE WORLD, par Arthur L. et Ire S. Friedberg, 6^e édition, Clifton (New Jersey), 1992.

Le type indigène de cette pièce a bien évidemment pour but d'en permettre la circulation bien au-delà des établissements français.

François Martin, qui avait fondé Pondichéry en 1673, voulut, en 1705, fabriquer des monnaies à partir de l'or provenant du "Phoenix d'or", vaisseau hollandais de 54 canons pris le 13 janvier 1705 par le capitaine de vaisseau de Pallières. Il tira de cette cargaison environ dix mille pagodes au type de Lakchmî, ce qui lui valut les remontrances des jésuites et capucins de Pondichéry, lui reprochant de représenter une divinité païenne sur des monnaies frappées par une autorité française. Les Hindous portent la pagode "à la bouche, aux yeux et aux front, comme un hommage de reconnaissance du marché fait et conclu par son secours" (par le secours de la déesse).

La fabrication fut donc interrompue et le Conseil Souverain de Pondichéry (créé par Édit royal depuis février 1701) demanda à ses directeurs de Paris la marche à suivre. La Compagnie ordonna de faire poursuivre les fabrications, estima "que les difficultés que l'Église fait de permettre de fabriquer de ces sortes de monnaies parce qu'il y a dessus l'empreinte d'une idole est très mal fondée... d'autant que dans toute religion, il est ordonné de rendre à César ce qui appartient à César..."

La correspondance de la Compagnie avec l'évêque portugais de Sao Thomé, au sud de Madras, en charge de Pondichéry, est abondante. Le 4 juin 1705, celui-ci répond à la compagnie: "Vous avez fait battre des fanons avec les armes royales de France, vous pourriez mesme faire battre des pagodes où il y aurait d'un côté une fleur de lys et de l'autre une espèce de chogron (disque attribut de Vichnou) ou ce que vous voudrez. C'est tout ce que je crois devoir répondre à votre lettre..."

Le 15 juin 1705, François Martin répond à l'évêque que "nos pagodes n'auraient point de cours sy nous y mettions une autre marque que celle usitée. Il est vray que nos fanons courent mais ce n'est que dans Pondichéry, et il nous est très important que nos pagodes courent dans les terres." On voit bien ici que la frappe de pagodes est un acte commercial, non politique et encore moins religieux. François Martin, dont la conscience chrétienne semble réellement déchirée, conclut ainsi: "Ainsy... je prie Votre Grandeur de vouloir bien nous mander en réponse sy nous pouvons en sauveté de conscience continuer de frapper les dites pagodes, l'affaire est de la dernière conséquence pour le service de la compagnie."

Le 20 juin 1705, l'évêque répond crûment: "J'ay cru que j'avais répondu à la lettre de Messieurs du Conseil avec tant de clarté que l'on ne pouvait demeurer en doute de ne pas pouvoir faire battre des pagodes avec la figure de l'idole... Il est certain aussy que Sa Majesté très chrestienne n'approuvera pas des pagodes avec la figure de l'idole au lieu que ce devrait être ses armes..., et..."⁶

La polémique reprend en 1720, sans doute à l'occasion d'un nouveau projet de fabrication. La compagnie se plaint en effet de ce que jésuites et capucins n'empêchent

pas les Anglais de fabriquer des pagodes à Madras et que leurs interdits ne font en fin de compte que gêner la compagnie française. La même pièce est en effet connue avec au revers une grosse étoile, pour Madras (Mitchiner n° 1795¹⁰).

La frappe de la pagode française a dû rencontrer suffisamment d'embarras pour n'être plus frappée qu'occasionnellement: il fallait en effet que le clergé l'autorisât, que les Anglais n'occupassent point la ville, et enfin que l'atelier disposât de matières d'or... C'est pourquoi on ne connaît que très peu d'exemplaires de cette pièce.

Un texte de 1817 précise la date de fin des fabrications: à la réouverture de l'atelier, après les guerres napoléoniennes, M. Millon de Verneuil, directeur de la Monnaie de Pondichéry, écrit au gouvernement anglais de Madras en relatant la reprise des fabrications par son établissement: "Nous n'avons pas frappé jusqu'à présent de monnaies d'or, c'est-à-dire l'ancienne pagode à l'étoile de Madras. La Monnoie de Pondichéry a cessé de frapper cette pièce plusieurs années avant la Révolution. Elle s'est bornée à frapper des pagodes aux trois Savamy, autrement dites, et ajoutons à tort, pagodes de Madras." (Nous parlerons plus loin de cette autre pièce destinée à l'établissement de Yanaon).

On peut donc dire que la pagode de Pondichéry a été frappée pour la première fois en 1705, à environ 10000 exemplaires, qu'une tentative a été faite pour en refrapper en 1720. Et que dans les souvenirs, déjà lointains de M. Millon de Verneuil et surtout des monnayeurs hindous qu'il avait autour de lui (les monnayeurs formaient une caste héréditaire qui devait avoir quelque mémoire), la fabrication n'avait pas dépassé les années 1780.

Dans une édition corrigée, Ernest Zay a indiqué de sa main, en regard de la référence de sa première édition: 1705-1785.

Cet épisode, à travers les scrupules de François Martin et les craintes qu'il avait pour le salut de son âme, rappelle le pouvoir important qu'avaient les religieux à Pondichéry au XVIII^e siècle, puisqu'ils firent interrompre purement et simplement la fabrication d'un type monétaire.

La pagode aux fleurs de lis



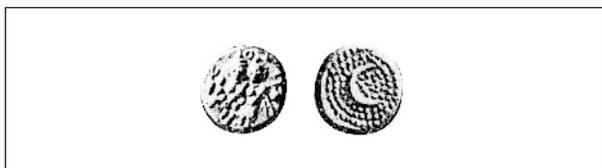
Guillaume Combrouse (Catalogue raisonné des monnaies nationales de France, 2^e partie, page 20) et Hoffman (planche CXII, n° 88), cotent une pagode au type français du double fanon, avec au droit une couronne hindoue fleuronnée et au revers cinq lis épanouis posés 2-1-2. Cette "roupie d'or aux lis" aurait pesé 45 grains (2,25 grammes) au titre de 0,953. Elle ne s'est, semble-t-il, pas retrouvée. Ernest Zay⁷ émet les plus expresses réserves sur l'existence de cette pagode, pour laquelle "on aurait choisi un autre type que celui des fanons d'argent faciles à dorer et à passer pour des pagodes."

6. Ernest Zay, op. cit., pièces justificatives p. 301 et suivantes.

7. Ernest Zay, op. cit., pièces justificatives p. 280.

E. Zay parle de fantaisies de monnayeur, mais la précision d'un poids et d'un titre qui ne sont pas ceux de la pagode au croissant reste troublante. Nous ne nous prononcerons pas sur l'existence ou non de cette pièce, mais, si elle a été frappée, elle a dû l'être à peu d'exemplaires, comme les autres pagodes françaises, et sa rareté justifierait qu'on ne l'ait pas récemment rencontrée.

La pagode de Mysore ou Maïssour



Un autre type de pagode d'or apparaît pour la première fois dans le catalogue de vente de la collection André Salles en 1929⁸, avec Ernest Zay l'un des deux grands spécialistes des monnaies coloniales du début du siècle. La pagode représente au droit deux divinités de l'Inde et au revers ce qui peut passer pour un grand croissant sur un nuage de points. (A. Salles, n° 82, sans poids indiqué). Sous le n° 42 de son répertoire, V. Guilloteau⁹ cite le même exemplaire de cette pièce, pour Pondichéry. En réalité, on pu faire justice de cette attribution¹⁰. La pagode est à restituer à Haïder Ali (1761-1782), sultan de Maïssour ou Mysore et d'ailleurs allié de la France. Les deux divinités sont Çiva, assis sur un trône et tenant un trident, aux côtés de Parvati. À y regarder de près, le croissant n'en est pas un, car il comporte un petit crochet. C'est une lettre en Hindoustani, un "H", initiale de Haïder.

La pagode de Yanaon



Il existe une quatrième et dernière pagode d'or attribuée à la Compagnie lorientaise. C'est la pagode dite de Yanaon, représentant au droit Vichnou entre ses deux épouses Rudminî et Padminî, et au revers un croissant sur un nuage de points. Sur certains exemplaires, le croissant est au centre d'un petit cercle plein. Le croissant, rappelons-le, marque de l'atelier de Pondichéry.

Notre exemplaire est du même poids que la pagode de Pondichéry, 3,40 grammes en l'occurrence, et bien qu'E. Zay, dans les notes manuscrites qu'il a laissées sur l'édition corrigée en notre possession, indique qu'il a vu un exemplaire de 3,9 grammes.

Cette pagode n'est que la réplique d'une pagode indigène strictement identique, mais sans croissant sur le nuage de points au revers; l'émission de la pièce sans différent peut-être aussi néerlandaise (Negapatam, c'est-à-dire Pulicat) ou anglaise (Madras).

La pagode française, au croissant et aux trois "savamy", était destinée à l'établissement de Yanaon, comme nous l'indique la lettre déjà citée de Monsieur Millon de Verneuil: *"Cette monnaie était destinée au commerce des toiles dans notre établissement de Yanaon. Nous la re-frapperons probablement de nouveau dans quelque temps."*

Le territoire de Yanaon était un modeste établissement, situé sur la côte orientale de l'Inde, la côte d'Orissa (très au nord de Pondichéry), régulièrement exposé aux cyclones, dont celui de 1789, qui a laissé un terrible souvenir. Yanaon a été fondée tardivement par Duplex, en 1750.

La pagode aux trois SAVAMY, dont le type n'est pas spécifique à la côte d'Orissa, a pu supplanter la pagode de Pondichéry. En tout cas, elle a été frappée jusqu'à la Restauration, sans doute pas après 1830, on n'en trouve pas de trace dans les documents de la période 1837-1840. On voit bien que, si l'on peut rectifier quelques attributions erronées sur ce monnayage peu connu ou méprisé, l'absence de documents, la rareté des exemplaires, laissant encore d'importantes zones d'ombre sur des monnaies qui sont d'abord des marchandises et pour cela entrent mal dans nos schémas intellectuels occidentaux. ■

8. Vente de la collection André Salles, expert E. Bourgey, Paris, 1^{er} et 2 juillet 1929.

9. V. Guilloteau, op. cit., page 45.

10. Michaël Mitchiner, NON-ISLAMIC STATES AND WESTERN COLONIES, ORIENTAL COINS AND THEIR VALUES, ISBN 0 904173 18 06, Londres, 1979 (page 154).

Voir aussi :

HISTOIRE ET NUMISMATIQUE DES COLONIES ET DE L'UNION FRANÇAISE, 1670-1952, par Jean Mazard (Éditeur Émile Bourgey, Paris, 1953), pages 45 et 46.



Le demi-écu de l'olivier 1736

Nantes retrouvé

GILDAS SALAÛN



LE DEMI-ÉCU À L'OLIVIER 1736 NANTES ne semble pas être une monnaie particulièrement rare, puisque A. Clairand¹ donne 39 mises en boîte. Cependant, il n'est pas décrit dans le Gadoury-Droulers de 1978² et F. Droulers en 1987 mentionne 18 624 monnaies produites mais ne propose aucune estimation. Il semble donc que cette monnaie n'ait jamais été retrouvée en nature jusqu'à présent.

Ceci paraît curieux vu le chiffre de frappe assez important. Comment l'expliquer ?

Tout d'abord, l'hypothèse la plus simple : le hasard, d'autres exemplaires seront prochainement découverts ? Mais il peut y avoir d'autres possibilités, la majorité des demi-écus à l'olivier frappés en 1736 à Nantes portait peut-être un autre millésime (1735 ou 1737 ?) ; ces pièces, ce qui arrivait assez fréquemment, ne sont jamais sorties de l'atelier et ont été massivement refondues (ce qui en ferait des documents relativement rares).

Seul un travail en archive (qui a déjà été largement entamé par MM. Clairand et Vié) pourra nous fournir la réponse à ce petit mystère. ■

1. A. CLAIRAND, *Monnaies de Louis XV, le temps de la stabilité monétaire, 1726-1774*, Paris, 1996.

2. V. GADOURY et F. DROULERS, *Monnaies royales françaises 1610-1792*, Monte-Carlo, 1978.



À propos d'un jeton de jeu aux armes de Bretagne

CLAUDE-YOENN ROUSSEL-HIDOUX



JAI ACQUIS CETTE REMARQUABLE PIÈCE d'un antiquaire parisien qui ne put m'en préciser l'origine sauf à m'assurer sa provenance de l'Ouest. De par sa haute qualité on peut le penser XVIII^e, voire XVII^e. Il s'agit d'un objet rectangulaire en nacre translucide de 7,2 cm de long sur 2 cm de large et 1 mm d'épaisseur environ. Il est décoré de motifs gravés très finement. On y voit au recto, au centre un lion rampant contourné et morné¹ sur champ d'hermines, dans un cercle ovalaire, orné périphériquement de décors végétaux, cernés eux-mêmes par un cercle gravé. Un petit globe terrestre figure au-dessus de l'ovale refermant les armoiries. Une petite figure humaine souriante apparaît dans un minuscule cercle, touchant au rebord inférieur du blason. Serait-ce une allusion humoristique au démon du jeu? de part et d'autre du blason central, s'étendent des rinceaux de verdure. Le fond est entièrement couvert d'un fin quadrillage de traits formant trame.

Le verso porte à l'intérieur d'un cartouche rectangulaire chantourné, un petit médaillon central à décor géométrique autour duquel s'allongent des branches de rosiers portant leurs fleurs avec deux papillons de part et d'autre, plus deux fleurs (trèfles à quatre feuilles = chance au jeu) quatre coupes de fruits ornent les angles de ce beau travail de tabletier.

Ce jeton nous concerne, en raison du champ d'hermines sur lequel rampe notre lion. Nous n'ignorons pas que la Bretagne n'a pas été seule à utiliser ces meubles, aussi relèverons-nous d'abord, d'après le comte de Renesse, la liste de tous ceux qui les ont utilisés dans leurs armes (sans parler des Montfort, Penthièvre, Bourbon et autres familles liées aux ducs ou au duché ainsi que ceux comme celui de Ploërmel où figure un autre élément que le lion et les hermines).

- **Lion d'argent sur hermines** : Schleiden (les mouch. d'herm. sont d'or s. azur).
- **Lion de gueules sur hermines** : Basonnière, Basonnière (de La), Boisse, Brissay, Caccini, Chavigny, Corrége (de La), Frenoy, Gaptière, Gelly de Montcla, Geyt (Le), Troussier de La Gabetière.
- **Lion d'azur sur hermines** : Callouet.
- **Un lion de sinople sur hermines** : Locquenghein (+ herm. sa s. or).
- **Un lion de sable sur hermines** : Kenrick de Whitley, O'Dwyer, Panier.

Le problème qui se pose à nous réside dans l'absence des couleurs, en raison de la nature du matériau. Le lion du jeton montre une robe claire qui fait rejeter le sable, mais

le graveur malgré son habileté aurait été presque dans l'impossibilité de le symboliser par des traits, faute d'espace. Le premier candidat breton s'appelle Callouet mais au nobiliaire de Bretagne de Pol Potier de Courcy, les armes de Calloët de Lanidy portent d'or à la fasce d'azur, surmontée d'une merlette de même. Que penser? Une branche aurait-il porté des armes différentes, je ne le sais pour l'instant.

Il ne reste plus qu'un Breton : Troussier, Vicomte de la Gabetière en 1637 et seigneur de Pontmenard, par. de Saint-Brieuc-de-Mauron, de Kerbrat, par. de Ménéac, – de Coëtbo, par. de Guer, – des Hayes, – de La Villeagan, par. de Guilliers, – de La Villeglé et de La Villegeffré, par. de Carentoir, – du Bois, – de Lourmois et de La Grée, par. de Nivillac, – de Coëtquiriou, par. de Quéménéven, du Parc, par. de Rosnoën. Anc. ext. chev. réf. 1670, dix gén. ; réf. et montre de 1426 à 1513, par. de Saint-Brieuc-de-Mauron, év. de Saint-Malo. D'hermines au lion de gueules. C'est à cette famille que nous attribuons provisoirement ce jeton. ■



Troussier

Bibliographie

- *Dictionnaire des figures héraldiques du comte Théodore de Renesse*, t. VI, Bruxelles, Société belge de Librairie, 1902 et nobiliaires bretons



Deux médailles maçonniques pour Machecoul et Nantes

ASSOCIATION « CLIO DE MIDI À MINUIT »¹

NOUS PRÉSENTONS AUJOURD'HUI deux médailles provenant d'une vieille collection allemande. La première est en étain bronzé, de diamètre 38 mm, et porte pour légende :
L :: DE · S · AM · IS RÉUNIS · O :: DE
MACHECOUL
LE :: F ::
FONDATEUR.



(Machecoul est un chef-lieu de canton de Loire-Atlantique au sud de Nantes).

La tranche en est lisse.
La seconde est en cuivre, le diamètre 41 mm.
Au revers :
A LA GL :: DU GRA :: ARCH :: DE L'UN ::
LA R :: 
PAIX ET UNION
AUT :: G :: F ::
5866 V :: L ::
O :: DE NANTES



Sur la tranche lisse, le poinçon "CUIVRE". ■

La médaille de la R :: L :: (Respectable Loge) "Des Amis Réunis" à l'O :: (Orient) de Machecoul offre un réel intérêt car elle concerne un des 18 fondateurs de cet atelier, peu connu, qui a été créé officiellement au sein du GODF² le 1^{er} février 1803 (la constitution avait été accordée le 7 décembre 1802), mais qui existait depuis quelques années déjà. C'est une pièce rare et il serait utile de chercher à savoir qui en avait été le possesseur. Liée au 1^{er} Empire, cette loge était constituée de notables de la ville, dont le maire, J.-B. Noël, et deux notaires, et a compté jusqu'à 32 membres en 1807. Elle est interdite par Cardaillac en 1815 et semble avoir tenté de survivre clandestinement les années suivantes, mais on n'en trouve plus trace après juillet 1817.

La médaille de la R :: (Respectable Loge) "Paix et Union" à l'O :: (Orient) de Nantes, destinée à un T :: C :: F :: (Très Cher Frère) inconnu est une médaille d'ancienneté maçonnique. Elle concerne la loge la plus forte de Nantes en 5866 de la V :: L :: (Vraie Lumière), soit 1866. Créé en 1776, cet Atelier comportait de nombreux Frères (certains rapports de police détenus aux Archives Municipales, exagérés, parlent même de 1 400 membres !) et est alors le bastion d'une opposition républicaine puissante et modérée. Aucun indice, à première vue, ne permet de dire s'il s'agit d'une médaille de 33, de 40 ou de 50 ans d'ancienneté. Les notations triponctuées sont pleines d'enseignements et bien caractéristiques de leur époque : la formule "A la Gl. [oire] du Gra. [nd] Arch. [itecte] de l'Un. [ivers] n'est pas encore normalisée en A :: L :: A :: G :: A :: D :: L :: U ::" (nous sommes avant le Convent de 1877, qui ne rendra plus cette invocation obligatoire au GODF), l'usage d'un "carré long aux trois points" pour symboliser la Loge est habituel, trois étoiles rappellent le grade d'Apprenti, l'équerre et le compas, encadrant en bonne logique la lettre G, sont présentés au grade de Compagnon, les "lauriers" symbolisent aussi l'acacia de la Maîtrise.

1. Association interobédientielle qui se penche sur l'histoire de la Maçonnerie.
2. Grand Orient de France.



Quelques numismates vendéens qui s'intéressèrent à la numismatique bretonne.

Un jeton inédit

DANIEL CARIOU

LE XIX^e SIÈCLE ÉTAIT UN SIÈCLE DE CURIEUX : l'amateur ou "antiquaire" amassait des objets variés, du tesson romain à la monnaie d'or, du morceau d'urne funéraire à la statuette rapportée d'Égypte. Dans ce contexte, certains amateurs plus érudits que les autres ont laissé un nom dans l'archéologie, et à ce titre ils se sont intéressés à la numismatique.

La Vendée a vu naître plusieurs de ces chercheurs, qui bien évidemment se sont d'abord préoccupés de leur département, mais dont les noms figurent régulièrement dans les études numismatiques bretonnes. Il semblait intéressant de les citer ici et de les situer.

Faustin Poey-d'Avant, 1792-1864

C'est le plus connu de tous. Comme collectionneur et auteur du *Recueil des monnaies féodales de France*, il est l'inspirateur principal d'Alexis Bigot, qui a travaillé sur sa collection de monnaies bretonnes. L'ouvrage de Faustin Poey-d'Avant n'a été remis à jour que plus de cent ans après sa mort, ce qui en dit long sur l'ampleur du travail réalisé. Mais Poey-d'Avant est aussi connu pour ses travaux sur la toponymie vendéenne déposés à la bibliothèque municipale de Fontenay-le-Comte, sa ville.

Fortuné Parenteau, 1814-1882

Bien que né à Luçon, Fortuné Parenteau est connu des numismates bretons par sa collection de monnaies armoricaines et bretonnes.

Conservateur du Musée archéologique de Nantes de 1859 à 1882, il lègue à sa mort sa propre collection archéologique au musée. On lui doit le catalogue des collections du musée (1869) et des travaux sur les fouilles de Pouzauges. Son inventaire archéologique a été publié en 1878.

Dans sa collection, pêle-mêle, figuraient deux quarts de statère type BN 6721 trouvés à Ancenis, un tremissis à la titulature de Justin II trouvé à Nantes, une cadrière d'Anne de Bretagne datée pour Nantes.

Benjamin Fillon, 1819-1881

Né à Grues, au sud des Sables d'Olonne, Benjamin Fillon est le plus connu mais aussi le plus controversé des archéologues vendéens. Juge suppléant, B. Fillon eut des amis archéologues, le plus connu étant le collectionneur Octave de Rochebrune qui vivait dans la même ville que lui, Fontenay-le-Comte.

Benjamin Fillon a beaucoup publié et beaucoup correspondu avec des chercheurs de son temps. Mais il est

controversé aussi car à l'origine d'une histoire proprement incroyable : le faux trésor de Nesmy, en Vendée.

En 1879, Fillon indique au directeur de l'École des Chartes, Jules Quicherat, qu'on lui aurait signalé en 1875 trois pièces de procédures datées 1760 et précisant les circonstances de découverte et l'inventaire d'un trésor d'or trouvé l'année précédente à Nesmy. Ce "trésor" était supposé contenir une serpe d'or, une tasse d'or, une hache double, et une vingtaine d'autres objets tout aussi extraordinaires, mais les objets d'or auraient été refondus à Nantes et aucun des autres n'a jamais été retrouvé.

Le prétendu trésor de Nesmy aura abusé la communauté scientifique jusqu'à 1952, date à laquelle on s'étonne qu'une paysanne de 1759 ait pu décrire des objets de fouille avec le vocabulaire archéologique du XIX^e siècle.

La mégalomanie de Benjamin Fillon en fit aussi un éditeur de jetons, comme celui-ci, en argent, portant son nom et que nous citons parce qu'il est herminé.



Au droit :

+ :CLEONTINE : BAILLY : DV : PONT : 1856 :

Entre deux mouchetures, sur une branche, un ruban portant "LA CHASTEIGNERAYE".

Au revers :

PAR : LA : BONTE : VENDEE :

Sur une ancre, hermine au naturel passant à droite. Dessous, B. FILLON INVENTIT.

Le jeton est en argent mat.

Benjamin Fillon s'est intéressé à l'attribution des monnaies mérovingiennes, rattachant à l'ouest des pièces jusque-là non attribuées. Dans sa collection, on trouvait par exemple le tremissis de Rezé à légende MALLASTIS n° 3688 de Belfort, ou celui à légende ABOTENVS n° 3700.

On doit à Fillon l'attribution, logique, des tremissis "DEAS VICO" à Saint-Philibert-de-Grandlieu (Belfort n° 1725). ■



La médaille de fondation des pupilles de la Marine.

YVES COATIVY

Description

Avers : NAPOLEON III EMPEREUR ; portrait de Napoléon III à droite. Sous le cou, Barre.
Revers : PUPILLES DE LA MARINE. 18 NOVEMBRE 1862. LE CTE P. DE CHASSELOUP-LAUBAT MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES. Allégorie de la Marine, assise à gauche, la main droite reposant sur une ancre, couvrant 4 enfants de son bras protecteur. Cuivre patiné, module 60 mm¹.

CEST EN 1863 que les pupilles s'installent à Brest, dans l'ancien séminaire des Jésuites. C'est pour l'essentiel l'œuvre de Justin-Napoléon-Samuel-Prosper, marquis de Chasseloup-Laubat, né le 29 mars 1805. Il fait ses études à Paris et participe à la révolution de 1830. Élu à la chambre des députés le 3 septembre 1837 par l'arrondissement de Marennes, il est réélu à chaque élection jusqu'en 1848. De retour à l'assemblée le 13 mai 1849, il siège à droite puis rallie les partisans de Louis-Napoléon Bonaparte.

Le 10 avril 1851, il est nommé ministre de la Marine, portefeuille qu'il conserve jusqu'au 26 octobre. Il soutient la politique impériale et devient ministre de l'Algérie et des colonies le 24 mars 1858. Le 24 novembre 1860, il retrouve son poste de ministre de la Marine, où son action est féconde, et il joue un rôle décisif dans la création des premiers navires cuirassés, défendant Dupuy de Lôme, leur initiateur. Il augmente le personnel d'état-major et crée les pupilles de la Marine. En dépit d'une opinion hostile, il joue un rôle prépondérant dans la colonisation de la Cochinchine et pousse Napoléon III à signer le premier traité d'occupation le 5 juin 1862. Sénateur à partir de 1862, il reste malgré tout ministre de la Marine jusqu'en 1867. Rappelé au gouvernement le 17 juillet 1869, il est nommé ministre président le Conseil d'État. Il se retire en décembre 1870 mais revient à l'assemblée l'année suivante et est rapporteur de la loi sur l'organisation de l'armée. Il meurt à Versailles le 29 mai 1873². Le décret impérial de création date du 15 novembre 1862³. L'établissement doit servir d'asile aux orphelins des marins et le décret fixe les conditions d'accès :

- Les orphelins de père et de mère, ou de père, fils de marin ou d'officier-marinier mort en service ou en retraite.
- Les orphelins de mère si le père est marin ou officier-marinier en service.
- Les enfants de marins victimes d'événements de mer sur les bateaux de commerce ou de pêche.

L'enfant entre à sept ans puis, est admis aux Mousses à 13 ans sous réserve d'aptitude⁴.



Il s'agit aussi d'en faire un bon marin. L'institution enflamme les Brestoises, et en moins de deux jours, une souscription recueille 3 000 francs or. L'enthousiasme de Levot qui écrit un an après la fondation des pupilles, est d'ailleurs sensible dans le texte. En juin 1863, il y a assez d'argent pour assurer l'avenir de l'institution. Levot note que l'établissement des pupilles fait l'objet de l'attention toute particulière du vice-amiral, comte de Gueydon, préfet maritime, très vigilant sur l'éducation donnée aux enfants. Le 1^{er} août 1864, les pupilles fournissent déjà 42 mousses. L'établissement compte alors 250 enfants et la Marine prévoit d'en former 800, soit l'équivalent du recrutement de l'école des mousses. En 1883, les pupilles sont transférés à la Villeneuve⁵.

La médaille est bien intégrée dans son époque. Le portrait de l'empereur est incontournable à l'avant mais dans le cas présent, l'allégorie de la Marine apparaît sous les traits de l'impératrice Eugénie, représentée couronnée et portant une robe semée d'abeilles.

Rappelons qu'Eugénie de Montijo est connue pour sa bienfaisance en faveur des enfants de la région brestoise. C'est à elle que l'on doit une institution encore vivante, "L'impératrice", c'est-à-dire la halte-garderie de la Marine. Il s'agissait à l'origine d'un orphelinat fondé par elle en 1858, lors de sa visite avec Napoléon III, pour servir d'asile aux enfants et orphelins de marins et d'ouvriers du port. Les pupilles entrent dans le même cadre, non pour accueillir mais pour former les orphelins⁶. Il s'agit donc d'un plan cohérent d'assistance, destiné aux enfants de marins, bien dans l'esprit paternaliste du Second Empire. ■

1. Photographie : Jacques Pépin, association Pupille Mousse.

2. E. FRANCESCHINI, notice Chasseloup-Laubat (2) dans *Dictionnaire de biographie française*, t. 8, Paris, 1959.

3. P. LEVOT, Brest. *Le port depuis 1681*, Paris, 1864, t. II, p. 229-231.

4. Pour se faire une idée de la vie quotidienne des pupilles et des mousses sous la troisième république, on peut lire G. COMPAYRÉ, *Yvan Gall, le pupille de la Marine*, Paris, sans date, 319 p. Il s'agit d'un livre de lecture courante, retraçant la vie d'un orphelin breton formé chez les pupilles.

5. L. DELOURMEL, *Histoire anecdotique de Brest*, Paris, 1923, p. 164-165.

6. L. DELOURMEL, p. 78.



Les origines nantaises de Luc-Olivier Merson

DANIEL CARIOU

LUC-OLIVIER MERSON est connu des numismates pour être l'auteur du billet français de 100 francs, émis en 1908, et de celui de 50 francs, de 1927.

Il est également connu des philatélistes français pour avoir dessiné le premier timbre tricolore, dans le cadre d'une série de douze timbres émis entre le 4 décembre 1900 et le 20 août 1931. Luc-Olivier Merson est né à Paris le 21 mai 1846 et mort à Paris également le 13 novembre 1920. Prix de Rome en 1869, il a abordé de nombreux aspects de l'art : les grandes mosaïques, au Sacré-Cœur de Montmartre et sur le tombeau de Pasteur; la peinture (*Le repas pendant la fuite en Égypte*); la tapisserie (Saint-Michel); le vitrail (chapelle Belmont à New York); le dessin bien évidemment; les faïences... Son père était originaire de Nantes, mais la famille habitait Fontenay-le-Comte. Son fils, le Docteur Merson, s'installa à Pornic où il vécut jusqu'à 1948 et où Luc-Olivier Merson a encore des descendants.

Le musée de Nantes possède de Luc-Olivier Merson une toile intitulée *Saint-François prêchant aux poissons*, et la ville de Nantes a donné le nom du peintre à un boulevard du quartier de Carcouët en 1925. ■

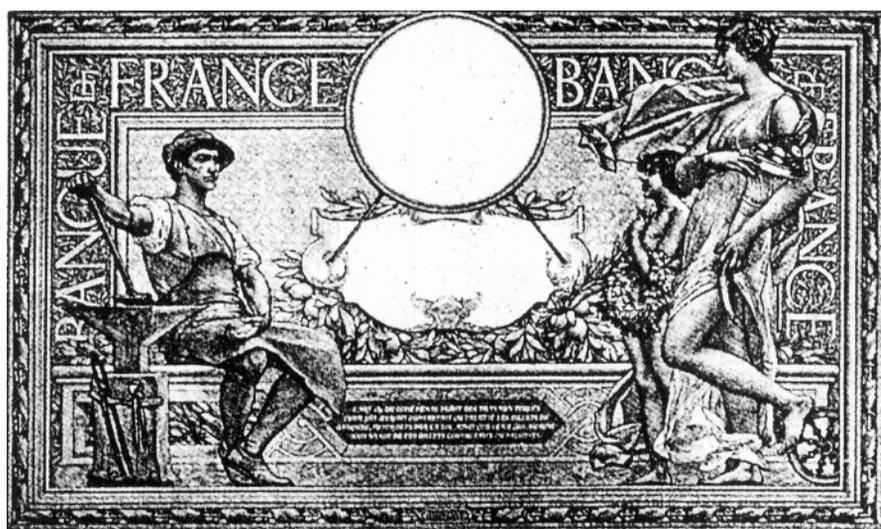


Ces renseignements nous ont aimablement été communiqués par l'amicale philatéliste de Pornic.

LE NOUVEAU BILLET DE CENT FRANCS

La Banque de France émettra le 3 janvier 1909 un nouveau billet de 100 francs qui constituera le sixième type d'une collection dont nous croyons intéressant de mettre des reproductions en noir, réduites, sous les yeux de nos lecteurs en en faisant rapidement l'historique.

À l'origine, la Banque n'offrit au public que des coupures de 1 000 F, de 500 F et de 200 F, auxquelles furent ajoutés, en 1846, des billets de 5 000 francs reproduisant en rouge le dessin du billet de 1 000 F de cette époque.



La création du billet de 100 F fut un des premiers "bien-faits" de la révolution de 11. Le type provisoire, établi et imprimé par la maison Firmin-Didot, fut vite remplacé par un billet fabriqué d'après l'ancien modèle des coupures de 500 F et imprimé en noir à l'identique. C'est-à-dire que la planche du recto était imprimée au verso, retournée avec une précision de superposition telle que les caractères semblaient vus uniquement par transparence.

Ce billet, qui, aujourd'hui, serait sans doute facile à imiter, dura jusqu'en 1862. À cette époque on dut songer à se garder contre les contrefaçons basées sur des procédés

photographiques et l'on inaugura l'impression en bleu ne venant pas en photographie.

En même temps le dessin, composé par Brisset et dessiné par Cabassou, devenait très compliqué, le recto et le verso avaient une vignette différente, et, à la simple légende imprimée dans la pâte, on substituait une tête filigranée.

Vingt ans plus tard, on demanda une nouvelle vignette à Baudry, alors dans toute sa gloire. L'exécution du billet fut peut-être encore plus soignée; le filigrane prit plus

d'importance et plus de finesse, mais les difficultés de contrefaçon n'avaient point considérablement augmenté. Aussi, quelques années plus tard, en 1889, Baudry étant mort, Dupuis et Duval furent chargés d'ajouter aux vignettes bleues des fonds roses qui compliquaient sérieusement la gravure et l'impression: ce fut le billet actuel.

Depuis lors, est née la photographie orthochromatique qui, en ces dernières années, a fait des progrès considérables. Le procédé trichrome permet, aujourd'hui, d'isoler et de reproduire toutes les couleurs. La Banque s'est donc préoccupée de réaliser un nouveau type auquel aucun faussaire ne puisse songer à s'attaquer.

Le nouveau billet a été composé par le grand peintre Luc-Olivier Merson. Au recto: des figures symbolisant le Commerce et l'Agriculture, et la valeur indiquée en lettres; au verso: la Fortune et le Travail, avec la valeur en chiffres très nets.

Le mode de reproduction diffère de celui employé pour le type actuel qui présente un peu l'aspect d'un dessin au trait. Cette fois, on a multiplié les tailles dans les grandes lignes et dans les petits détails, de façon à réaliser par la superposition ou la juxtaposition de quatre cou-

leurs un fondu de nuances qui, non seulement, rend impossible l'obtention d'un bon cliché photographique, mais dont l'harmonie ne résisterait pas à la plus minime erreur dans le repérage des planches d'impression qui sont au nombre de neuf: cinq pour le recto et quatre pour le verso. Il en résulte, d'ailleurs, une tonalité générale agréable où les vieux rouges, plus ou moins orangés, se détachent sur des bleus lumineux et des jaunes suffisamment discrets. Les deux profils superposés de Cérès et de Mercure, inscrit dans le cercle placé entre les deux groupes de figures, sont peut-être le plus joli filigrane que nous ait offert jusqu'ici la Banque de France. ■

L'Illustration, janvier 1909

La médaille de l'exposition de Brest en 1901 : Bristok ou le triomphe de l'anachronisme.

YVES COATIVY



Description

Médaille de bronze, édition privée (pas de corne d'abondance sur la tranche), coll. Cariou.

Av. : BRISTOS..RIX... OSISME, Gaulois moustachu et chevelu, casqué, portant un torque, et dans le champ un poignard, un bouclier et un sanglier.

Rv. : EXPOSITION INTERNATIONALE BREST 1901, armes de Brest encadrées d'une couronne de laurier, surmontées d'une couronne murale, dessous un phylactère vide.

Signature du graveur : Massonet¹.

COMME NOUS L'INDIQUE LE REVERS, cette médaille a été émise lors de l'exposition internationale de Brest en 1901. Il s'agissait alors du deuxième événement de ce genre, le premier s'étant tenu en juin 1884. Cette manifestation commerciale fut aussi un grand moment des festivités brestoises puisque l'exposition donna lieu à des feux d'artifices, corsos fleuris, passage le 3 juillet du premier tour de France automobile, etc. Mais cet objet est surtout intéressant par la représentation du roi de Brest, Bristok².

Le roi Bristok apparaît dans la vie de Saint-Riok : Riok est le fils d'Elorn, seigneur de La Roche-Maurice. Comme un dragon ravage ses terres, le roi de Brest, Bristok, promulgue un édit stipulant que chaque samedi, on tirerait au sort une victime pour l'offrir en pitance au dragon. Le malheureux Elorn, que la loterie a privé de ses sujets ne peut supporter que l'on y envoie son fils âgé de 2 ans. Il se jette dans un fleuve (auquel il donne son nom) pour y trouver la mort. Heureusement pour lui, deux chevaliers, Saint-Derrien et Saint-Néventer, qui passaient par là, le sauvent. Ils acceptent même de débarrasser les terres d'Elorn du dragon à condition qu'il laisse construire une église sur ses terres. Elorn accepte et s'engage même à élever son fils Riok dans la religion chrétienne. Derrien et Néventer capturent le dragon et le font mener par Riok devant le roi Bristok de Brest³.

Si Bristok est inconnu en dehors de cette *vita*, Riok apparaît dans celle de Saint-Guérolé par Wrdisten et il est présenté comme un moine qui ressuscite sa propre mère. Il est aussi mentionné dans une pseudo-charte de Landévennec⁴. Il est fêté le 12 février. Sa *vita* serait une extension sur le nom cité par Wrdisten⁵.

La représentation de Bristok par Massonet, si elle s'insère bien dans son époque, est un modèle d'anachronisme. D'après la vie de Saint-Riok, l'aventure se passe à l'époque de Constantin le Grand, soit au début du IV^e siècle. Il est intéressant de remarquer que le graveur de la médaille représente Bristok sous les traits d'un chef gaulois :

- Casque à cornes.
- Moustache "gauloise" et cheveux longs.
- Torque.

1. Je remercie D. Cariou ainsi que Madame Petit de Brest Philatélie sans lesquels l'iconographie de cet article eut été inexistante. Cet article est déjà paru dans les Cahiers de l'Iroise. Il est reproduit ici avec l'aimable autorisation de la Société d'Étude de Brest et du Léon.

2. FRANÇOIS PÉRON, *La Belle Époque à Brest*, Rennes, 1983, p. 122 et ss. sur les manifestations de 1901.

3. ALBERT LE GRAND, *Les vies des saints de la Bretagne Armorique*, Quimper, 1901, p. 40-43 et B. Tanguy : "Le roi de Brest", *Études sur la Bretagne et les pays Celtiques*, Brest, 1987, p. 476-463.

4. *Édition de la Borderie*, p. 152.

5. F. DUINE, *Mémento des sources hagiographiques de l'histoire de Bretagne*, MSHAB, t. 46, 1918, p. 243-461 : p. 400-401, notice n° 185.



- Poignard de l'âge de fer⁶.
- La légende en grec doit vouloir rappeler que les Gaulois n'avaient pas d'écriture propre et rédigeaient leurs textes en grec ou en latin.
- Bristok est qualifié de roi des Osismes. Rappelons que la cité gauloise des Osismes couvrait l'essentiel du Finistère et débordait sur la moitié ouest des Côtes-d'Armor.

Par contre, le revers est caractéristique des médailles urbaines du XIX^e s. On le retrouve sur une autre médaille de la ville de Brest, sur le jeton de la cavalcade de 1889, sur le jeton de la Caisse d'Épargne, etc. Les fabricants de médailles avaient des modèles de fonds prêts à l'avance et qu'il suffisait de meubler avec les armoiries de la cité émettrice.

Le celtisme latent d'une partie de l'intelligentsia bretonne dès le XIII^e s. est renouvelé par l'engouement de Napoléon III (1852-1870) pour les antiquités nationales, spécialement gauloises. Ce climat s'accroît après la défaite de 1870 : désormais, le coq gaulois et la résistance de Vercingétorix se dressant contre l'envahisseur incarnent pour longtemps l'irréductibilité française face à l'occupation de l'Alsace-Lorraine⁷.

Au XIX^e s. 129 artistes au moins ont représenté des Gaulois pour plus de 300 œuvres. C'est par exemple le

cas d'Aimé Millet (1819-1891) qui ne sculpte pas moins de sept Gaulois et de François Mouly (1816-1886) qui se suicide pour n'avoir reçu qu'une mention honorable au Salon de 1886 pour un plâtre de *Vercingétorix* à Gergovie. L'iconographie de la médaille de Bristok correspond tout à fait aux représentations de l'époque, en particulier du *Cavalier gaulois* d'Emmanuel Frémiet (1824-1910), statue équestre en bronze de 1864 conservée au Musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye. Les Salons de 1878 et 1884 comptent sept représentations gauloises⁸. Le musée d'Orsay conserve une esquisse en plâtre de Frédéric-Auguste Bartholdi (1834-1904), *Vercingétorix*, 1870, dont un bronze de 4 mètres fut érigé place de Jaude à Clermont-Ferrand en 1903. Il aurait dû faire 35 mètres de long et un peu moins de haut⁹...

La ville de Brest n'échappe pas à ce phénomène. Il suffit de rappeler les fêtes bardiques et celtiques de Brest en 1905 et 1908 avec défilé de groupes bretons, mais aussi les processions druidiques et arrivée en *steamer* de bardes gallois¹⁰.

Au total, cette médaille sensée représenter un roi brestois du début des Temps Barbares est surtout révélatrice du climat de pensée au début de ce siècle, dans la droite ligne des reconstitutions druidiques et d'une bande dessinée bien connue que je vous laisse le soin d'identifier... ■

6. Un très bel exemplaire dans le catalogue de l'exposition de Daoulas, *Au temps des Celtes. V^e-1^{er} siècles avant J.-C.*, Daoulas, 1986, p. 105, daté du 2^e s. av. J.-C., ainsi qu'un très beau torque, p. 99.

7. Pour le contexte : B. TANGUY, "Celtomanes aux bretonnistes : les idées et les hommes", *Histoire littéraire et culturelle de la Bretagne*, Paris-Genève, 1987, p. 293-334.

8. ANNE PINGEOT, "Les Gaulois sculptés (1850-1914)", *Nos ancêtres les Gaulois*, Clermont-Ferrand, 1982, p. 255-275.

9. ANNE PINGEOT, *La sculpture au Musée d'Orsay*, Paris, 1995, p. 19-21.

10. FRANÇOIS PÉRON, *La Belle Époque à Brest*, Rennes, 1983, p. 116

Jetons et Bons de la Société de Saint-Vincent-de-Paul

HENRI VIÉ

Lors de ses multiples recherches, notre ami Cariou a trouvé un bon de 2 kg de pain de la Conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Saint-Brieuc. Ceci nous a amenés à rappeler ce que furent l'origine et l'action de cette société fondée en 1833 par un chrétien local Frédéric Ozanam.

ACETTE ÉPOQUE, une très grande misère régnait dans les villes au milieu d'une main-d'œuvre ouvrière sous-payée, mal logée et très souvent, victime de l'alcoolisme. Avec quelques amis, cet étudiant en droit, fonda les conférences de la Charité. Leur objectif était d'aller à la rencontre des pauvres pour leur apporter aides matérielle et spirituelle dont il avait besoin.

L'urgence des besoins matériels était criante. Ils vont donc décider immédiatement de distribuer aux familles, non des denrées mais des bons qui permettaient des achats chez des commerçants acceptant ce système de paiement. On trouvait, soit sous forme de bons, soit sous forme de jetons, des équivalences en kilos, de pain, de viande, ou des bons sans dénomination qui permettaient d'élargir les possibilités d'achat. La couverture financière est assurée par la Caisse de la Conférence alimentée par les dons faits à la quête qui suivait chaque réunion. En effet, tous les quinze jours, les confrères d'une paroisse se réunissaient, d'une part pour accomplir des exercices spirituels, d'autre part pour faire le bilan de leurs actions auprès des familles qu'ils visitaient. La réunion se terminait par cette quête permettant d'alimenter les dons, le trésorier se chargeant de faire le tour des commerçants pour acheter les bons déposés. Il faut bien préciser que si l'article 20 concernait ce système de paiement, l'article 21 du règlement précisait que les secours en argent devaient rester l'exception et leur utilisation surveillée de très près. Il fallait en effet éviter toute dérive de l'utilisation des fonds, car il n'était pas toujours certain que l'argent serait utilisé au profit des familles. Étant donné que chaque conférence était liée à une paroisse, tous les bons que nous avons retrouvés, soit en métal, soit en carton, désignent soit la paroisse, soit la ville. Malgré la mauvaise qualité des clichés, nous présentons ainsi un jeton de conférence de Saint-Brieuc et trois bons de la conférence de Saint-Félix de Nantes. Ce système est tombé en désuétude dans les années 50 car considéré comme humiliant pour les familles secourues. Il est remplacé maintenant par des distributions de colis en nature qui à Nantes, dépendent d'une centrale d'achats pour toutes les conférences de la ville.

Il serait intéressant de retrouver d'autres jetons ou bons de cette société qui a couvert la France, mais il est très difficile de retrouver cartons et pièces car ils n'ont jamais été mis en circulation et ne faisaient que des "allers et retours" entre les familles et les conférences qui les distribuaient.

Les recherches devraient donc se porter vers les sociétés de Saint-Vincent-de-Paul des différentes paroisses. ■





BREST

Lancement du croiseur *Algérie*

DANIEL CARIOU



L'image du croiseur.
Au revers : ARTHUS
BERTRAND - PARIS
- DÉPOSÉ PUPION
SC. 28 mm x 23 mm

LA MÉDAILLE DU CROISEUR *ALGÉRIE* permet encore de rappeler une histoire triste, comme l'histoire de presque tous les navires de la flotte française de 1940. Au droit, une algérienne porte une corbeille de fruits. Dans le champ, en creux : ALGÉRIE. Sous la lettre E, la signature du graveur : A. MORLON. Au revers, la silhouette du navire avec les mentions CROISEUR ALGÉRIE/LANCÉ A BREST/LE 21 MAI 1932. La médaille est en bronze à patine jaune. Sur la tranche lisse, un poinçon "corne d'abondance" et le mot bronze. Diamètre 50 mm.



Le croiseur de 10000 tonnes *Algérie* a été commandé en 1930 à l'occasion du centenaire de la conquête de l'Algérie. Mis en chantier à Brest en 1931, il a été lancé en 1932. Son insigne est formé à partir des écus des trois villes commandant les trois circonscriptions administratives de l'Algérie : Alger, Oran et Constantine. C'est le gouverneur général de l'Algérie Cardé qui scella ces armoiries sur l'une des tourelles lors d'une escale du navire à Alger. En 1942, la flotte de haute mer française est bien réduite. Elle a subi des dégâts irréremédiables dans différents combats avec les Anglais (Mers el-Kebir), puis avec les alliés lors du débarquement en Afrique du Nord¹. L'essentiel de ce qui subsiste est stationné à Toulon, dans une manière de camp retranché, car le 9 novembre 1942, les alliés en débarquant en Afrique du Nord avaient provoqué indirectement l'invasion de la zone libre par les Allemands.

La flotte de haute mer française devient subitement un enjeu important dans la guerre. Hitler veut s'en emparer pour, écrit-il à ses officiers, "que l'utilisation ultérieure de cette flotte permette aux Allemands de finir victorieusement la guerre en quelques mois."²

Les grands navires sont des croiseurs stationnés aux appointements Milhaud : la première escadre de croiseurs, aux ordres de l'amiral Lacroix, vice-amiral d'escadre. L'escadre se compose de 5 croiseurs : la première division (*Algérie*, *Colbert*, *Dupleix*, tous de 10000 tonnes) et la seconde (*Marseillaise* et *Jean-de-Vienne*, 7600 tonnes). L'amiral Lacroix commande personnellement la première division et il a mis sa marque sur l'*Algérie*, commandée par le capitaine de vaisseau Malgouzeou.

Le 26 novembre 1942, l'arrivée des troupes allemandes au camp retranché provoque l'exécution des ordres de sabotage dont l'origine n'est pas l'objet de cet article. À 5 heures du matin, le 27 novembre, le capitaine de frégate Bergot transmet à l'amiral Lacroix les ordres de branlebas de l'amiral de Laborde, commandant la flotte de haute mer. Il n'y a plus que 550 marins sur le croiseur depuis que, le 23 novembre, deux compagnies ont été envoyées à terre pour défendre le camp retranché. À 5 h 30, devant l'entrée de blindés allemands dans l'arsenal et vers les appartements de Milhaud, l'amiral de Laborde donne l'ordre de sabotage général. Des explosifs préparés sont placés. À 6 h 15, l'équipage de l'*Algérie* est sur le quai. Un capitaine allemand vient exiger l'évacuation du bâtiment. Le capitaine de vaisseau Malgouzeou lui apprend la présence à bord de l'amiral Lacroix, et en même temps que le navire va sauter. Une première explosion à l'avant confirme ses propos et dissuade les Allemands de monter à bord. L'État-major français est emmené, prisonnier, pendant que l'*Algérie* fume, que les tourelles explosent et que finalement le mazout des soutes s'enflamme. L'incendie de l'*Algérie* ne s'arrêtera que le 16 décembre !

L'*Algérie* est ainsi le principal protagoniste du sabotage de Toulon. Le sabotage aura tué un marin sur le navire, un Breton, le radio mécanicien Auffret.

Le sabotage de la flotte a privé Hitler d'un atout important en Méditerranée, mais les marins français auraient préféré recevoir l'ordre d'appareiller avant que les Allemands ne soient arrivés aux portes de Toulon. Cet ordre, ils l'ont attendu en vain.

Un an après, le 8 septembre 1943, la flotte italienne, elle, ne se sabordait pas et échappait à la Luftwaffe en appareillant du port de La Spezia, donnant d'autant plus de regrets aux marins français. ■

1. Voir le détail de l'opération "Catapulte" in "Un tableau rouge peint avec le sang des Bretons", Annales de la SBNH, 1997.

2. HENRI NOGUERES, "Le suicide de la flotte française à Toulon", Paris, Robert Laffont, 1961.



À propos d'un ouvrage

Les monnaies des comtes et ducs de Bretagne

YANNICK JÉZÉQUEL

Au cours de différentes conversations, Daniel Cariou m'avait suggéré de relater la genèse des "Monnaies des comtes et ducs de Bretagne" pour les lecteurs des annales de la Société, en faisant valoir l'intérêt pour les utilisateurs d'un ouvrage de connaître les causes et les conditions de son élaboration. Voici donc quelques notes qui pourraient commencer par "Il était une fois un Breton expatrié qui avait mis dans sa valise l'*Essai sur les monnaies du royaume et duché de Bretagne* d'Alexis Bigot..."

LE NON-SPÉCIALISTE qui se plonge dans l'*Essai...* de Bigot éprouve certaines difficultés avant de pouvoir naviguer librement dans l'ouvrage. Je ne pense pas avoir été le seul dans ce cas, d'où l'idée de constituer, à partir du "Bigot", un fichier simplifié et illustré à usage personnel. Une lecture minutieuse de l'*Essai...* pour relever tous les types décrits en écartant les variétés et doublons devait permettre de réaliser rapidement ce travail. Ce qui fut fait, en reprenant intégralement les attributions et les conclusions de Bigot.

Quelques années plus tard, de retour en France, les bibliothèques me permirent d'avoir accès à quelques ouvrages complémentaires, ceux de Poey d'Avant et Caron en particulier, et d'ajouter ainsi quelques monnaies "nouvelles". Le projet initial de disposer d'un fichier des types monétaires bretons était alors achevé, mais le désir d'aller plus loin était suffisamment installé pour entamer la lecture des articles de la *Revue française de numismatique* cités en référence par les trois auteurs. C'est ainsi qu'après avoir lu ce qui avait été publié entre 1836 et 1857, j'ai tout naturellement poursuivi jusqu'à 1997, pour passer ensuite aux nombreuses autres publications des XIX^e et XX^e siècles. Le fichier s'est peu à peu enrichi des monnaies publiées dans toutes ces revues dont la bibliothèque du Cabinet des médailles de la Bibliothèque nationale est largement dotée. La recherche est alors plus lente que lorsqu'il s'agit de compiler des catalogues existants, les références d'une revue renvoient à une autre qui elle-même en cite une troisième.

Dans le domaine des monnaies bretonnes, entre autres, l'information est abondante, mais elle est morcelée et pas toujours d'accès facile, il manquait un ouvrage de synthèse d'où l'idée de publier le résultat de ces recherches. Mais dans ce cas, le fichier simplifié n'était plus satisfaisant, et les variétés écartées furent réintégrées.

L'étape "livresque" touchait à sa fin, la partie "pratique" allait commencer : rechercher les monnaies cataloguées et les confronter avec le fichier, travail que la dizaine de monnaies que j'avais à ma disposition ne m'avait pas permis d'entreprendre de façon exhaustive. À ce moment, le fichier manuel, trop lourd, fut informatisé¹.

La première surprise, au moment d'aborder les collections publiques, fut de constater, en règle générale, l'absence d'inventaires spécifiques, il fallait donc – et c'est un plai-

sir pour un numismate – passer systématiquement en revue les médailliers consacrés à la Bretagne. Dans le premier plateau du cabinet des médailles brillait une obole d'Eudes de Porhoët, restée inédite depuis son acquisition en 1943 ; on imagine avec quel appétit je me suis jeté sur les plateaux suivants.

Michel Dhénin, conservateur en chef, et ses collaborateurs, largement sollicités, m'ont ouvert avec patience les médailliers des nouvelles acquisitions, des legs, des contremarques, des doubles, des collections particulières, ... en bref, tout ce qui était susceptible de contenir une monnaie bretonne². Si chaque plateau n'apportait pas d'inédits, il étoffait sérieusement la liste des variantes déjà publiées.

Du cabinet des médailles au musée de Bretagne en passant par le Musée Thomas Dobrée, l'itinéraire était tout tracé, des sondages dans des musées de l'Ouest venant compléter ce tour d'horizon. Notons au passage que les collections publiques s'enrichissent au fil des années, et si les monnaies significatives font généralement l'objet de communications, il va de soi que l'entrée d'une variété d'un type connu ne donne guère matière à une publication, d'où l'intérêt de revoir régulièrement ces collections qui furent visitées et revisitées. Il fallait ensuite, autant que faire se peut, découvrir les collections privées. C'est beaucoup plus délicat, le collectionneur est parfois jaloux de ses trésors au point d'en cacher l'existence, à moins qu'il ne vous appâte avec des raretés qu'il ne montrera jamais. Il existe aussi ceux qui souhaitent faire découvrir les monnaies qu'ils ont peu à peu acquises³.

Enfin, restent les collections non observées, bien qu'ouvertes mais géographiquement dispersées. L'apport, en nombre, de ces collections privées a donc été moindre que celui des collections publiques, sans pouvoir présumer de leurs richesses réelles.

1. Outil merveilleux, l'ordinateur permet de tordre un fichier dans tous les sens afin d'en extraire rapidement et sûrement les informations recherchées. Méfiance cependant, les "coupés/collés" sont une source d'erreurs multiples et de "coquilles" malencontreuses.

2. À l'exception toutefois de la collection Beneut dont le petit médaillier avait été oublié. Ce n'est qu'après la parution de mon ouvrage que j'en ai eu connaissance, il recelait une florette inédite pour l'atelier de Morlaix !

3. En particulier Daniel Cariou et Gildas Salaün, que je remercie encore de leur précieuse collaboration.

L'observation des monnaies doit laisser une trace aussi précise et descriptive que possible. La photocopie directe des pièces est un moyen simple à condition de disposer, sur place, d'un appareil d'une qualité suffisante, et c'est rarement le cas. La monnaie, doublée, peut généralement être fidèlement reproduite, cela évite par la suite de nombreux déplacements destinés à vérifier des détails non notés (ceux-là mêmes qui s'avèrent a posteriori les plus importants, selon une "loi" bien connue des chercheurs). J'ai donc eu recours à un procédé à la fois rudimentaire et efficace qui m'a permis de disposer en permanence d'une image assez fidèle et en relief des monnaies observées, l'estampage sur une feuille d'aluminium ménager.

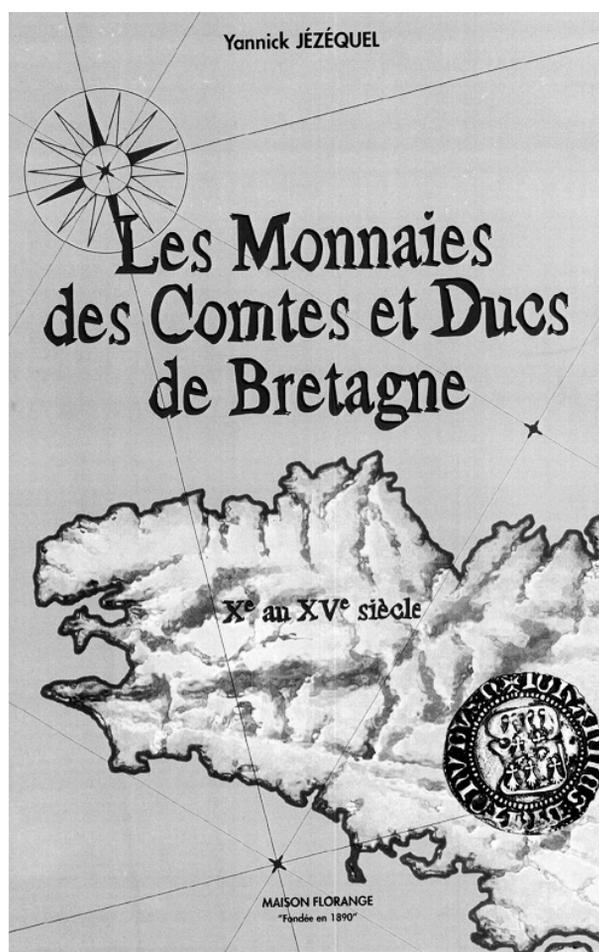
Ce procédé connu des enfants offre plusieurs avantages, le rectangle d'aluminium estampé donne en une fois l'image du droit et du revers de la monnaie, un peu de plâtre dans l'empreinte négative donne un moulage très acceptable (sans détruire l'estampe), enfin une seconde prise d'estampe avec une feuille pliée donne, une fois remise à plat, l'orientation exacte des coins de droit et de revers⁴. À partir de ces relevés, l'étape du dessin est également importante, elle révèle souvent des éléments non remarqués auparavant car elle demande une observation fine de la pièce, c'est probablement le moyen le plus sûr de ne laisser échapper aucun détail⁵.

Le procédé n'est pas sans défauts, il amollit certains reliefs et peut donner lieu à des erreurs si l'on ne prend pas soin de noter une description détaillée de la pièce observée lors de la prise d'empreinte⁶. L'assemblage et la mise en ordre des notes et dessins accumulés au long de quelques années de recherches constituent la troisième étape, et probablement la plus ingrate. La documentation est volumineuse, le nombre de monnaies recensées est important, il faut classer. Le classement idéal étant celui qui permet de trouver rapidement l'information cherchée, j'ai donc choisi de constituer des suites typologiques à l'intérieur de chaque règne, en regroupant, par valeurs décroissantes, toutes les monnaies d'une même famille apparente. Il s'agissait de fournir un outil pratique aux chercheurs, historiens, collectionneurs..., et donc de permettre une recherche visuelle rapide en feuilletant le livre. Par ailleurs la chronologie du monnayage breton est encore trop floue pour permettre un classement précis de ce point de vue.

Alors que les choses prennent forme, les échanges se multiplient et les points de vue se confrontent, et tout naturellement des corrections s'imposent. De nombreuses vérifications s'avèrent nécessaires, il faut alors éplucher les catalogues des ventes publiques et ceux des marchands, à la recherche de la monnaie oubliée ou de la confirmation d'une intuition.

Parallèlement à la recherche numismatique, l'idée de la publication imposait celle d'un éditeur en acceptant le risque. L'ouvrage proposé ne prétend pas au succès de librairie et les éditeurs bretons approchés en priorité ont opposé le refus, probablement justifié, de publier un livre trop spécialisé.

Après Rennes, Nantes, Quimper, Morlaix, il restait Paris et l'édition numismatique, Claude Burgan accepta d'emblée le projet, la Bretagne restait néanmoins présente avec



une aide du Conseil régional relayée par l'Institut Culturel de Bretagne.

Et puis un jour, il faut se décider à mettre un terme à un travail qui pourrait se poursuivre et dont on se demande s'il sera un jour vraiment achevé...

Aujourd'hui publié, ce catalogue des monnaies des comtes et ducs de Bretagne ne m'appartient plus, selon la formule en usage. Apprécié des uns, ignoré des autres, il fournit une mise à jour qui était devenue nécessaire, ce n'est après tout que le cinquième ouvrage de ce type sur la question en un siècle et demi. ■

4. La prise de l'empreinte se fait à l'aide d'une gomme, avec une pression à moduler en fonction de la fragilité de la pièce et de sa planéité, une gomme-crayon peut s'avérer utile pour bien marquer certains reliefs (les lettres par exemple). La prise d'empreinte destinée à l'orientation droit/revers ne nécessite pas autant de précision, elle peut se faire entre les doigts pour éviter toute détérioration.

5. La gravure à la pointe sèche des planches des ouvrages anciens donnait un trait d'une grande finesse mais exigeait un talent et une technique avancés. Les moyens modernes nous facilitent le travail, grâce en particulier aux possibilités d'agrandissement et de réduction par photocopie.

6. Ainsi, comme me l'a fait remarquer Michel Dhénin, j'ai donné un R sur l'illustration du revers de mon n° 419, là où il faut voir une mouchetur.

ACTUALITÉS NUMISMATIQUES BRETONNES

■ Les “Euros” des villes bretonnes se multiplient. Voici maintenant Janzé (Ille-et-Vilaine).



■ **La cadrière d'Anne pour le musée de Bretagne** (*OF* du 21/01/98 - *Vente Vinchon de Déc.* 97)

“Le musée de Bretagne, à Rennes, vient d’acquérir pour près de 122 000 F une pièce de monnaie en or émise en faible quantité par la duchesse Anne en 1498, pour rappeler l’indépendance du duché de Bretagne. Il s’agit d’une *cadière* (le mot, dérivé du latin, signifie *chaise*) qui reprend un motif de l’époque gothique (la souveraine assise sur son trône, tenant le sceptre et le glaive), mais qui est d’inspiration Renaissance par la croix figurant à son revers. Cette monnaie est extrêmement rare : au cours des dernières décennies, une dizaine d’exemplaires seulement ont fait l’objet d’une vente publique.”

■ Dans “ÉTUDES CELTIQUES” (CNRS Éditions), reprise de l’article publié dans nos annales par P. Abollivier, Guy Collin et Patrick Galliou sur les “Monnaies d’or des Osismii ou Cavalier armé, nouvelles découvertes”.

■ Dans le cadre du festival Anne de Bretagne, en juin 1998, à Châteaubriant, présentation de la numismatique bretonne.

■ Une salle entière du Musée de Guérande a été consacrée à l’histoire de Bretagne à travers des monnaies pendant tout l’été 1998. Différentes conférences ont ensuite utilisé cette exposition comme support.

■ La revue “NUMISMATIQUE ET CHANGE” de février 1998 (n° 279) présente sous la plume de Bertrand Martin un exemplaire de la pièce de 5 F de Louis XVIII au grand collet, datée 1815, pour Nantes.

■ La même revue, datée juin 1998, (n° 284) détaille le Trésor de Domont contenant quelques variantes inédites provenant d’ateliers bretons : 1/8° d’écu, d’Henri IV, pour Nantes (1602, 1607), de Louis XIII, pour Nantes (1613, 1628, 1642), pour Rennes (1642), de Louis XIV, pour Nantes (1644) et Rennes (1644), et un demi-écu à la mèche longue de Rennes de 1644.

■ Au Musée de Niort (section Archéologique), une trouvaille de petits bronzes aux noms de CONTOUTOS et ANNICOIOS. Par ailleurs, un trésor (trouvaille de Triou) comportant trois haches à douille à tranchant arrondi, dont une de type Plainseau. Et, d’une autre trouvaille, une hache de type Couville décorée de trois annelets. Enfin, un rare exemplaire de coin médiéval, en l’occurrence pour un denier de Melle.

■ Au Musée Dobrée, exposition sur les collections personnelles de Thomas Dobrée, armateur à Nantes au XIX^e siècle. Les collections numismatiques faisaient partie des centres d’intérêt de Thomas Dobrée, en particulier les monnaies gauloises. On voit au musée un exceptionnel statère d’or Riedone et le célèbre statère Parisii de flan large du musée.

■ Au château de La Roche-Jagu, exposition importante de monnaies bretonnes (florins d’or de Jean V pour Nantes et Rennes, écus d’or des ducs François...).

■ “Et si l’Australie était française ?” Tel est le titre d’un article publié par *France-Soir*, à propos de Louis-François-Marie d’Alleno, comte de Saint-Allouarn, originaire de Quimper, et second de Kerguelen. En 1772, sur son navire le *Gros-Ventre*, de Saint-Allouarn mouille sur la côte ouest de l’Australie, actuellement “Baie des Requins” et en prend possession pour le roi de France. La prise de possession est matérialisée par l’enfouissement d’un écu de 6 livres au bandeau de Louis XV, d’atelier malheureusement illisible. Cette pièce vient d’être retrouvée, après 226 ans, par un chercheur du nom de Philippe Godard.

■ Au Musée Départemental Dobrée (musée archéologique) à Nantes, des moules de faussaires des II^e et III^e siècles trouvés à Rezé.

■ Dans le numéro de décembre 1998 de la revue *Ar Men*, une remarquable étude de Jean Kerhervé sur la cadrière d’Anne de Bretagne à l’occasion du cinquième centenaire de la frappe de cette monnaie.

■ Au Musée de Capodimonte, à Naples, se trouve exposé un exemplaire en bronze doré de la médaille d’Anne de Bretagne et Louis XII datée 1499. Sans la référence du catalogue, on pourrait même penser que cette pièce est l’original en or. Il s’agit probablement d’un exemplaire très ancien, puisqu’il provient de la collection Farnese léguée au XVIII^e siècle aux rois de Naples.

■ Au Musée d’Orbigny, à La Rochelle, exposition des monnaies de la collection du musée, la plupart pour La Rochelle. Quelques quarts et huitièmes d’écus d’époque Henri III pour Nantes et Rennes.

Et si l'Australie était française ?

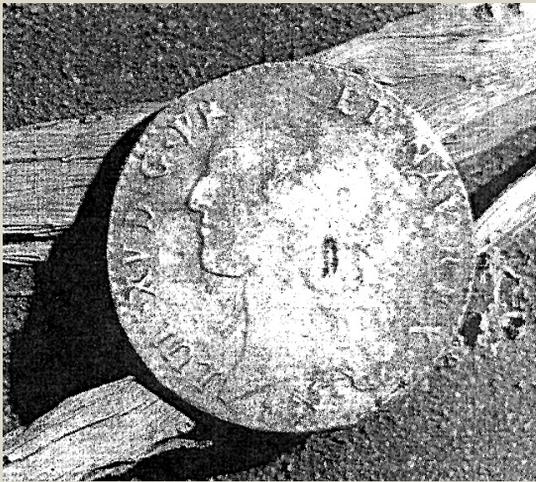


Photo: Weimar Australien

Cet écu d'argent a été enfoui en 1772 par Louis de Saint-Allouarn dans la baie des Requins.

Cet écu à l'effigie de Louis XV vient d'être retrouvé sur un cap de la côte ouest australienne.

Il y avait été enterré en mars 1772 par le navigateur Louis François Marie d'Alleno, comte de Saint-Allouarn. Preuve que ces terres australes auraient pu appartenir à la couronne de France.

Une très belle aventure humaine, une découverte historique capitale, une palpitante chasse aux trésors. Et puis, aussi, le destin croisé de deux hommes fascinants que deux siècles exactement séparent mais qu'un même amour pour le voyage rapproche. Louis de Saint-Allouarn est né en 1738 près de Quimper, il fut le second d'Yves Joseph de Kerguelen ainsi qu'un brillant capitaine de vaisseau. Philippe Godard, lui, voit le jour en 1938, il est ingénieur de formation, Indiana Jones par passion. Le premier fut un véritable Christophe Colomb pourtant très vite oublié, le second, 200 ans plus tard, lui a rendu justice.

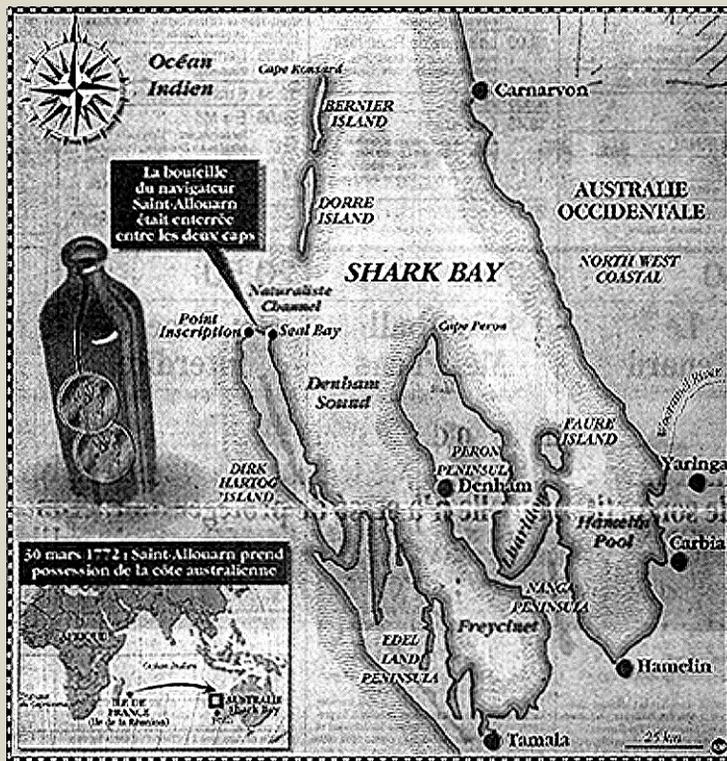
En France, ce sont deux illustres inconnus. En Australie, les médias se repaissent des exploits de ces héros français, doux rêveurs amoureux des territoires vierges. Voici deux mois, nous l'ont déjà relaté les journaux australiens, avec quelques amis, des détecteurs de métaux, et une inébranlable détermination, Philippe Godard a réussi un exploit: il a trouvé une aiguille dans une botte de foin, ou plutôt un écu à l'effigie de Louis XV laissé par Saint-Allouarn dans une terre aride.

Surtout, il a apporté la preuve que la côte ouest de la plus grande île du monde aurait pu revenir aux Français et non aux Anglais. Si, il y a deux siècles, le roi de France avait eu un peu plus de flair, aujourd'hui les Australiens ne salueraient pas en kilt l'arrivée de la reine d'Angleterre, leur actuel chef d'État. Ils boiraient du vin rouge à la santé de Jacques Chirac, leur président.

Cérémonie

En effet, alors que les livres d'histoire expliquent complaisamment que c'est en 1826 que les Anglais prirent possession de l'ensemble des terres australes (depuis 1770, ils étaient déjà maîtres de la partie

orientale), ils oublient d'évoquer un navigateur français, Louis de Saint-Allouarn. Pourtant, cet aristocrate, capitaine de vaisseau à 26 ans, originaire du Finistère, a écrit une page inestimable de l'histoire de France. En 1771, il accompagne Kerguelen dans un long voyage qui a pour but de découvrir la mythique "Terra Australis". Alors que Kerguelen vient de découvrir les îles éponymes et rentre en France pour avertir le roi Louis XV, Saint-Allouarn, lui, continue sa route et, en mars 1772, son navire, le "Gros-Ventre", mouille, par hasard, dans la baie des Chiens-Marins devenue la baie des Requins. Alors, le 30 mars 1772, soit 54 ans avant les Britanniques, ce navigateur français prend possession, en bonne et due forme, de la côte ouest de l'Australie. C'est à son cousin qu'il confie le soin de procéder à la cérémonie. Dans son journal de bord, celui-ci raconte: "J'ai fait mettre à terre. En y arrivant, j'ai fait arborer le pavillon et pris possession au nom du roi mon maître en faisant crier par trois fois "Vive le Roi!" et tirer trois fois décharges de mousqueterie." Plus loin, on peut lire: "... La prise de possession étant écrite dans les formes usitées dans pareil cas, mise dans une bou-



indications laissées par Saint-Allouarn, son aîné de deux siècles. Lorsque le second de Kerguelen écrit qu'"avec beaucoup de peine, nous avons gravi une dune de sable", Philippe Godard, lui aussi, escalade, souffre, souffle. Quand, dans son journal de bord, Saint-Allouarn raconte: "Nous nous sommes accrochés à des buissons de Rosemary", Philippe et ses acolytes, deux cents ans plus tard, s'écorchent les mains au contact des aromates. Ils luttent contre le découragement, ils ramassent tout, le moindre débris, le plus infime objet.

Capsule

Un soir, au terme d'une journée éprouvante, Philippe vide les poches de son short blanc, inesthétique mais tellement pratique, et lance négligemment dans une bassine rouge sa maigre récolte. L'un de ses équipiers, Tom Bradley, jette un coup d'œil. Au fond du récipient, une petite capsule de plomb attire son attention. Philippe pense qu'il s'agit du bouchon d'une bouteille. Mais ce que Tom aperçoit dans le fond fait soudain battre leur cœur. Un simple visage. Mais un visage royal. Le profil de Louis XV, le léger goitre de son menton, son nez aquilin, semble sourire à tous ses professeurs Tournesol qui se pressent autour de lui. La capsule a 226 ans, elle contient un écu en argent et la récompense d'une vie à croire en ses rêves.

De retour sur le lieu même où Philippe, par réflexion, a ramassé la pièce de monnaie, les huit hommes doivent se rendre à l'évidence. Aussi incroyable que cela puisse paraître, le "petit arbrisseau" de Saint-Allouarn est toujours là, mort et desséché mais bien ancré dans sa terre sableuse. Des tests biologiques prouveront par la suite que l'arbre est âgé de plus de 400 ans. La bouteille, elle, a été brisée et le parchemin détruit.

Lorsque Saint-Allouarn est revenu en France, le 5 septembre 1772, il a immédiatement fait part à Louis XV de sa découverte et de la prise de possession du territoire austral. Le navigateur, malade, s'éteint un mois plus tard, à l'âge de 34 ans. De son côté, le roi de France n'a que faire de ces terres lointaines et il décide de ne pas envoyer de colons dans la baie des Requins. Plus de cinquante ans plus tard, en 1826, les Anglais, lassés d'attendre une réaction française, investissent la côte ouest de l'Australie. Peter Johnston, un juriste australien, se désole aujourd'hui de ce désistement français: "Dire que nous aurions pu avoir du bon vin 150 ans plus tôt!"

Gaëlle GUERNALEC



Photo: d'Archives

Philippe Godard peut être fier de sa chasse au trésor.





SOCIÉTÉ BRETONNE DE NUMISMATIQUE ET D'HISTOIRE

6, rue Texier La Houlle - 56000 VANNES